

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

DECEMBRE 2004

Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 17 DECEMBRE 2004 - MATINEE

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier vice-président	4
Mouvements intervenus au sein de l'AFE	4
Désignation des membres des commissions administratives	5
Approbation du compte rendu de l'Assemblée plénière	6
Compte rendu de l'exécution du budget 2004 pour l'Assemblée prévisions budgétaires pour 2005	6
<i>Compte rendu de l'exécution du budget 2004 pour l'Assemblée</i>	6
<i>Prévisions budgétaires pour l'année 2005</i>	8
<i>Questions-Réponses</i>	9
Point sur les actions de ministère des Affaires étrangères et sur les mesures prises en faveur de nos compatriotes de Côte d'Ivoire	11
<i>Questions-Réponses</i>	12
Information sur la réunion avec le ministre d'État, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du 24 novembre 2004	17
<i>Questions-Réponses</i>	18
Communication interne et externe de l'Assemblée	21
<i>Synthèse des contributions au forum sur la communication</i>	21
<i>Questions-Réponses</i>	22
<i>Évolution du site Internet : présentation des projets en cours</i>	23
<i>Création d'un groupe de travail sur la communication</i>	27
Sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, vice-président	28
Suivi du rapport de la commission des Lois et des Règlements présenté lors de l'assemblée plénière de septembre 2004	28
<i>Avis n° 1 ayant pour objet un projet d'ordonnance relative aux Français établis hors de la France</i>	29
<i>Avis n° 2 ayant trait au projet de décret portant application de la loi 82.471 du 8 juin 1982</i>	31
<i>Avis n° 3 ayant trait au projet d'arrêté relatif à la création des comités consulaires</i>	41
<i>Questions-Réponses</i>	41
Point d'information sur le projet de comités consulaires et rapport sur les travaux de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France	51
Point d'information sur le référendum sur le traité instituant une constitution pour l'Europe	52
<i>Questions-Réponses</i>	55
<i>Dispositions envisagées pour venir en aide à nos compatriotes de Côte d'Ivoire</i>	60

Examen des questions d'actualité et des questions orales	61
<i>Question orale n° 1 de Monsieur Claude CHAPAT relative au Land de Rhénanie-Palatinat</i> <i>(Allemagne) lors du prochain scrutin de 2006, pour l'élection des conseillers à l'AFE</i>	62
<i>Question orale n° 2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS relative à la délivrance des certificats</i> <i>de vie</i>	62
<i>Question orale n° 3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS relative à la prise en charge</i> <i>des soins dans les zones frontalières franco-allemandes</i>	63
<i>Question orale n° 4 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS relative à la prise en charge par</i> <i>les caisses de maladie des pensionnés ayant travaillé dans plusieurs pays de</i> <i>l'Union européenne</i>	64
<i>Question orale n° 5 de Monsieur Jean-Yves LECONTE relative à la représentation</i> <i>des parents dans les conseils d'établissement</i>	65
<i>Question orale n° 6 de Monsieur Jean-Yves LECONTE relative à l'ISVL à Moscou</i>	66
<i>Question orale n° 7 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS relative aux visites médicales</i> <i>obligatoires dans les établissements scolaires français à l'étranger</i>	66
<i>Question orale n° 8 de Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU relative à la suppression d'un poste</i> <i>d'attaché de défense à Bruxelles</i>	68
<i>Question orale n° 9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE relative aux conditions d'importation et</i> <i>de retour des animaux domestiques dans l'Union européenne</i>	68

SAMEDI 18 DECEMBRE 2004 - MATINEE

Réunion du collège des vice-présidents élargi	70
Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, vice-président	70
Commission de l'Union européenne	70
Création du groupe de travail communication	79
Projet d'ordre du jour de la prochaine session de mars 2005	79
Questions diverses	82
<i>Calendrier des réunions pour 2005</i>	82

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE DECEMBRE 2004

VENDREDI 17 DECEMBRE 2004

La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, Premier Vice-Président de l'AFE.

Ouverture de la séance

Monsieur le Président

Nos travaux débutent avec une demi-heure de retard car nous avons pensé que 30 minutes étaient un temps un peu court pour les réunions des bureaux de commission. Il faudra donc prévoir, à l'avenir, une heure pour ce type de réunion.

Sans plus tarder, nous passons donc à l'ordre du jour. Le premier point appelle les mouvements intervenus au sein de l'Assemblée. Je donne la parole à notre Secrétaire général, Monsieur Pierre ROBION.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'AFE

Merci, Monsieur le Président. Depuis la première réunion plénière de l'Assemblée, les mouvements suivants sont intervenus. En effet, vous savez que les résultats de l'élection sénatoriale sont devenus définitifs depuis la décision du Conseil constitutionnel qui a rejeté les recours qui avaient été déposés :

ont été élus sénateur

- Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM,;
- Madame Christiane KAMMERMANN ;
- Monsieur Christian COINTAT (réélu) ;
- Monsieur Richard YUNG.

Trois sénateurs élus étaient précédemment conseillers de l'Assemblée.

- Monsieur Ahmed HAGE, nommé Conseiller, en tant que suivant de liste, remplace Madame Christiane KAMMERMANN ;
- Monsieur Pascal MESTRE, , nommé Conseiller, également en tant que suivant de liste, remplace Madame GARRIAUD-MAYLAM,
- Monsieur Richard YUNG, étant membre désigné, n'avait pas de suivant de liste par définition.

Au sein des groupes, les modifications suivantes interviennent :

- Monsieur HAGE et Monsieur MESTRE intègrent le groupe UFE ;
- Au sein du groupe RFE, on note les mouvements suivants : trois démissions qui sont celles de Monsieur Xavier DESPLANQUES, de Monsieur Serge VINET, et de Monsieur Jean-Jacques POUTRIEUX.

Enfin, au sein des commissions, on enregistre les mouvements suivants :

- Monsieur Ahmet HAGE intègre la commission de l'Union européenne et
- Monsieur Pascal MESTRE la commission des Affaires économiques.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Secrétaire général et il demande si ces informations appellent des interventions. Il n'y en a pas. Il remercie Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur le Président

Le deuxième point à l'ordre du jour porte sur la désignation des membres des commissions administratives.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président donne la parole à Madame BOURGEOIS.

Madame Béatrice BOURGEOIS, chef du bureau des élections

Bonjour. Cette année n'étant pas une année électorale, seules les commissions administratives pour lesquelles un des membres, soit a démissionné, soit a quitté la circonscription font l'objet de propositions qui sont devant vous sur les tables.

Nous avons reçu 26 propositions pour lesquelles l'accord de tous les conseillers de la circonscription concernée a été reçu par nos postes. Pour deux d'entre elles, il manque une ou plusieurs réponses des conseillers et nous vous demandons donc la désignation par le bureau.

Je souhaitais porter à votre connaissance un cas particulier, celui de Québec qui, en principe, ne sera pas modifié, mais pour lequel une proposition a été faite alors que les titulaires de la commission n'ont ni démissionné ni quitté la circonscription. Donc, en principe, ces personnes ont été désignées par le bureau l'année dernière, année électorale, et elles le sont pour trois ans. En principe, cette commission restera donc inchangée, sauf avis contraire de votre part, pour les deux prochaines années.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président remercie Madame Béatrice BOURGEOIS donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu, Vienne

Je voulais juste signaler, que, sauf si ma mémoire flanche, je n'avais pas donné mon accord sur Tbilissi. Ceci étant, je n'ai pas d'objection ; mais il n'est pas tout à fait correct, me semble-t-il, de dire que les conseillers avaient donné leur accord.

Monsieur le Président

C'est noté, Monsieur LECONTE. Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?... Nous allons passer à la désignation des membres de la commission administrative des circonscriptions de Brazzaville et de Nairobi, si j'ai bien compris, Madame BOURGEOIS ? Est-ce bien cela ?

Mme Béatrice BOURGEOIS

Oui ; il s'agit d'entériner les propositions qui ont déjà reçu les accords et prendre effectivement les décisions à la place des conseillers qui n'ont pas encore eu le temps de répondre pour Kigali et Luanda.

Monsieur le Président

C'est à la page 5 ; au bas de la page. Y a-t-il des objections à la désignation de cette commission pour Brazzaville et pour Nairobi ? On peut donc dire que le Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger entérine la désignation de ces deux commissions.

Madame BOURGEOIS remercie Monsieur le Président. Monsieur le Président annonce que le troisième point à l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu de l'assemblée plénière.

Madame Béatrice BOURGEOIS

En principe, il n'y a pas de modification.

De la salle

Et pour le Québec ?

Monsieur le Président

Pour le Québec, c'est sans objet...

Madame Béatrice BOURGEOIS

C'est sans objet.

Monsieur le Président

... parce que la commission est désignée pour une mandature de trois ans. Nous sommes encore en cours de mandature et nous ne pouvons donc pas la changer maintenant.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Monsieur le Président

Y a-t-il des remarques sur le compte rendu de l'assemblée plénière que vous avez reçu ? S'il n'y a pas de prises de parole, on peut considérer que le compte rendu de l'assemblée plénière est adopté aujourd'hui à l'unanimité. Merci.

Le quatrième point inscrit à l'ordre du jour est :

- le compte rendu de l'exécution du budget 2004 pour l'Assemblée et
- les prévisions budgétaires pour 2005.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

COMPTE RENDU DE L'EXECUTION DU BUDGET 2004 POUR L'ASSEMBLEE PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2005

Monsieur Pierre ROBION

Merci, Monsieur le Président.

Le premier point est le compte rendu de l'exécution du budget 2004.

COMPTE RENDU DE L'EXECUTION DU BUDGET 2004 POUR L'ASSEMBLEE

Dans la loi de Finances initiale, le montant des crédits alloués en 2004 s'élevait à 1 628 755 euros. Les principaux postes de dépenses ont été les suivants :

- *Premièrement*, les indemnités forfaitaires semestrielles qui constituent, comme vous le savez, la partie la plus volumineuse des dépenses du budget. Conformément, comme d'habitude, à l'article 4 de l'arrêté du 11 janvier 1999 fixant les modalités de versement des indemnités attribuées aux membres de l'Assemblée, une minoration a été appliquée aux membres qui, convoqués aux travaux de l'Assemblée, n'ont pu y participer. Le total de ces minorations s'est élevé à 34 362 euros.

Cette indemnité forfaitaire est versée au début du semestre au titre duquel elle est due. Elle est donc éventuellement sujette à des ajustements au gré des modifications qui peuvent intervenir au sein de l'Assemblée. Ainsi, les sommes qui ont été créditées après calcul au *pro rata temporis* ont entraîné l'émission de titres de reversement pour un montant de 6 574 euros à l'encontre des anciens membres de l'Assemblée.

Le deuxième poste de dépenses est celui des remboursements de campagne électorale qui ont concerné deux circonscriptions : celles d'Abidjan et d'Ottawa, respectivement le 30 novembre 2003 et le 30 mai 2004, le tout pour un montant de 9 247 euros.

Le troisième poste de dépenses est le coût des réunions de l'Assemblée, pour un total de 69 608 euros, qui se décompose comme suit :

- frais de sténotypie : 13 147 euros ;
- frais de secrétariat : 20 275 euros ;
- frais de rafraîchissement 36 185 euros.

Le poste numéro quatre est celui des dépenses de fonctionnement du secrétariat. Il s'agit du secrétariat au sens large, c'est-à-dire le secrétariat et ce qu'il gère. Ce sont au total 107 882 euros qui se répartissent comme suit :

- site Internet comprenant hébergement, maintenance, reroutage, mise en ligne de documents : 12 895 euros ;
- assurance, la couverture assurance GMF des membres de l'AFE. C'est la prime 2004 : 17 932 euros ;
- publications diverses, affiches, triptyque, répertoire, rapport du Directeur, cartes de vœux, tout cela ayant pu être effectué, réalisé et payé sur les crédits 2004, donc en un temps assez bref, puisque je vous rappelle que tout ce travail a été effectué entre la dernière assemblée, en septembre, et aujourd'hui : 54 620 euros ;
- achat de fournitures diverses, enfin, y compris les épinglettes, les nouveaux pins au nom de l'Assemblée des Français de l'étranger pour 22 433 euros.

En ce qui concerne la police d'assurance, je donnerai simplement cette petite explication ou clarification : il y a toujours un décalage dans le paiement puisque, reçue en décembre 2004, elle ne peut être ordonnancée que sur les crédits 2005. Il y a donc à chaque fois un décalage d'un an.

Cette gestion a permis de dégager une somme non négligeable de 97 000 euros laquelle a permis d'abonder le budget sécurité des Français à l'étranger et a donc servi directement pour nos compatriotes de Côte d'Ivoire, ce transfert ayant été réalisé au profit des crédits de la DFAE servant au soutien des Français de l'étranger.

Le solde de gestion 2004, en récapitulatif est le suivant :

- total des crédits initiaux : 1 628 755 euros ;
- total des crédits ordonnancés : 1 495 753 euros ;
- transfert en faveur du budget sécurité des Français à l'étranger 97 000 euros ;
- montant des provisions engagées mais non ordonnancées sur le budget 2004 : 26 651,36 euros qui seront donc payés l'année prochaine.
- total des crédits non ordonnancés : 9 350,48 euros.

Voilà donc pour l'exécution du budget 2004.

A ce stade, le bureau de l'Assemblée a-t-il des précisions à demander ou des remarques à faire ?

Monsieur le Président

Y a-t-il des prises de parole sur cette première partie de l'exposé de notre secrétaire général en ce qui concerne l'exécution du budget 2004 ?

Monsieur Marc VILLARD, membre élu, Bangkok

Monsieur le Secrétaire général, merci pour cet exposé. Je ne suis pas très spécialisé dans la gestion des budgets ni dans les attributions ou changements de ligne budgétaire. Mais, bien évidemment, on peut se réjouir qu'ait été réalisée une économie de 97 000 euros et on ne peut pas s'opposer au fait qu'ils aient été utilisés pour la sécurité des Français et notamment à l'occasion des problèmes de la Côte d'Ivoire ; on ne peut que s'en réjouir.

Mais, quelque part, dans le fonctionnement budgétaire, n'aurait-il pas été normal que l'Assemblée soit consultée sur cette réaffectation de budget ? Encore une fois, je ne mets pas du tout en cause l'utilisation qui a été faite du budget. C'est juste en ce qui concerne son fonctionnement.

Monsieur le Président

Voulez-vous répondre tout de suite, Monsieur le Secrétaire général ou bien préférez-vous attendre la série complète des questions ?

Monsieur Pierre ROBION

Je vais effectivement attendre les autres questions pour répondre.

Madame Monique CERISIER-Ben GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Je regarde le coût de nos réunions à Paris et je me demande s'il ne serait pas utile de réfléchir sur l'allocation de ce budget de l'Assemblée - qui n'évolue pas ; c'est un budget qui n'a pas évolué au cours des dernières années et nous avons toujours la même somme - quels sont ceux d'entre nous qui préféreraient disposer de plus de moyens pour travailler dans leur circonscription plutôt que de venir à Paris ? Est-ce que les deux réunions plénières annuelles vers lesquelles on s'oriente sont réellement productives et nécessaires ; est-ce qu'elles apportent quelque chose aux Français que nous représentons ? Je pense que ce sont des questions qui mériteraient d'être posées. Or, on ne les a pas réellement posées.

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid, Union des Français de l'étranger

Pour mieux comprendre votre exposé, Monsieur le Secrétaire général et puis celui qui va suivre, n'aurait-il pas été utile de nous donner des documents afin que nous puissions suivre en même temps, parce que vos chiffres passent un petit peu par-dessus nos têtes.

Monsieur Pierre ROBION

Nous n'arrivez pas à les suivre à l'écran ? ... Oui ; très bien.

Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington

Merci, Monsieur le Président et bonjour, à Monsieur le Directeur qui vient d'arriver. Je voudrais poser deux questions, l'une étant quand même de fond : ne serait-il pas normal que ce budget soit au moins porté à la connaissance de la commission des Finances, comme cela a été demandé par au moins un voeu récent dont il me semble que c'est le rôle, sinon de prendre la décision, au moins de surveiller ce qui se passe.

Deuxièmement, je tiens, en quelque sorte, à féliciter le secrétariat général à propos du budget du site Internet qui, l'an dernier, dans les prévisions atteignait un peu plus de 36 000, je crois, Monsieur le Secrétaire général, et donc je vois que, finalement, cela a coûté beaucoup moins cher.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président invite Monsieur le Secrétaire général à répondre aux questions.

Monsieur Pierre ROBION

En ce qui concerne l'exécution du budget, effectivement c'est le secrétariat général qui en est responsable. La somme dont vous avez parlé, ces 97 000 euros, n'avait pas été engagée parce que les engagements auxquels il avait été procédé dans le courant de l'année 2004 correspondaient à des prévisions de dépenses identifiées.

Apparemment, il n'y en avait pas pour cette somme qui a été tenue en réserve ; elle a effectivement servi à abonder le budget sécurité de la DFAE et elle a donc été utilisée, comme je l'ai dit, pour l'accueil et, d'une manière générale, pour ce qui a été dépensé pour apporter un soutien à nos compatriotes de Côte d'Ivoire.

J'ai noté vos remarques, d'une manière générale, portant sur les consultations qui devraient avoir lieu concernant les affectations budgétaires et notamment par le biais de la commission des finances et des affaires économiques.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Secrétaire général et invite à passer à la deuxième partie de l'exposé qui concerne les prévisions budgétaires pour l'année 2005.

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2005

Monsieur Pierre ROBION

En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour l'année 2005, le montant des crédits mis à disposition de l'Assemblée générale des Français de l'étranger par la loi de Finances initiale s'élève au même montant en reconduction de la dotation 2004, c'est-à-dire 1 628 755 euros.

Les prévisions de dépenses sont les suivantes : d'abord un arriéré de dépenses prévisibles, celui des dépenses afférentes à la réunion de ce bureau, pour un montant de les 8 180 euros qui se décompose comme précédemment en :

- secrétariat pour 1 431 euros;
- sténopie : aux alentours de 3 000 euros; il s'agit d'une estimation .
- rafraîchissements : autour de 3 800 euros ; également une estimation

En ce qui concerne les dépenses de l'année 2005 à proprement parler,

- le premier poste est, bien sûr, celui des indemnités forfaitaires, les deux semestres, pour un total de 1 289 272 euros ;
- une somme est provisionnée pour des remboursements de frais de campagne au cas où interviendraient des élections partielles éventuelles, non prévues à ce stade. Une somme de 28 000 euros est donc provisionnée à cet effet ;

- assurance GMF au profit des membres, prime 2005 : 18 470,44 euros ;
- une ligne a été provisionnée pour la modernisation du site *assemblée-afe.fr* dont nous parlerons tout à l'heure lors du point qui a été réservé sur la communication externe et interne de l'Assemblée. Cette somme ne correspond pas à une estimation devisée, en quelque sorte ; il s'agit d'un provisionnement. Les études qui vont être réalisées par le futur groupe de la communication indiqueront plus précisément quelles seront les dépenses à engager à cet effet.

Le cinquième poste de dépenses correspond au coût des sessions pour un total de 71 831 euros pour l'ensemble des sessions, donc en principe deux sessions plénières et deux bureaux, recouvrant, comme d'habitude, les frais de secrétariat, de sténotypie, les hôtessees et les rafraîchissements.

Les dépenses de fonctionnement comportent un certain nombre de postes particuliers, de dépenses particulières comme la publication du nouveau *Lois et règlements 2005*. L'objectif que nous nous sommes fixé est de l'éditer en avril 2005. Il ne pourra pas l'être plus tôt puisqu'un certain nombre de textes qui doivent être intégrés dans ce document devront recueillir l'avis de l'Assemblée au début du mois de mars. Ce n'est donc qu'après avoir recueilli cet avis que nous pourrons passer les derniers textes et donc espérer, dans le courant du mois d'avril, pouvoir éditer ce recueil. Donc pour les lois et règlements : 12 000 euros sont provisionnés ;

- Internet, hébergement et maintenance du site : là, nous provisionnons une somme qui tient tout simplement compte de l'existant : 37 000 euros ; on verra, bien sûr, ce qui se passera en 2005 sur ce point ;
- rapport du directeur : 18 000 euros ;
- documentation et presse en général 3 000 euros ;
- matériel et fournitures de bureau 3 000 euros ;
- communication. Ce poste pourrait inclure, par exemple, une nouvelle édition du petit triptyque qui, déjà, comme vous l'avez remarqué, est à votre disposition à l'entrée et a fait l'objet d'une mise à jour ; nous avons pu l'éditer, là aussi, à temps avant la réunion de ce bureau. Mais il pourrait faire l'objet d'une nouvelle rédaction si les membres de l'Assemblée le souhaitent dans le courant 2005 ; et, dans ce cas-là, nous aurions à lancer une nouvelle édition. Donc communication : 20 000 euros sont provisionnés.

Le total atteint donc 93 000 euros pour les dépenses de fonctionnement.

Le récapitulatif des prévisions budgétaires pour 2005 est donc le suivant :

- arriéré de l'exercice 2004 : 8 180 euros ;
- indemnités forfaitaires : 1 289 272 euros ;
- remboursements éventuels de frais de campagne électorale pour 28 000 euros ;
- assurance GMF, prime 2005 : 18 470 euros ;
- modernisation du site *assemblée-afe.fr* : 120 000 euros ;
- coût des sessions : 71 831 euros ;
- dépenses de fonctionnement : 93 000 euros ;

le tout pour un total de 1 628 755 euros.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Secrétaire général et s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole. Il donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX.

QUESTIONS-REponses

Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu de la circonscription de Rome

Je remercie mon excellent collègue ou plutôt mon collègue de son excellente suggestion. En effet, c'est vrai que c'est la commission des Finances qui devrait avoir ces chiffres et pouvoir les analyser.

Pour ma part, je suggèrerais effectivement que l'on nous communique le papier parce que, là, c'est lisible, mais très rapidement ; en plus, on n'entend pas très bien. Et la deuxième chose que je suggèrerais, comme on le fait généralement, c'est de comparer un exercice avec l'autre afin que l'on sache un petit peu ce qui avait été budgétisé, combien on a dépensé, combien cela a coûté en 2003 et combien cela va coûter en 2004, en 2005, etc. Parce que, franchement, ces chiffres bruts ne me disent pas grand-chose. Honnêtement, cela ne me dit pas grand-chose. Voilà.

Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu pour la circonscription du Luxembourg

Tout simplement, je viens de relever une variation considérable du chiffre des assurances. Je rebondis un peu sur ce que vient de dire mon président de commission. Il est donc absolument nécessaire que nous disposions d'éléments comparatifs pour pouvoir apprécier. Merci.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je rejoins ce qui vient d'être dit : je pense que la bonne formule serait que la commission étudie le budget au mois de septembre, puisque, dans le calendrier du ministère, j'imagine que les propositions sont faites en février, probablement en mars, pour se voir ensuite consolidées.

On devrait donc pouvoir en disposer pour se prononcer et faire des commentaires pour le mois de septembre, et ensuite revenir devant l'assemblée plénière. Cela me semblerait un calendrier normal et démocratique.

Je ferai deux autres remarques. Comme tout le monde, je ne suis pas hostile à boire un café ou un Perrier, mais il me semble que les frais de rafraîchissement me paraissent quand même singulièrement élevés. Je ne sais pas s'il y a une explication à cela. Je pose la question : il y a plus de 36 000 euros y sont consacrés.

Par ailleurs, pourrait-on avoir quelques détails sur ce que recouvrent les 120 000 euros prévus pour le site. Il ne s'agit que de l'étude, si j'ai bien compris, et pas du fonctionnement puisqu'une autre ligne de 37 000 euros est consacrée au fonctionnement. Les 120 000 euros sont consacrés uniquement à l'étude de reformatage du site ? Il serait donc intéressant de savoir comment ce chiffre a été élaboré.

Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Pierre YUNG et invite Monsieur le Secrétaire général à répondre aux questions.

Monsieur Pierre ROBION

Premièrement, je répondrai à la question sur l'assurance. Je crois que vous aviez noté une différence considérable. Non ; cette différence n'est pas considérable : la prime de 2005 s'élève à 18 470 euros tandis que celle de 2004 atteignait 17 932 euros. Cela fait donc 600 euros, ou quelque chose comme cela de différence et cette différence n'est donc pas considérable.

En ce qui concerne le deuxième point soulevé par le Sénateur YUNG, qui est relatif aux crédits provisionnés pour le site Internet, comme je l'ai dit dans la présentation, environ 35 000 euros sont effectivement provisionnés au fond pour ce qui est l'état actuel des lieux. C'est-à-dire que l'on ne sait pas ce qui va se passer, ni quand cela arrivera exactement en 2005 ; et on a donc provisionné la continuité. En ce qui concerne les 120 000 euros, là aussi, je l'ai dit : à ce jour, je ne peux pas vous donner de précisions sur ce qu'ils recouvrent exactement.

Nous allons essayer de faire en sorte qu'ils recouvrent le maximum de choses, voire même qu'il en reste. Mais je n'ai pas d'évaluation, ni d'estimation à ce jour suffisamment précise :

- sur ce que coûtera une étude que j'espère pouvoir faire réaliser suffisamment en interne pour qu'elle ne coûte pas trop cher, ce qui est le premier point et
- deuxièmement, j'espère disposer d'une étude qui donne des indications suffisamment précises pour que l'on puisse obtenir par la suite un produit susceptible d'évoluer pour un coût le plus favorable possible.

A ce stade, je ne peux donc pas vous répondre ; cette somme qui a été provisionnée correspond vraiment à une estimation tout à fait globale destinée à préserver l'avenir.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général. Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, se propose de nous faire le point sur les actions du ministère des Affaires étrangères et sur les mesures qui ont été prises en faveur de nos compatriotes de Côte d'Ivoire.

Monsieur le Directeur, je vous donne la parole.

**POINT SUR LES ACTIONS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET SUR
LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE NOS COMPATRIOTES DE COTE D'IVOIRE**

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Vous me prenez un petit peu par surprise, mais c'est effectivement une bonne occasion de faire le point, après ce qui s'est passé. Très brièvement. Je pense que l'on peut vous redistribuer ou que l'on va vous distribuer un petit point écrit indiquant des chiffres. Pour être bref et d'ailleurs la plupart d'entre vous avez suivi la situation de tellement près que je ne vais pas leur apprendre grand-chose.

Le 6 novembre, face aux informations que nous avons reçues de l'imminence d'une attaque des forces du gouvernement d'Abidjan vers le Nord, nous avons mis en place l'ouverture de la cellule de crise du quai d'Orsay pour ne pas être pris au dépourvu dans la matinée ; et, pendant que nous nous réunissions, effectivement des événements dramatiques ont commencé à se précipiter à partir de l'attaque sur Bouaké, sur la caserne Descartes ; à la suite de quoi, nos compatriotes ont été pris à partie dans des conditions dramatiques que je n'ai pas besoin de décrire, puisqu'elles sont malheureusement très connues.

Le lundi 8 novembre, j'ai pris contact avec le cabinet du Premier Ministre pour prendre en main les choses, sur le plan opérationnel, ayant considéré que l'heure n'était plus aux tergiversations. Nous avons négocié très rapidement dans la matinée de lundi puis affrété des aéronefs auprès d'un certain nombre de compagnies aériennes. Pendant ce temps-là, nous organisons l'accueil à Roissy, en liaison, là aussi, avec le cabinet du Premier Ministre que nous avons sollicité pour ce travail qui était nécessairement non seulement interministériel, mais faisait appel à un grand nombre d'autres organismes, comme la Croix-Rouge française et le Comité d'entraide des Français rapatriés que nous avons tout de suite identifié comme étant le meilleur opérateur, compte tenu de toutes sortes de raisons et de son expérience, bien sûr, ainsi que des relations extrêmement confiantes que nous entretenons avec lui, pour constituer un petit peu la colonne vertébrale de cet accueil.

Le premier avion a décollé pour Lomé le mardi, étant donné que nous avons décidé de commencer physiquement les rapatriements le mercredi, compte tenu de la très forte pression qui s'exerçait à Abidjan, des événements qui s'y déroulaient, ainsi que de la situation qui prévalait au sein du 43^e Bima.

Face à une situation inattendue, sur le plan juridique, à l'aéroport d'Abidjan, nous avons été amenés, dans la nuit de mardi à mercredi à préparer un décret de réquisition. Celui-ci a été signé et appliqué pendant que l'avion s'apprêtait lui-même à se poser.

Tout s'est bien passé sur les plans juridique et opérationnel ; les opérations d'évacuation ont commencé le mercredi. Je vous donne quelques chiffres :

- 5 434 Français, dont 1 560 enfants ont été rapatriés par les 14 vols affrétés par le Ministère, y compris le dernier vol ;
- parallèlement, 2898 autres Français ont quitté la Côte d'Ivoire par d'autres moyens, tous autres moyens : vols privés, vols militaires et des moyens autres que des vols : ainsi, des Français ont quitté la Côte d'Ivoire par la voie maritime, de manière tout à fait pratique et immédiate.

Au total, l'addition des départs de personnes s'élève à 8 332 départs, je crois. Je peux me tromper mais l'essentiel n'est pas vraiment là ; sinon qu'il s'agit de la plus importante opération française d'évacuation de ressortissants depuis les accords d'Évian avec l'Algérie.

Pour ce qui est des moyens mis en oeuvre :

- 350 agents du Département ont été mobilisés ;
- une équipe de renfort a été envoyée sur place, pour former une sorte d'antenne consulaire projetée puisque notre consulat était coupé du Bima et de la zone Sud ; c'est-à-dire que nous avons fait venir un consulat par derrière, si je peux dire, en passant par Lomé. Ensuite, d'ailleurs, une petite antenne à l'aéroport proprement dit ;
- plus de 18 000 appels ont été reçus par la cellule de crise, ce qui constitue là aussi un record absolu ;
- je dois aussi mentionner les volontaires de la Croix-Rouge, les médecins, au nombre de 65, qui ont assuré l'accompagnement de nos compatriotes ;
- 180 t de produits de première nécessité ont été acheminées sur place.

Le bilan financier qui a d'ailleurs été couvert par l'État s'élève :

- à 2 770 000 euros pour les avions et
- à 2 220 000 euros pour le matériel, les produits de première nécessité et les médicaments ;
- nous avons encore 500 000 euros d'autres dépenses à exposer.

Je dois également mentionner l'action de l'AEFE puisque l'on comptait :

- 3 950 enfants scolarisés en Côte d'Ivoire avant la crise ;
- 1 500 d'entre eux sont actuellement scolarisés en France et ;
- 1 500 autres soit dans les établissements de l'AEFE dans la région, dans la sous-région entre Dakar, Lomé et Cotonou et au Liban.

Seuls une partie des dossiers scolaires - 3 établissements sur 7- ont été récupérés dans les établissements totalement saccagés de Côte d'Ivoire.

Une coordination interministérielle, dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui avait été construite essentiellement dans la journée du mardi 9 novembre, sous l'égide du COGIC, le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises du ministère de l'Intérieur, qui a pris le relais de la cellule de crise pour la partie accueil, c'est-à-dire essentiellement :

- la préfecture de Seine-Saint-Denis qui s'est particulièrement distinguée,
- les services sociaux et éducatifs de l'État,
- des départements,
- des préfectures et
- des collectivités locales.
- j'ai déjà mentionné le CEFR, la Croix-Rouge ;
- je dois également mentionner le SAMU et le secours catholique qui sont intervenus de manière extrêmement efficace.

Du point de vue de l'hébergement, 2 895 personnes ont été accueillies par le CEFR entre le 10 et le 18 novembre, dont le plus grand nombre ont été hébergées à l'hôtel. A ce jour, d'après les indications en ma possession, plus de 600 personnes restent hébergées par le CEFR.

Comme vous le savez, à la suite de cela, lors du conseil des Ministres du 8 décembre, le gouvernement a décidé d'étendre aux Français rentrant de Côte d'Ivoire les mesures prises en faveur des Français rapatriés d'Algérie au terme de la loi du 26 décembre 1961.

Une ligne de crédit de 5 millions d'euros a été mise en place par l'Assemblée nationale au titre de la création d'un fonds d'aide en faveur des réfugiés de Côte d'Ivoire.

Je voudrais enfin évoquer la coopération européenne qui s'est particulièrement manifestée, à cette occasion, aussi bien sur place qu'à Paris et dans les capitales, ainsi qu'à Bruxelles. La présidence néerlandaise, que le Ministre a saluée lui-même mardi dernier au quai d'Orsay, a beaucoup contribué à cette mutualisation des moyens aériens et civils et militaires avec nos partenaires. La Suisse s'est associée à cette opération.

Voilà donc ce que je pouvais dire très brièvement, Monsieur le Président.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Directeur et s'enquiert d'éventuelles prises de parole sur cette question.

QUESTIONS-REponses

Monsieur Richard ALVAREZ, membre élu de la circonscription de Dakar

Monsieur le Directeur, vous avez parlé d'un budget de 5 millions qui a été mis en place pour les Français rapatriés ; mais pour tous ceux qui sont restés dans les pays limitrophes comme le Sénégal, le Burkina Faso, le Bénin, quelles mesures vont être prises en faveur de ces Français pour qu'une aide leur soit allouée, compte tenu du fait qu'en France, il y a tous les organismes qui existent, tant pour la Sécurité sociale, la carte Vitale, que pour les aides tandis que rien n'est mis en place pour les Français dans les pays où nous sommes. Pensez-vous que des mesures concrètes vont être prises de ce côté-là ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je vous remercie de votre question. Ceci me paraît effectivement aller de soi. J'en prends note. Nous avons cela bien en tête. Vous avez parfaitement raison de soulever cette question et nous allons regarder cela le plus vite possible.

Madame Yvonne TRAH BI, membre élu, Abidjan

Pour ma part, je voudrais remercier très sincèrement tous les services publics, qu'ils soient sur place à Abidjan ou à l'arrivée. Ceux-ci ont vraiment fait le maximum pour aider tous les Français qui devaient partir dans des conditions difficiles ; et je crois que, à l'unanimité, tout le monde a apprécié cette mobilisation. Cela a franchement fait chaud au coeur de tout le monde, étant donné les conditions qui se présentaient. Je suis donc absolument d'accord avec toutes les mesures qui ont été prises et bien mises en place.

Je voudrais me permettre d'évoquer un problème qui n'a pas été envisagé dans l'immédiat, mais qui commence à se faire jour. Nos compatriotes s'inquiètent maintenant - et là, je m'adresse aussi en particulier à nos sénateurs - de leur retraite.

Beaucoup d'entre eux touchaient leur retraite là-bas sur place ou bien ils touchaient leur retraite de la CNPS locale et ils se posent maintenant des questions sur la conduite à tenir.

Je pense qu'une action individuelle serait complètement vouée à l'échec. Mais s'il y avait une mobilisation sur ce point, à partir des accords franco-ivoiriens signés sur ce sujet et une intervention officielle pour régler le problème de manière peut-être globale, cela pourrait aussi aider nos compatriotes concernés.

Je vous remercie.

Monsieur le Président remercie Madame Yvonne TRAH BI et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Je voulais dire que, comme beaucoup de nos collègues sénateurs et membres de cette assemblée, nous sommes allés à plusieurs reprises à Roissy. Je crois pouvoir dire, sans doute au nom de tout le monde, que vraiment l'organisation, à la fois au niveau de la cellule de crise du Ministère et ensuite de l'accueil, de la coordination interministérielle de l'accueil à Roissy a été tout à fait remarquable, tout à fait bien faite. Vraiment.

L'opposition est là pour s'opposer, et c'est normal ; on doit critiquer ; mais là, en l'occurrence, je crois que nous pouvons vraiment vous transmettre toutes nos félicitations, c'est le terme qui convient, et adresser en particulier tous nos remerciements à votre personnel, Monsieur le Directeur, qui s'est mobilisé sans compter pendant toutes ces journées. Bien sûr, cela ne règle pas l'ensemble des difficultés et des détresses. Mais, en tout cas, disons que l'accueil a été organisé de la meilleure manière possible, me semble-t-il. Je voulais en porter témoignage ici.

Je rejoins la question de Monsieur ALVAREZ, puisque je suis passé à Dakar, il y a une semaine où j'ai pu rencontrer un certain nombre de nos compatriotes venus d'Abidjan. Ceux-ci ont posé la question citée et je ne la reprends donc pas. Ils ont aussi souligné les inquiétudes et problèmes relatifs à la scolarisation des enfants puisque le lycée Mermoz doit créer, a créé, une dizaine de classes supplémentaires qui, pour l'instant - et c'est normal - sont sous tente militaire. Mais, bien sûr, la question qui se posait était de savoir comment la rentrée 2005-2006 pourrait être organisée pour ces 10 classes supplémentaires.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Richard YUNG et donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président. Bien sûr, moi aussi je m'associe à toutes ces félicitations. D'ailleurs tous nos collègues, lors des récents débats budgétaires au Sénat, ont souligné combien les choses avaient fonctionné de la meilleure manière.

Mais mon propos, Monsieur le Directeur, vise surtout à prolonger la question de Richard ALVAREZ. Bien sûr, il y a tous ces Français qui sont restés dans les pays limitrophes ; mais, en France, on sait aussi qu'il y a différentes catégories de Français qui sont dans des cas différents.

Les enseignants sont traités par l'AEFE d'une façon qui, pour le moment, s'avère relativement satisfaisante. Ce n'est pas le cas des recrutés locaux dont on sait qu'il pose un vrai problème. Les entrepreneurs, les PME ont été sinistrées ; ils se sont organisés en associations et sont en train de se poser des questions, bien entendu, sur leur avenir.

Ma question est donc celle-ci : tout a bien fonctionné jusqu'à maintenant ; on vient de débloquent ce fonds de 5 millions d'euros et il y a aussi la suite. Pouvez-vous nous dire - je sais que la question est très difficile et vous n'allez pas lui apporter une réponse définitive - selon quels principes, selon quelles idées on va travailler en particulier pourra répartir ces 5 millions ? Et ensuite, qu'en est-il, en particulier, de ceux qui ont tout perdu.

Il ne s'agit évidemment pas des représentants des grandes sociétés qui, eux, n'auront pas perdu leur emploi, j'imagine, mais en particulier des enseignants recrutés locaux et puis de ces entrepreneurs qui, je le précise aussi, rencontrent un souci immédiat - et je pense que l'administration peut les aider en cela - celui des échéances auxquelles ils doivent faire face : ils doivent de l'argent aux banques, ont des créanciers à régler. Il faudrait organiser, d'une certaine manière, un moratoire, un gel, pendant quelque temps, pour que, en plus, ils ne fassent pas l'objet d'éventuelles tracasseries de la part de leurs créanciers.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND et donne la parole à Madame Catherine RECHENMANN.

Madame Catherine RECHENMANN, membre élu pour la circonscription d'Abidjan

Je m'associe à tous les remerciements qui viennent d'être adressés à toutes les personnes qui se sont occupées de ce rapatriement. Je crois que l'on peut également dire que l'on peut souligner aussi le rôle de l'armée française. Il ne faut pas l'oublier, parce que ce rapatriement a été permis grâce à tous nos militaires présents en Côte d'Ivoire.

Les questions les plus importantes viennent d'être posées : les Français qui ont essaimé dans la sous-région ; les Français qui sont là et qui se retrouvent avec des dettes, puisque nous cotisons personnellement à des caisses de retraites. Certaines personnes n'ont plus que quatre ou cinq années à cotiser avant d'arriver à 65 ans. Comment vont-elles faire lorsqu'elles ont perdu tout leur outil de travail. Il y a donc des questions de cet ordre et je crois que tous les dossiers devront vraiment être regardés et étudiés au cas par cas.

Je vous remercie.

Monsieur le Président remercie Madame Catherine RECHENMANN et donne la parole à Madame Claire DURAND.

Madame Claire DURAND, membre élu de la circonscription de Lomé

Monsieur le Directeur, je voudrais vous parler des rapatriés qui ont essaimé dans la sous-région et dans ma circonscription, au Bénin au Ghana et au Togo, nous avons eu pas mal de familles. Au lycée français de Lomé, nous accueillons 150 élèves dont le tiers à peu près sont Français. Les familles n'étaient donc pas contentes lorsqu'elles sont venues s'inscrire parce qu'on leur a demandé de régler un mois de frais de scolarité. Or, celles-ci avaient déjà payé le premier trimestre à Abidjan.

Je sais qu'il n'y a pas compensation entre les écoles françaises. Mais, est-ce que sur le fonds, sur les 5 millions qui ont été alloués aux Français rapatriés, on pourrait justement penser à ces familles pour les dédommager ? Parce qu'elles doivent déjà payer doublement les frais étant donné que, pour la plupart, les maris sont restés en Côte d'Ivoire et ce sont les mamans et les enfants qui sont dans les autres pays où elles ont dû se loger et cela leur occasionne donc un doublement de leurs frais. Je voudrais donc quand même que l'on pense également à ces familles.

Monsieur le Président remercie Madame Claire DURAND et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Merci, Monsieur le Président. A l'occasion de ces rapatriements, dans un pays limitrophe de l'Afrique qui est l'Espagne, les consulats ont contribué à hauteur de 20 000 euros pour financer les rapatriements soit de passage soit de personnes qui se sont installées en Espagne. Évidemment, nous approuvons cette mesure de solidarité.

Mais je voudrais savoir si cette somme va être remboursée étant donné qu'elle a été prélevée sur les crédits d'aide sociale des consulats généraux de Barcelone et de Madrid ou bien si cela sera pris sur les 5 millions qui ont été attribués par ailleurs.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Pour ma part, je ne sais pas si, en Italie, un certain nombre de personnes sont arrivées à Rome et je crois qu'elles ont été effectivement prises en charge en partie.

Ce que je voulais simplement dire, c'est que j'ai participé l'autre jour à l'assemblée générale de l'UCCIF (l'Union des chambres de Commerce françaises à l'étranger) et que son président Serge BELLANGER, qui est également membre de notre assemblée, a souligné et a remercié l'un des délégués en Côte d'Ivoire, Monsieur Michel TIZON, en sa qualité de président de la chambre de Commerce française à Abidjan pour tous les efforts qui avaient été faits pour essayer de préserver ce qui était possible de l'être. Je dois dire que Michel TIZON n'était pas présent à cette assemblée en ce qui concerne les PME et les entreprises. J'ai su qu'il allait arriver à la fin de l'année et nous allons voir un petit peu ce qui est prévu pour l'année 2005.

Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX et donne la parole à Monsieur Bernard SADET.

Monsieur Bernard SADET, membre élu de la circonscription d'Abidjan

Je voudrais répondre à certaines questions qui ont été posées ici par Monsieur FERRAND et par plusieurs autres personnes. J'ai rencontré le Comité interministériel des rapatriés, Monsieur DUBOURDIEU et je lui ai fait part de pratiquement toutes les questions qui avaient été posées. Nous les avons étudiées et sommes restés pendant plus de deux heures ensemble.

Je sais que, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, il passe une loi concernant les rapatriés de Côte d'Ivoire et les décrets suivront. Quant aux 5 millions dont Monsieur FERRAND vient de parler, ils ne sont pas encore débloqués ; ils devraient l'être avant la fin du mois.

Pour ce qui est des entreprises, avant de partir étant donné qu'il n'y a pas très longtemps que je suis en France et que je repars lundi, nous avons tenu, avec Monsieur TIZON - pour répondre à Monsieur - une réunion avec les entreprises survivantes si on peut dire afin de considérer les différents problèmes et également pour pouvoir compter les entreprises.

140 personnes participaient à ce repas ; beaucoup de questions ont été posées, évidemment, dont la plupart ont porté sur la question de savoir comment on allait redémarrer. Mais ceux qui étaient présents n'avaient pas été trop touchés ; c'est ceux qui étaient partis qui l'avaient été.

On distingue deux catégories de personnes :

- celles qui n'ont plus rien du tout, puisque tout a été brûlé ; et puis
- celles qui ont été pillées ; les stocks ont été pillés ou le matériel a été volé ; mais elles peuvent redémarrer.

Cependant, pour le moment, je mets bien en garde et la déclaration de Michèle ALLIOT-MARIE faite il y a deux ou trois jours reste tout à fait valable : l'insécurité règne. Moi-même, j'ai été attaqué il y a une semaine. L'insécurité règne donc et il ne faut pas dire aux personnes, lorsqu'elles viennent, qu'elles peuvent repartir. Dans l'immédiat, ce n'est pas possible. Pourquoi cela ?

Vous avez tout Cocodi devant la RTI, où tous les jours on crache sur la France, il n'y a pas d'autres mots. Tous les soirs ils se réunissent ; il y a de la musique ; on leur sert à manger ; on leur donne de l'argent et vous avez des barrages le soir au plateau, dans le centre-ville, où vous vous faites racketter en permanence.

De toute façon, il est hors de question que les femmes et les enfants repartent étant donné qu'il n'y a plus d'écoles ; d'ailleurs, pour ce qui est des femmes, on sait ce qui est arrivé. Et, pour le moment, je pense qu'il faut encore attendre. Lorsque l'on entend la déclaration du président GBAGBO d'hier dans *Le Parisien libéré*, on peut se poser des questions pour l'avenir de la France en Côte d'Ivoire.

J'ai été reçu hier à l'Élysée et je peux vous dire que tout le monde est très inquiet et on se demande comment tout cela va finir. Je n'aborderai évidemment pas les questions politiques.

Monsieur le Président

Merci, de ce témoignage, Monsieur SADET. Le dernier intervenant inscrit est Monsieur Claude MAC GAW.

Monsieur Claude MAC GAW, membre élu, Tananarive

Merci, Monsieur le Président. J'ai été indirectement victime des événements d'Abidjan. Habitant Tananarive, mes trois petites-filles qui y habitaient aussi se trouvaient donc totalement isolées et très peu connues de l'administration française d'Abidjan.

Je suis donc intervenu personnellement par téléphone auprès du Ministère quand dimanche en leur faisant part de la présence de ces enfants à Abidjan, ils ont pris des dispositions immédiates, c'est-à-dire que, à 10 heures du soir, ils ont hélicopté les enfants sur la Bima et les enfants ont été placés dans le premier avion reliant Abidjan à Paris. Je ne peux que remercier le Ministère et je suis vraiment content de pouvoir le faire aujourd'hui.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président invite Monsieur le Directeur à répondre aux questions qui ont été posées.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je voudrais tout d'abord vous remercier de vos propos et vous dire également, à cette occasion, que nous aussi, nous avons été très encouragés par la mobilisation des membres de l'Assemblée : les membres nommés, les Délégués élus, les Sénateurs et surtout, je dirais, des Délégués de la Côte d'Ivoire qui, aussi bien au téléphone qu'ici, ont beaucoup contribué à ce que les choses puis sent bien se passer par les informations que nous recevions.

Pour compléter ce que je disais tout à l'heure : il y a effectivement des chantiers ; on les avait déjà ouverts pendant les opérations d'accueil elles-mêmes ; une certaine catégorie de nos compatriotes - qui se recoupent d'ailleurs quelquefois - doivent faire face à de gros problèmes :

- pour ce qui est des enseignants, nous en avons parlé et c'est plus ou moins maîtrisé ;
- en ce qui concerne les enfants, cela a été évoqué et il se pose effectivement des problèmes de scolarisation et cela pas seulement en France. Il faudra que l'AEFE s'adapte et c'est un gros travail que de développer des écoles très rapidement. Hélas, comme je le disais hier dans une autre enceinte, il va plus vite de les brûler que de les reconstruire ; mais, enfin, on s'en

souviendra et on apprend à travers ces événements ;

- pour ce qui est des salariés des différentes catégories : il y en a qui sont détachés et d'autres qui sont salariés d'entreprises locales et sont rémunérés localement avec tous les problèmes que cela pose, lorsqu'ils ont perdu leur emploi ou que leur employeur a disparu ;

- pour ce qui est des entrepreneurs et des petits entrepreneurs : c'est une situation qui a été évoquée tout de suite auprès du ministère des Finances et du bureau du Premier Ministre. Je remercie en particulier pour tout ce qui peut être fait, sur le plan consulaire au sens des chambres de Commerce, avec leurs relais en France pour que des solutions pratiques puissent être apportées. Et cela, c'est une vraie question dont on doit s'occuper ; cela fait partie des points à traiter.

En général, pour ce qui concerne les Français dans la sous-région, nos postes sont bien saisis de cette question.

Je rassurerai Monsieur HUSS sur les crédits des CCPAS. Les crédits des CCPAS n'appartiennent pas aux Français de la circonscription. Ce sont des crédits prévus pour les aider ainsi que tous les autres compatriotes qui peuvent en avoir besoin. Je peux les rassurer : cela ne se fera pas au détriment de ce que nous devons faire au profit des Français qui résident sur place.

Mais je crois que la solidarité doit s'exercer dans tous les sens et, dans l'urgence, plus encore. Cependant, je voudrais vous rassurer : Monsieur HUSS, il n'y a pas de souci à avoir et les Français d'Espagne ne seront pas lésés.

Pour ce qui est des retraites, il s'agit d'un sujet qui, de toute façon, était pendant et pas seulement pour la Côte d'Ivoire. Évidemment, cela devient une question supplémentaire dans ce dossier étant donné que j'imagine qu'un certain nombre de situations individuelles vont se trouver rendues plus compliquées, plus difficiles à traiter. Nous allons rencontrer, avec la Côte d'Ivoire, les problèmes que nous avons en d'autres cas et de manière très urgente.

Je pense ne pas avoir répondu à tous les points. Simplement, ce que je voulais vous dire aujourd'hui, c'est que nous gardons tous ces dossiers bien présents à l'esprit. Évidemment, l'administration, comme nous tous d'ailleurs, travaille souvent mieux en période de crise et d'urgence qu'en période de croisière.

Malgré tout, dans cette affaire, je dois dire que cela aurait pu être - je le vois dans la manière dont les crédits du ministère des Finances nous sont délégués, alors que le Ministre a changé et que les délégations de signature restent toujours des prétextes commodes si on veut les utiliser pour retarder la mise en place des crédits - cette fois-ci - ce qui prouve que cela peut se faire lorsqu'il existe une volonté de faire - les fournisseurs ont pu être payés, ce qui est assez remarquable, pour l'État, finalement. On n'a pas l'habitude de payer les fournisseurs dans des délais de ce genre ; je m'attendais à ce que cela s'avère beaucoup plus difficile.

Finalement, les opérations comptables se font ; les crédits sont délégués ; ils arrivent. La fin de l'année approche et pourtant, malgré toutes ces règles qui, d'habitude, s'avèrent absolument incontournables, je dois dire que c'est une certaine satisfaction et je voulais la partager avec vous : l'administration de notre pays finalement, dans ces cas-là, (et je dois dire que je me contredis parfois) s'est montrée capable de faire face ; ce n'est pas fini, simplement. Et nous avons effectivement de gros dossiers très difficiles à résoudre le plus vite possible.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président annonce une suspension de séance d'un quart d'heure.

La séance est interrompue à 11 heures 10.

Reprise de la séance à 11 heures 30.

Monsieur le Président

Nous reprenons nos travaux avec le point de l'ordre du jour qui traite de l'information sur la réunion avec le ministre d'État, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, qui a eu lieu le 24 novembre 2004, le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT va traiter le sujet.

**INFORMATION SUR LA REUNION AVEC LE MINISTRE D'ÉTAT,
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE,
DU 24 NOVEMBRE 2004**

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, membre de droit, Sénateur représentant les Français établis hors de France, Président de l'Union des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi d'abord, rapidement, d'indiquer à nos collègues comment d'abord cette rencontre au mois de septembre et puis cette réunion de travail, se sont organisées autour du Ministre.

Il y a un peu plus d'un an, au mois d'octobre de l'année dernière, alors que je participais à une réunion de travail au Sénat, je suis allé voir Monsieur Nicolas SARKOZY qui était à l'époque Ministre de l'intérieur et je lui ai indiqué qu'il serait bon, compte tenu de sa personne, qu'il vienne devant l'Assemblée des Français de l'étranger et, à l'époque, il s'agissait, bien entendu, de s'entretenir des problèmes de son ministère et, comme vous le savez, nous partageons de nombreux sujets en commun, qu'il s'agisse des questions de visas, de passeport ou d'autres encore.

Et, spontanément, Nicolas SARKOZY m'a indiqué qu'il en était d'accord. Je lui ai alors fait part du fait que nous tenions une réunion au mois de décembre, mais qu'il n'y avait pas de réunions de commission à ce moment-là et que je pensais qu'il fallait reporter au mois de mars cette visite à l'Assemblée des Français. Il m'a répondu qu'il était tout à fait d'accord et que je verrais cela avec son cabinet.

Comme vous le savez, à la suite du départ de Monsieur MER du ministère de l'économie et des finances, Monsieur Nicolas SARKOZY est devenu ministre d'État de l'économie et des finances et nous ne nous trouvions alors plus dans le même contexte. La visite qui était prévue au mois de mars a donc été reportée à notre Assemblée plénière du mois de septembre et le cabinet de Monsieur BARNIER ainsi que celui de Monsieur Nicolas SARKOZY ont eu un certain nombre de contacts pour organiser cette visite, laquelle a eu lieu pendant notre session plénière.

En ce qui me concerne, ayant été à la première initiative de cette visite, on m'a demandé d'intervenir. J'ai été appelé par le Directeur de cabinet de Monsieur SARKOZY, Monsieur GUÉANT, pour préparer cette venue. Et c'est alors que je lui ai indiqué quels étaient les thèmes qu'il me paraissait importants que le Ministre d'État pourrait aborder, qui étaient

- le problème de la fiscalité de nos compatriotes français de l'étranger et
- le problème des retraites africaines qui avaient fait l'objet d'une note du ministère des Affaires étrangères et, plus particulièrement, de Monsieur VIMONT, Directeur de cabinet de Monsieur BARNIER. Il s'agissait d'une note fort bien faite, fort intéressante qu'il avait adressée à ses deux collègues, Directeurs de cabinet du Ministre d'État et des finances et Directeur de cabinet du Ministre des affaires sociales.

Monsieur Nicolas SARKOZY est donc venu devant notre assemblée. C'est notre bureau qui a fixé le détail des interventions. Celles-ci ont été restreintes parce que le temps que pouvait nous consacrer Monsieur SARKOZY, qui savait déjà qu'il ne resterait pas dans les fonctions qui étaient les siennes, étaient limités. Donc, seuls les Présidents de groupe ont pu prendre la parole dans ce débat après une présentation qui a été faite par le vice-président en exercice de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Vous avez entendu la réponse qui m'a été faite par Monsieur SARKOZY : il indiquait qu'il était prêt à nous recevoir, à recevoir une délégation avant son départ du ministère des finances. Cette délégation a été à nouveau fixée par les deux cabinets : celui de Monsieur BARNIER et celui de Monsieur SARKOZY.

Et vous savez que, dans un souci d'efficacité et parce que, il faut bien le dire, Monsieur SARKOZY quittait ses fonctions quelques jours plus tard, cette délégation s'est limitée aux Présidents de groupe ; elle a été bien évidemment conduite par le Président en exercice du collège des vice-présidents qui était Monsieur Roger BONIN et incluait le Président de l'Union des Français de l'étranger ainsi que celui de l'Association démocratique des Français de l'étranger.

Nous nous sommes donc retrouvés au ministère des finances. Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, accompagné, de Monsieur ZOEL, Chef du service des accords de réciprocité. Monsieur SARKOZY, outre son Directeur adjoint de cabinet, avait à ses côtés un représentant de la législation fiscale ainsi qu'une personne du Trésor.

C'est Monsieur BONIN qui, en tant que vice-président en exercice, a ouvert le débat en indiquant que nous nous félicitons d'être reçus par le Ministre des finances, ce qui n'est pas commun. Pour ma part, j'ai pris la parole, et ai rappelé très brièvement au Ministre d'État les deux interventions qui avaient été faites.

A la suite de cette intervention, plusieurs intervenants ont complété mes propos. C'est le cas du Président de l'Union des Français de l'étranger qui a notamment abordé le problème des indemnités versées aux membres de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur Robert-Denis Del PICCHIA, Président du groupe RFE a fait une intervention portant non seulement sur la résidence en France des Français de l'étranger, avec une proposition intéressant la troisième catégorie de résidence qui serait la résidence expatriés ; il a également abordé le problème des indemnités versées aux membres de l'Assemblée.

Je dois dire que le Ministre d'État nous a tout de suite prévenus qu'il disposait de très peu de temps devant lui. Vous savez que trois ou quatre jours plus tard, il allait prendre ses fonctions de Président de l'Union pour un Mouvement Populaire.

J'ai oublié de dire que - et je m'en excuse très vivement - dans la liste des présents, ma collègue et amie Paulette BRISEPIERRE était invitée personnelle de Monsieur Nicolas SARKOZY et qu'elle a participé à notre réunion. Elle a d'ailleurs pu intervenir à propos des problèmes d'indemnisation des biens pour nos compatriotes ; et, bien entendu, nous pensions à la Côte d'Ivoire qui était au cœur, de nos réflexions et débats de tout à l'heure.

Je dois dire que la conversation a été assez courte, le Ministre d'État annonçant qu'il devait nous quitter ; qu'il nous laissait pour quelque temps en présence de ses collaborateurs, de son Directeur adjoint de cabinet et des fonctionnaires qui étaient présents et il a proposé qu'une réunion de travail ait lieu dans le courant du mois de janvier, au cours de laquelle nous rentrerions dans le vif du sujet et aborderions les réels problèmes, puisque, en fait, nous n'avions fait que camper le décor, si je puis dire.

A cette occasion, Monsieur BONIN et moi-même avons demandé à ce que le Président de la commission des affaires économiques et financières et le Président de la commission des affaires sociales, puisque l'on doit parler des retraites africaines, puissent participer aux travaux, ce qui a été, bien entendu, tout à fait accepté.

Nous nous trouvons donc maintenant, Monsieur le Président devant cette situation : Monsieur SARKOZY, alors Ministre d'État a fait cette proposition. Il nous faut maintenant reprendre contact avec Monsieur GUAYMARD qui vient de lui succéder, qui a constitué son cabinet, vient de s'installer. Nous ne lui avons volontairement pas sauté à la gorge pour lui demander la tenue de cette réunion.

Je pense que nous pouvons désormais le faire et j'ai grand espoir que Monsieur GUAYMARD acceptera, bien entendu, de tenir l'engagement de son prédécesseur sur ce qui intéresse nos compatriotes expatriés.

Monsieur le Directeur de la direction des Français de l'étranger, si vous le voulez bien, nous combinerons nos efforts pour que cette réunion puisse avoir lieu et que, là, nous rentrions dans le vif des sujets qui ont été abordés et qui sont tout à fait importants pour notre Assemblée des Français de l'étranger, qu'il s'agisse de la résidence en France et de la fiscalité des Français de l'étranger, qu'il s'agisse des retraites africaines, qu'il s'agisse de l'indemnisation des biens sur laquelle Madame BRISEPIERRE a longuement travaillé il y a déjà quelques années, ou qu'il s'agisse des indemnités versées aux membres de notre assemblée. Bref tous ces sujets, et cela n'est pas limitatif, pourront donc être examinés.

Voilà, Monsieur le Président, la présentation que je voulais faire.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur. Cet exposé est parfaitement clair. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette question ?

QUESTIONS-REponses

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je tiens, tout d'abord, à remercier le sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT d'avoir permis à l'Assemblée de recevoir Monsieur Nicolas SARKOZY au mois de septembre. Ce fut une rencontre particulièrement intéressante, et très vivante ; cela a débouché sur cette fameuse réunion du 24 novembre.

Je remercie aussi, une deuxième fois, pour le fait qu'à la prochaine réunion, le Président de la commission des finances et des affaires économiques devrait être présent.

Je souhaite quand même compléter tout ce qui a été dit parce que la vision que nous avons eue de l'organisation de cette délégation nous a laissés perplexes - et le mot perplexes est faible dans ma bouche - en ce sens que j'ai reçu de nombreux appels émanant de membres de la commission qui s'étonnaient de l'absence de leur président dans la délégation, disant que, au fond, l'un des premiers soucis de l'Assemblée des Français de l'étranger étant sa crédibilité vis-à-vis de l'extérieur, on pouvait se demander à quoi nous servons.

Certes, je sais bien que, Français à l'étranger, nous sommes tous membres d'une ou de plusieurs associations. C'est très important, les associations ; mais la grande différence qui existe entre être membre d'une association et être élu, c'est qu'au passage, il intervient le filtre de l'élection. Je crois donc que le fait d'être conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, c'est avoir une légitimité qui est donnée par l'élection qui se produit une fois tous les six ans.

Je pense donc que l'Assemblée des Français de l'étranger qui s'appuie sur cette légitimité, dans son sein, de façon très intelligente, a créé des commissions qui se sont réparti le travail comme, par exemple, la commission de l'enseignement, celle des affaires économiques et les autres.

Je dois reconnaître que moi qui suis Président de cette commission des affaires économiques et des finances depuis maintenant deux ans, l'un de mes soucis premiers, c'est aussi de me dire que, finalement, les priorités des Français à l'étranger :

- c'est souvent l'école, et donc le rôle du président de la commission de l'enseignement est important ;
- c'est également souvent les affaires sociales telles que la protection sociale, la retraite, etc. ; et
- cela peut également être les affaires économiques.

Mais nous, nous opérons sur un terrain où se trouvent un certain nombre d'organismes, qu'il s'agisse d'organismes d'État, qu'il s'agisse d'institutions comme les chambres de Commerce ou d'autres.

Et, en ce qui me concerne, tout l'effort que j'ai essayé de coordonner, pas tout seul, avec les membres de mon bureau et avec ceux de la commission - c'est de trouver effectivement une certaine crédibilité en essayant d'apporter un certain dynamisme en invitant des personnes de qualité en dialoguant et en posant les problèmes.

L'exemple typique en est celui de Madame Clara GAYMARD qui est venue faire un exposé très intéressant sur l'investissement des étrangers en France. Entre autre, elle nous a présenté un petit film que j'ai moi-même fait visionner présenté en assemblée plénière.

Je peux vous dire que, depuis déjà 15 jours maintenant, j'ai à ma disposition, finalement, après avoir franchi quelques obstacles, j'ai réussi à disposer des DVD de ce film pour ceux qui me l'ont demandé.

Pour ma part, j'ai mal perçu l'organisation de cette délégation car, pour une fois que l'occasion nous était donnée de rencontrer le ministre des finances au nom de la commission des finances et des affaires économiques, il ne nous a pas été possible de la saisir alors que les questions à évoquer représentaient les problèmes types qui devraient être du ressort de la commission.

Il est évident que, si le Président de la commission n'est pas invité, je pose alors simplement une question, sans animosité aucune : je demande simplement à ce que l'on me définisse le rôle que doit jouer la commission des finances et des affaires économiques. Et si ce genre de problème des finances et fiscaux sont dévolus aux associations, avec tout le respect que j'ai pour ces grandes associations que sont l'UFE et l'ADFE et, à ce moment-là, nous nous concentrerons sur autre chose.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Écoutez, je ne suis pas l'organisateur de la délégation ; ce n'est donc pas moi. Celle-ci a été mise au point en concertation avec les cabinets de Monsieur SARKOZY et de Monsieur BARNIER. Il était bien clair que la délégation ne pouvait pas être énorme ou alors nous nous serions retrouvés dans le contexte où nous étions dans l'Assemblée, puisque nous avions reçu Monsieur Nicolas SARKOZY tous ensemble au mois de septembre dernier.

Monsieur le Président, je constate et j'ai pris acte de ce que vous dites. Mais vous me dites avoir invité Madame Clara GAYMARD ; je trouve cela très bien. Pourquoi n'avez-vous pas invité Monsieur Nicolas SARKOZY devant votre commission ? Il serait peut-être venu ou du moins vous aurait-il envoyé un de ses principaux collaborateurs. Pourquoi ? C'est dans votre rôle de Président de commission que de lancer de telles invitations. Et, à ce moment-là, il serait venu et vous auriez pu lui exposer ce que seule votre commission avait l'intention d'exposer.

Pour ma part, ce que je considère, c'est que la venue de Nicolas SARKOZY devant notre assemblée - c'était le sens de ma demande - compte tenu du rayonnement que représente Monsieur Nicolas SARKOZY qui n'est d'ailleurs plus Ministre des finances et est devenu maintenant Président de l'UMP, c'était de le faire venir pour qu'il se rende compte qu'il y avait une Assemblée des Français de l'étranger, qu'il y avait des délégués représentant nos compatriotes expatriés, c'était le rôle que je souhaitais, compte tenu du rôle que joue Monsieur SARKOZY dans la vie politique française.

D'ailleurs, vous l'avez vu, Monsieur LARTILLEUX, les questions ne portaient pas que sur notre commission. Elles portaient aussi sur les retraites et Monsieur SAVERY, avec qui j'ai de nombreux contacts au sein de la Caisse des Français de l'étranger, m'a demandé pourquoi il ne viendrait pas en tant que Président de la commission des affaires sociales pour aborder les problèmes de retraites.

Tout ceci est donc assez complexe.

Ce que je constate, c'est que, en tant que Président de commission, vous serez associé aux travaux - vous l'avez dit vous-même tout à l'heure - qui vont avoir lieu. Auparavant, c'étaient des problèmes de protocole, de rencontres etc. où le Président de la commission des affaires économiques comme celui des affaires sociales, d'ailleurs, n'avait pas un rôle particulier à jouer puisque les problèmes n'ont pas été abordés au fond. Nous en sommes restés au calendrier et aux formes.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Monsieur le Sénateur, je regrette de prendre la parole juste après vous parce que je vais revenir sur ce que disait notre collègue Président de la commission des affaires économiques. Je suis très heureux de l'entendre dire aujourd'hui qu'il s'était étonné de ne pas avoir été invité à cette réunion.

Je regrette qu'il ne l'ait pas fait plus tôt alors que, en tant que Vice-Président de cette Assemblée, quand j'ai eu connaissance du programme et de la composition de cette délégation, je l'ai immédiatement alerté ainsi que tous les membres de la commission sur le fait qu'il me semblait que les membres de la commission et, en tout cas le bureau de cette commission devraient être associés à cette réunion.

Bien évidemment, on ne peut que se féliciter que Monsieur SARKOZY ait reçu des représentants de l'Assemblée des Français de l'étranger et des représentants des associations. Mais je soulignais, dans le courrier que j'avais envoyé à mes collègues Vice-Présidents, à notre Secrétaire général, aux membres de la délégation, qu'il était tellement difficile de mobiliser, dans des commissions, tous nos collègues sur des centres d'intérêt que si, lorsqu'un Ministre reçoit des délégués en fait cette délégation nous échappe, il deviendrait de plus en plus difficile de mobiliser nos collègues sur des centres d'intérêt.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur VILLARD. Pour ma part, je voudrais ajouter quelque chose à l'intervention de mon collègue Marc VILLARD, c'est que la proposition de rencontre, de réunion faite par Monsieur le Ministre Nicolas SARKOZY s'adressait à l'Assemblée. Or, l'organisation de cette réunion a totalement échappé à l'Assemblée.

Je m'en étonne dans parce que l'assemblée est représentée par son Président qui est le Ministre des Affaires étrangères, qui délègue ses pouvoirs à un collège de trois vice-présidents. Or, les vice-présidents n'ont pas été consultés sur la formation de cette délégation. Monsieur VILLARD vient de nous le dire. Il se pose un problème, Monsieur le Directeur, Monsieur le Secrétaire général, de fonctionnement de notre Assemblée. Il faudrait que nous réfléchissions à cela et que nous en reparlions.

La parole est à Monsieur Didier LARTILLEUX.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Pour ma part, je voudrais rappeler à mon collègue Monsieur VILLARD que j'ai écrit. J'ai écrit et j'ai demandé. En on m'a répondu qu'il y avait un problème de finances parce que j'habite très loin ; j'habite à Milan. Alors, comme je suis soucieux des finances de l'Assemblée des Français de l'étranger, j'ai dit que je prenais tout le voyage à ma charge. Je suis encore capable de me payer un billet d'avion ou de TGV entre Milan et Paris. J'ai donc averti ; j'ai souhaité ne pas faire de polémique parce que je trouve que nous n'avons rien à y gagner.

Cependant, je continue à maintenir ma position : je ne comprends pas. Je ne comprends pas parce que cela a constitué une occasion d'abaisser la crédibilité d'une commission permanente qui a son mot à dire dans ce genre de problème.

Merci.

(Applaudissements.)

En tout cas, si j'étais Monsieur Nicolas SARKOZY, je serais très heureux parce qu'il suscite beaucoup d'enthousiasme lors de ses rencontres.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je voudrais d'abord dire à quel point, finalement, notre organisation et l'existence d'une assemblée et de Sénateurs représentant les Français établis hors de France joue un rôle dans ce domaine, spécialement utile. Effectivement - je m'associe complètement à ce qu'a dit le Sénateur CANTEGRIT - c'est parce que le Ministre des finances a pu venir au mois de septembre et qu'ensuite cette réunion a été organisée qu'elle constitue, je crois, une étape très intéressante pour les Français de l'étranger ; en effet, cela crée une communication directe. Et Dieu sait si elle manque entre les besoins exprimés aussi bien par l'Assemblée que par la Direction des Français de l'étranger et le ministère des finances.

Et c'est pour cette raison que l'ordre du jour qui a été établi à l'occasion de cette première réunion est très important. Nous avons tous tenu à ce que cet ordre du jour soit le plus ambitieux possible parce que c'est le lancement d'une méthode de travail direct avec le ministère des finances qui, d'ailleurs, je trouve, s'inscrit dans la philosophie de la LOLF.

Sans oublier l'enseignement et sans oublier d'y associer toutes les différentes Directions importantes du ministère des finances. Cela aussi a été bien noté, qu'il s'agisse des Directions du Budget, de la Comptabilité publique, de la Direction générale des impôts qui, d'une manière ou d'une autre, concourent à la réussite ou, au contraire, au blocage de nos travaux.

Pour ce qui est de la composition, je dois dire que ce sont des choses qui m'ont échappé, et à juste titre, d'ailleurs, car une réunion entre un Ministre et des élus ne relève pas d'un fonctionnaire. Elle a été gérée par des instances qui ont pris leurs responsabilités et je ne me sens pas autorisé à répondre, Monsieur le Président, je le regrette, à votre question qui, pour autant d'ailleurs a tout à fait le mérite d'exister.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur pour son intervention.

Monsieur le Président

Le point suivant à l'ordre du jour traite de la synthèse des contributions au forum sur la communication.

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE DE L'ASSEMBLEE

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS AU FORUM SUR LA COMMUNICATION

Monsieur le Président

Monsieur le Secrétaire général, si vous voulez bien faire le point sur cette question, vous avez la parole.

Monsieur Pierre ROBION

Merci, Monsieur le Président.

A l'issue de l'assemblée plénière qui s'est tenue en septembre, il avait été décidé de lancer une consultation des membres de l'Assemblée sur tout ce qui tournait d'une manière générale autour de la communication, qu'elle soit externe ou interne, de l'Assemblée.

Cela s'est traduit par la mise en oeuvre d'un premier instrument, l'ouverture d'un forum visant à permettre aux membres de l'Assemblée de s'exprimer essentiellement d'abord sur le fonctionnement du site *assemblee-afe.fr* (puisque c'est la nouvelle dénomination adoptée depuis la mise en oeuvre de la réforme du CSFE) et à inviter les membres de l'Assemblée à s'exprimer d'une manière plus générale sur toutes ces questions de communication.

Ce forum a été ouvert au début du mois d'octobre. Je dois dire que la synthèse va être assez rapide parce que le nombre des participants a été extrêmement réduit puisqu'il n'y en a eu que 6. Ceux-ci ont produit au total 18 échanges, qui ne sont d'ailleurs pas inintéressants mais qui auraient sans doute mérité d'être plus nombreux.

Je peux vous donner très rapidement, étant donné qu'ils n'ont pas été nombreux, une liste exhaustive des points qui ont été soulevés par les participants.

Au départ, mais ce n'était pas du tout contraignant, c'étaient simplement des directions qui avaient été données, des pistes qui avaient été lancées, quatre thèmes avaient été définis :

- le contenu ;
- l'Extranet ;
- le graphisme en général, la charte graphique ;
- un point « divers ».

- Le contenu a recueilli 7 réponses,
- l'Extranet, 7,
- le graphisme, 2
- le « divers », 2.

Plus précisément, les thèmes qui ont été évoqués par les participants, s'agissant du contenu, sont :

- avoir des liens plus nombreux ;
- avoir un lien qui permette d'avoir les accords bilatéraux et les conventions passées avec le pays de résidence ;
- disposer de fichiers permettant des impressions (il s'agit plutôt de détails pratiques) ;

- la mise en ligne plus rapide de l'ordre du jour des réunions, qui est un point qui a effectivement été soulevé, par ailleurs, par d'autres membres ;
- de disposer d'espaces personnels sur la fiche individuelle ;
- d'avoir accès à Diplonet, pour certains ;
- d'avoir également des archives en format Word et non plus PDF ;
- pour le graphisme, évidemment - mais je crois que cela fait l'unanimité - les couleurs ne sont pas très satisfaisantes. Certains estiment que nous devrions faire appel à nos couleurs républicaines et je suppose donc il s'agit du bleu, du blanc et du rouge.

En ce qui concerne l'Extranet, une demande, qui est d'ailleurs une demande plus générale, consiste à pouvoir envoyer des messages de l'adresse *assemblee-afe.f*. Effectivement, cette adresse est actuellement une adresse de reroutage. Lorsque les membres communiquent, lorsqu'ils envoient des messages, ceux-ci partent en fait sous leur adresse personnelle. Beaucoup souhaiteraient que ce ne soit pas le cas, ce qui est d'ailleurs tout à fait légitime. Il faudrait donc que les membres de l'Assemblée puissent faire partir leurs messages sous l'adresse générique.

Disposer également d'un espace de discussion entre membres de groupes ou de commission et, enfin, dans les points « divers », plusieurs participants se sont étonnés de la faiblesse de la participation au forum.

Pour conclure sur ce forum: il est d'ailleurs toujours ouvert, car il n'a pas été fermé ; à l'origine, il avait été prévu de lui fixer une durée limitée d'un mois, mais malheureusement, il s'est produit une interruption pendant une semaine à cause d'un problème technique et il a été décidé de le laisser ouvert, et il l'est encore. Vous pourrez donc encore, si vous le souhaitez, intervenir sur ce forum.

Ceci est donc le premier point.

Je ne sais pas si, à ce stade, quelqu'un souhaite intervenir ?

Monsieur le Président, répond que, à ce stade, on peut interroger la salle, l'Assemblée. Il donne la parole à Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

QUESTIONS-REPOSES

Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Merci, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Président. Simplement sur ce point du forum Internet ; je dois vous dire que j'y suis également allée pour y participer ; j'ai été extrêmement surprise et très déçue qu'il y ait aussi peu de contributions parce que je crois qu'il y en a eu quatre ou cinq à peine, je ne me souviens plus ; c'est l'un ou l'autre.

De la salle

Six.

Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Six ; oui. Mais je dois dire qu'il y a aussi certains problèmes techniques parce que j'ai rentré ma contribution ; j'ai pris un des points. J'ai fait une longue présentation des points que je souhaitais voir améliorer dans ce fonctionnement d'Extranet. Mais ma contribution n'a pas été enregistrée, à ma grande surprise. Je dois donc dire que je n'ai pas continué en me disant que c'était une perte de temps.

Je me dis donc que peut-être, ce phénomène s'est présenté pour d'autres collègues. Je vois que Francis HUSS hoche la tête. Je crois qu'il y a donc là vraiment un problème technique et cela nous ramène à tous les problèmes d'ordre technique que nous expérimentons avec ce serveur Internet.

Depuis de très nombreuses années, nous n'arrêtons pas de répéter qu'il faut peut-être changer de fournisseur d'accès. Il faut faire quelque chose parce qu'il n'est pas normal d'envoyer des messages et que ces messages ne parviennent pas à leurs destinataires, que nous rencontrons en permanence de problèmes d'accès.

Il y a également un autre petit point : pour accéder à Extranet, il faut, bien sûr, indiquer son nom et son code d'accès. Et je me suis rendu compte que beaucoup de nos collègues avaient un peu oublié leur code d'accès. Je crois qu'il serait bon de le leur rappeler et peut-être de leur demander d'intervenir. Mais peut-être que chacun puisse à nouveau recevoir aucune information sur son code d'accès.

Je vous remercie.

Monsieur le Président remercie Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Pierre ROBION

En ce qui concerne le premier point, dans lequel vous précisez que vous n'avez pas pu enregistrer votre contribution ; si tel est le cas pour d'autres personnes, merci de le signaler également.

Quant à l'oubli du code d'accès, ce qui est effectivement assez fréquent, la solution est très simple, et d'ailleurs nombre de membres de l'Assemblée passent un message ou un coup de téléphone au secrétariat général pour le demander et on leur communique immédiatement leur code. Cela ne pose donc pas de problème particulier.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Secrétaire général et donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD

Cette idée d'un forum était la bienvenue, vous le savez, puisque nous en avons parlé plusieurs fois. Comme vous, je regrette le faible nombre des participants.

Je voulais vous rappeler - je crois ne pas l'avoir noté dans tout ce que je vous avais dit - qu'il y a quelques jours, justement au vu des problèmes qui ont été exposés, j'avais suggéré la possibilité de passer par une méthode plus active, c'est-à-dire une liste de diffusion, plutôt que d'aller s'inscrire sur un forum, ce qui nécessite des manipulations. C'est vrai qu'il n'est pas évident d'aller voir s'il y a quelque chose de nouveau ; tandis que recevoir des messages sur un sujet donné est plus courant. Voilà. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean LACHAUD et s'enquiert d'éventuelles autres demandes de prise de parole sur ce sujet. Il donne la parole à Monsieur Bernard PELLETIER.

Monsieur Bernard PELLETIER, membre élu de la circonscription de Montréal

Je voudrais simplement dire que vous nous avez dit que vous aviez décidé de prolonger le forum. Pouvez-vous nous dire jusqu'à quelle date il le sera ?

Monsieur Pierre ROBION

Je pense qu'il appartiendrait au bureau de le décider puisque le dernier point de cette intervention va être la création d'un groupe de communication qui reprendra justement les décisions, en tout cas les propositions qui seront faites dans ce domaine.

Je pense qu'on peut le laisser ouvert en permanence. Peut-être pourquoi pas pendant toute la durée de ce groupe de travail qui va être mis en place. Pourquoi ne pas laisser le forum ouvert ? Ou bien créer un autre forum. Je pense qu'on l'on pourra décider de cela. Si vous le souhaitez, s'il n'y a plus de questions, nous pouvons peut-être passer directement...

Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Je voudrais intervenir rapidement pour répondre à Monsieur LACHAUD : je crois qu'il est important d'avoir un site Extranet et de pouvoir rentrer et aller consulter des documents. C'était une des propositions que j'avais émises mais qui n'a pas été enregistrée. Par exemple, je crois qu'il serait important - je l'avais déjà demandé il y a plusieurs années - de disposer des voeux, des rapports des commissions, des questions écrites et de leurs réponses immédiatement parce que la liste de diffusion peut gêner.

Certaines personnes ne disposent pas d'un système extrêmement rapide d'accès à Internet et dont le serveur reste un petit peu bloqué assez longtemps ; alors que, en revanche, envoyer un petit message très court disant : Nouveau : sur extranet, vous pouvez trouver les réponses aux voeux, par exemple, ou les réponses aux questions écrites, chaque fois qu'il y a du nouveau, là, je crois que cela ferait vraiment vivre notre serveur et je crois que cela serait extrêmement utile.

Cela constituerait également un moyen de bien préparer le travail de nos commissions ; parce que l'on arrive avec des voeux à la dernière minute. Si ces voeux sont postés sur ce serveur Extranet, cela permettra à différents membres d'apporter leur contribution, d'y réfléchir, d'établir des comparaisons avec les exemples de leur propre circonscription. Et alors, je crois que nous aurons vraiment un site vivant ; et c'est important.

Par ailleurs, je rappellerai aussi que le groupe de communication, qui existait mais qui avait été dissous, avait également émis un certain nombre de propositions allant dans ce sens.

ÉVOLUTION DU SITE INTERNET : PRESENTATION DES PROJETS EN COURS**Monsieur le Président**

Monsieur le Secrétaire général, pour l'évolution du site Internet ?

Monsieur Pierre ROBION

Justement, on a déjà très largement débordé sur ce deuxième point. Sachant qu'il y a quand même une insatisfaction générale et assez ancienne relative à la fois à l'aspect, au fonctionnement et à l'utilisation de ce site, il est donc peut-être temps maintenant de lancer une modernisation de ce site.

L'état des lieux en est connu ;

- je crois que déjà le graphisme est vieilli ;

- il y a une certaine rigidité pour ce qui est à la fois de l'extranet et de la partie publique du site. On peut qualifier l'insatisfaction générale de fondée ou non, mais je crois qu'elle est assez largement fondée.

Quelles sont les perspectives ?

A ce stade, on peut peut-être évoquer quelques orientations et ce sera le travail de ce groupe de travail, précisément, que de les définir par la suite, puis de les mettre en oeuvre.

D'abord, je crois qu'il faudra moderniser la partie publique et donc s'orienter peut-être davantage vers une fonction de portail, c'est-à-dire offrir un contenu propre limité à la production propre de l'Assemblée et, en revanche, développer une fonction de lien vers des sites plus spécialisés, et donc mis à jour en permanence, mener une politique de liens intelligente qui permettent de donner accès, par ce portail, à des outils d'information et de travail, à la fois pour les membres et pour le public puisque le site assure à la fois ces deux fonctions :

- pour l'Assemblée, communiquer vers l'extérieur et

- pour le public, connaître l'Assemblée.

On peut également imaginer de développer le dialogue avec le public, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle. Actuellement, de nombreux sites offrent des rubriques du genre : « Écrivez-nous » ; pourquoi pas des rubriques « Chantiers » qui pourraient, aussi, indiquer au public quels sont les chantiers que l'Assemblée a entrepris.

Le deuxième point consisterait à développer - et je crois que cela est très important - la partie extranet parce qu'il convient d'en faire un outil de travail efficace pour les membres de l'Assemblée. Je rappelle, évidemment, que ceux-ci sont dispersés aux quatre coins de la planète et que ce type d'outil s'avère particulièrement adapté à leur situation et à leur mode de travail. Avec des espaces pour les groupes, pour les commissions, voire pour des groupes de travail spontanés entre membres de l'Assemblée qui souhaiteraient travailler entre eux.

Pour ce qui est de la méthodologie, je crois qu'il faudra s'orienter vers une refonte totale de la partie Extranet qui est conçue à partir d'une technologie assez vieillie, assez ancienne. Donc vers une mise en concurrence des sociétés qui feront les offres correspondantes.

Ce que le secrétariat général va essayer de faire, auparavant, c'est d'effectuer un travail de définition d'un précahier des charges avec la ressource interne du Ministère puisqu'il y a là des personnes tout à fait compétentes dans ce domaine, justement afin de diminuer les dépenses qui pourraient être occasionnées par les frais d'études et essayer de définir au maximum, déjà à notre niveau, les besoins et les produits que nous attendons. Telles sont les orientations.

Quant au calendrier, celui-ci dépendra, bien sûr, du travail du groupe de travail. Mais on pourrait s'orienter vers un site modernisé à la fin du premier semestre 2005.

Voilà quelles sont les orientations que le secrétariat général propose au Bureau, à l'Assemblée et au groupe de travail qui sera constitué.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général. Y a-t-il des demandes de précisions ou d'éclaircissement ?

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Monsieur le Président. Est-ce que les membres ou la commission de communication seront associés à la définition de ce site, de cette nouvelle mouture du site ?

Monsieur Pierre ROBION

Ce sera son travail.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Monsieur le Président, puisque l'on parle de communication, peut-on parler du répertoire ? Ou bien est-ce prévu à un autre moment ?

Monsieur le Président

Vous pouvez en parler ; allez-y, on vous écoute.

Monsieur Guy SAVERY

Tout d'abord, je pense que tout le monde a apprécié la nouvelle rédaction. Je voudrais simplement faire remarquer que, puisque cela peut être diffusé tous azimuts, il serait peut-être intéressant de faire figurer quelque part, surtout au début que, sauf erreur de ma part, nous sommes 183 personnes à siéger au sein de cette assemblée. Ce chiffre n'apparaît nulle part ; on peut même se demander si nous ne sommes pas 184, avec le Ministre des Affaires étrangères qui est notre Président.

Mais ce qui est important, c'est que l'on ne voit pas le nombre de personnes qui sont non inscrites qui ne sont même pas citées. Je pense que ce n'est pas parce qu'elles ne font pas partie des groupes que l'on ne devrait pas les citer. Ainsi, on connaîtra le nombre complet des personnes qui font partie de notre assemblée représentative et j'estime que cette lacune peut être comblée. Et surtout bien indiquer au départ ce nombre de 183 membres : 150, plus 12 sénateurs, plus 21 délégués désignés. Je crois que c'est un complément qui pourrait se faire lors de la prochaine édition.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président

Monsieur le Secrétaire général, avez-vous une réponse à apporter à cela ?

Monsieur Pierre ROBION

En ce qui concerne l'indication des non-inscrits, c'est effectivement un choix ; mais on peut en faire un autre. Simplement, sont répertoriés :

- d'une part, les membres, et là, bien sûr, tous les membres figurent dans cette liste ;
- d'autre part, la liste des groupes. Or, les non-inscrits ne constituent pas un groupe et c'est la raison pour laquelle ils ne figurent pas en tant que groupe. Maintenant, si l'Assemblée choisit de créer une catégorie hors-groupes, bien sûr on l'inscrira ; mais, c'est là un autre choix.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH, membre élu pour la circonscription de Stockholm

Je n'ai pas eu le temps de parcourir ce livre en détail, mais je pense qu'il a perdu en lisibilité. Le nom des conseillers est très difficile à lire ; le caractère n'est pas assez gras ; les photographies sont trop petites. De toute façon, la mise en page, qui présente les pages de la même façon à droite et à gauche, rend difficile l'accès à un certain nombre d'informations en tête. Je pense donc que des choses seraient à revoir dans la présentation ; je n'ai pas vu beaucoup plus de détails jusqu'à présent.

Monsieur le Président

Merci pour ces remarques, Madame CAPIEU.

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu, Bruxelles

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter parce que nous avons reçu très rapidement ce nouveau répertoire. Et je me rallie aux remarques qui ont été formulées : ce répertoire est beaucoup moins lisible que celui que nous avons l'habitude de recevoir. Déjà la couleur bleu pâle que vous employez pour les délégués s'avère relativement peu lisible ; et le jour où nous aurons besoin de faire des photocopies de ces documents qui sont extrêmement importants, comme Madame CAPIEU vient de le dire : les photos sont trop petites, les termes fort peu lisibles, alors nous aurons beaucoup plus de mal à nous en servir.

J'ai encore une petite remarque à faire : je me demande s'il ne serait pas possible et je crois que cela ne coûterait pas beaucoup plus cher à l'administration, lorsque vous établissez les caractéristiques de chaque délégué, de lui envoyer à l'avance, préalablement lorsque c'est préparé, un exemplaire. En effet, parfois des erreurs sont commises et par la suite, il n'est plus possible de les rectifier.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur le Secrétaire général va vous répondre.

Monsieur Pierre ROBION

Je souhaiterais répondre sur deux points.

En ce qui concerne le premier, celui de la reproduction : sauf erreur - et je vérifierai - les fiches individuelles, les fiches biographiques sont en ligne et on peut en faire des tirages.

Le deuxième point concerne la vérification des informations. Vous avez reçu des messages et des messages de rappel, d'ailleurs, sur ce point, vous avertissant que les fiches individuelles étaient en ligne ; que donc les membres de l'Assemblée étaient priés de vérifier les informations qui avaient été mises en ligne de cette façon. Et d'ailleurs, nombre d'entre vous ont réagi et ont procédé à des modifications ou ont signalé des erreurs, dont il a été tenu compte.

Il a été envoyé des rappels, lesquels étaient d'ailleurs assortis à chaque fois d'échéances précises puisque nous étions tenus par des délais d'édition extrêmement serrés.

Je crois donc que l'on peut confirmer que tout le monde a bien été consulté sur les informations qui étaient mises en ligne.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Secrétaire général et donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, délégué de la côte Ouest des États-Unis

Merci, Monsieur le Président. Au mois de septembre, j'avais demandé à ce que les adresses Internet des membres honoraires du CSFE, donc aujourd'hui de l'AFE, soient indiquées ; je regrette que cela ne soit pas le cas dans ce nouveau répertoire.

J'avais également demandé qu'il soit indiqué, pour éviter d'être réveillé à des heures indues dans la nuit, le décalage horaire entre Paris et l'endroit où l'on habite, parce qu'il est certes sympathique de voir le soleil se lever sur le Pacifique à 5 h du matin, mais quand même...

Un dernier point est le suivant : il est parfois intéressant de connaître aussi le chef-lieu, non pas de la circonscription car, cela est important et c'est mentionné très correctement, mais aussi le consulat de résidence. En effet ce n'est pas toujours le même endroit et parfois le consulat de résidence du délégué ou du conseiller se trouve à des milliers de kilomètres du chef-lieu de circonscription.

Je vous remercie.

Monsieur le Président remercie Monsieur Claude GIRAULT et donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf

Premièrement, je rapporterai une très brève anecdote : on m'a téléphoné en recommandant de bien vouloir envoyer une photo d'urgence. Toutes affaires cessantes, j'ai pris les dispositions nécessaires : j'ai trouvé une photographie sous format électronique et l'ai envoyée dans un délai d'à peu près une demi-heure. J'ai l'ancienne photo encore dedans. Il a dû se passer quelque chose. Où est passée la photo ? Je n'en sais rien ; elle doit être restée dans l'espace cybernétique, quelque part. Bien.

Deuxièmement, je me souviens qu'il y a quelques années - il y a au moins 10 ans de cela - nous avions des classeurs dans lesquels nous mettions des fiches que nous rajoutions ou que nous enlevions. C'était certainement beaucoup moins coûteux que de faire éditer à chaque fois un petit opuscule dont la reliure doit coûter cher. Pourquoi n'en reviendrait-on donc pas à l'ancien système ?

Monsieur Gérard MICHON, membre élu, San Francisco

Je voudrais d'abord à rebondir sur ce que vient de dire Monsieur CHAPAT : l'ancien système ne présentait pas que des avantages. Maintenir à jour ce genre de classeur était une tâche supplémentaire et donc, pour ma part, je me passerai bien de le faire (*réactions*). Ce n'était jamais à jour. C'était avant l'arrivée d'Internet ; maintenant, nous avons des fiches sur Internet.

Je voulais justement intervenir avant la raison pour laquelle j'avais demandé la parole : dans le cadre de la communication sur Internet, l'une des choses qui sont importantes et que l'on oublie, c'est qu'il faut maintenir une certaine continuité de cette communication.

L'adresse a changé ; soit. Nous avons un ancien *csfe.org* ; cela ne coûte strictement rien de le garder et que les courriers continuent à arriver à l'adresse *csfe.org*, ce qui, pour le moment a l'air d'être le cas et je propose que cela le reste indéfiniment.

Pour ce qui est de ce que nous discutons actuellement, c'est-à-dire les fiches individuelles de renseignement, celles-ci présentaient une adresse qui était *csfe.org*, quelque chose comme cela, qui permettait à certains d'entre nous de maintenir sous forme de mise à jour perpétuelle des liens directs avec ces adresses-là. Or, ces adresses-là ne sont plus valides actuellement.

C'est un petit travail que de les rendre à nouveau valides ou de faire en sorte, l'un et l'autre car l'un n'exclut pas l'autre, que les nouvelles adresses de fiches restent permanentes et soient conservées, quelles que soient les futures mises à jour.

Mon intervention vise simplement à proposer que l'on fasse en sorte de ne pas être victimes de la technologie et que cette mise à jour permanente, qui nous est fournie de façon électronique, et qui est beaucoup plus facile d'utilisation que la méthode antérieure par classeurs ne soit pas quelque chose d'éphémère.

Après tout, nous sommes sur Internet depuis simplement quelques années ; à cette époque-là, personne n'avait encore prévu le changement d'adresse. On voyait les choses comme éternelle. Elles ne le sont pas. Gardons donc indéfiniment non seulement ce qui a été fait, mais également ce qui est sur le point de l'être, pour que tous les choses diffusées restent valides et le restent indéfiniment. Cela représente un tout petit coût.

Monsieur le Président

Monsieur le Secrétaire général, avez-vous quelque chose à dire là-dessus ?

Monsieur Pierre ROBION

Simplement en ce qui concerne le premier point, je vous rassure : l'adresse *csfe.org* est toujours active. Elle n'apparaît pas, mais en fait elle restera encore active pendant un certain temps.

Monsieur le Président

Nous allons passer au dernier point de notre du jour pour cette matinée qui est la création d'un groupe de travail sur la communication.

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMMUNICATION

Monsieur le Président

Le collège des vice-présidents s'est réuni ce matin en présence du Secrétaire général et il a examiné la question. Il s'est surtout attaché à respecter la proportionnalité dans la composition des groupes. Sa proposition a été elle-même acceptée par les Présidents de groupe. Elle se définit de manière suivante :

- pour le groupe UFE, 5 personnes participeront à ce groupe de travail ;
- pour le groupe ADFE, 3 personnes ;
- pour le groupe, le RFE, le Rassemblement des Français à l'étranger : 2 personnes.

Nous avons reçu les propositions du groupe UFE ; concernant celles du groupe ADFE, il subsiste une hésitation entre deux personnes. Le voilà... Très bien. Il nous manque les deux membres du groupe RFE qui participeront au travail de ce groupe sur la communication.

Monsieur VILLAESCUSA nous a dit que nous aurions demain matin ces deux noms. Je vous donne pour votre information les noms des candidats de l'UFE. Il s'agit :

- de Madame CHAABAN,
- de Madame CHARVERIAT,
- de Madame HIRSH,
- de Monsieur HUSS, et
- de Madame SCHMID.

Pour l'ADFE, nous avons :

- Madame Christine AUCLAIR
- Monsieur Daniel BRIGNOLI, et
- Madame Christine ROY-JIMENEZ.

Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Je vous remercie de votre patience et je lève la séance en vous donnant rendez-vous pour la reprise des travaux cet après-midi à 15 h sous la présidence de Monsieur Roger BONIN.

La séance est ouverte à 15 h 05

sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, deuxième vice-président.

Monsieur le Président

Je déclare la séance ouverte pour cet après-midi. Vous avez donc l'ordre du jour sous les yeux et nous allons commencer sans tarder le suivi de la mise en oeuvre du rapport de la commission des lois et règlements présenté lors de l'assemblée plénière de septembre 2004.

Sur ce point, j'appelle à la tribune de la Présidente de cette commission et le Rapporteur. Madame Marie-Hélène BEYE, si vous voulez venir, et Monsieur Christophe FRASSA.

J'ai une demande de prise de parole avant les travaux du rapport. Madame le Sénateur, vous avez la parole.

Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Je voudrais juste donner une toute petite information à destination des personnes qui auraient pu ne pas recevoir le mail que j'ai envoyé tout récemment. Le Ministre de la défense, Michèle ALLIOT-MARIE nous a invités, samedi après-midi, à assister en direct, pour ceux qui le souhaiteraient, bien évidemment, au lancement du vol 165 de la fusée Ariane 5 pour la mise en orbite, depuis Kourou, du satellite militaire d'observation.

Cela commence à 16 h 30 et cela sera suivi d'un cocktail à 19 h et s'il y en a parmi vous qui souhaitent y assister, j'ai déjà quelques noms, mais il faut que je boucle la liste vraiment. Il faut que nous envoyions les derniers noms d'ici une demi-heure. Donc, pour ceux qui n'auraient pas répondu ou qui n'auraient pas reçu l'e-mail.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Nous reprenons donc nos travaux et je donne la parole à la Présidente de la commission des lois .

**SUIVI DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS ET DES REGLEMENTS
PRESENTE LORS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DE SEPTEMBRE 2004**

Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission des lois et règlements

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à vous tous. Je voudrais d'abord vous dire que je vais être très mauvaise parce que, si je n'ai pas pris l'avion en vol, j'ai quand même pris le train un peu en marche parce que je n'étais pas présente, malheureusement, à la fin des travaux de l'assemblée plénière d'octobre 2004 et puis une série de circonstances ont fait que je n'ai pas vraiment eu l'ordre du jour de la présente session.

Dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du rapport de notre commission qui vous a été présenté lors de l'assemblée passée, en octobre 2004, nous allons soumettre à votre approbation, par la voix de notre rapporteur général, trois avis :

- le *premier avis* ayant pour objet un projet d'ordonnance relative aux Français établis hors de la France,
- le *second avis* a trait au projet de décret portant application de la loi 82.471 du 8 juin 1982 modifiée relative à l'Assemblée des Français de l'étranger et relative à l'élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger et aux chefs-lieux de circonscription électorale pour l'élection des conseillers que nous sommes. Il est également question de la protection sociale, de l'enseignement français à l'étranger et de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- le *troisième avis* a pour objet un projet d'arrêté relatif à la création des comités consulaires. Je n'en dis pas plus et laisse maintenant la parole à notre Rapporteur. Je vous remercie de votre attention pour ma succincte et brève intervention.

(Brefs applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame la Présidente et donne la parole à Monsieur le Rapporteur de la commission des lois.

Monsieur Christophe FRASSA, Rapporteur de la commission des lois et règlements

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, il y a dans le point de l'ordre du jour le suivi des textes. Vous vous en souvenez sûrement, l'Assemblée des Français a adopté cinq résolutions lors de la première session de notre assemblée en octobre. Je

passerai vite sur la première résolution qui était celle concernant le règlement intérieur. Il a été publié au *Journal officiel* et est en vigueur. Je ne sais pas s'il a déjà été distribué. Je me tourne vers le Secrétaire général.

Monsieur Pierre ROBION

Le règlement intérieur est en cours de distribution.

Monsieur Christophe FRASSA

Il est en cours de distribution et est donc applicable.

La deuxième résolution consistait en un projet de décret en conseil des Ministres. Le plus dur, dans ce texte n'était pas son contenu, puisqu'il s'agissait vraiment d'un décret de toilettage visant à mettre en conformité avec la réforme les textes réglementaires pris par décret en conseil des Ministres ; le plus dur, c'était de l'inscrire à un conseil des Ministres. Mais c'est actuellement, comme me l'a dit notre secrétaire général, "dans les tuyaux".

Il restait un décret simple, sur lequel je reviendrai par la suite, puisqu'il fait l'objet d'un avis sur lequel nous avons déjà adopté une résolution, et il y a un décret en conseil d'État et un projet d'arrêté.

Pour ce qui est du décret en conseil d'État, celui-ci comporte *deux parties bien distinctes* :

- une *première* qui concerne la réforme du décret de 1984 qui est relatif à l'Assemblée des Français à l'étranger et à l'élection de ses membres ;
- une *seconde* partie, qui était, j'allais dire de modifications réglementaires, donc de toilettage.

Il a paru opportun, d'après les renseignements que m'a fournis le Secrétaire général et pour des raisons évidentes que je vais vous expliquer, de scinder ce projet de décret en conseil d'État, de ne conserver dans ce décret en conseil d'État que les dispositions qui touchent le décret de 1984 et de faire un deuxième décret en conseil d'État qui, d'une part, fera un toilettage des textes et d'autre part, puisque la commission des lois avait souhaité apporter quelques modifications au texte actuel, permettra de ne pas bloquer l'avancée de l'un pendant la négociation de l'autre.

Cela, c'est pour le décret en Conseil d'État ; tout devrait être finalisé pour être soumis à un avis de l'Assemblée lors de la session de mars 2005.

Enfin, un projet d'arrêté qui codifiait un grand nombre d'arrêtés, je crois 18, mais en tout cas plus de 15, touchant au fonctionnement de l'Assemblée des Français de l'étranger, mais dans lesquels se trouvaient aussi des arrêtés concernant les comités consulaires.

Il a été décidé, pour plus d'efficacité, de sortir les dispositions concernant les arrêtés touchant les comités consulaires et d'en faire un arrêté à part puisque le secrétariat général de l'Assemblée se serait trouvé, si nous avions tout mis dans ce texte, devant des impossibilités.

Il y aura donc deux arrêtés :

- l'un pour codifier l'ensemble des textes relatifs au fonctionnement de l'assemblée et
- l'autre spécifique aux comités consulaires.

Voilà pour le point vraiment sur les textes qui ont été adoptés en octobre dernier.

La commission des lois a été, pour cette fois-ci, saisie de trois demandes d'avis qui seront classés : avis numéros 1, 2 et 3 par ordre hiérarchique des normes, c'est-à-dire :

- Projet d'ordonnance.

Je pense donc, Monsieur le Président, que nous pouvons commencer par celui-ci. Si tout le monde a le document sous les yeux. Est-ce que c'est parvenu ?

AVIS N° 1 AYANT POUR OBJET UN PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE AUX FRANÇAIS ETABLIS HORS DE LA FRANCE

Monsieur Christophe FRASSA

Je pense, Monsieur le Président, que nous pourrions peut-être d'abord passer la parole à Monsieur MUCETTI avant de passer à l'avis proprement dit.

Monsieur le Président

Monsieur MUCETTI, si vous le voulez, vous avez la parole.

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens

Merci, Monsieur le Président.

Vous vous souvenez avoir déjà eu à vous prononcer sur un projet de loi habilitant le gouvernement à intervenir par voie d'ordonnance. Le projet sur lequel vous avez émis un avis favorable il y a quelques mois est devenu la loi numéro 2004.1343 du 9 décembre 2004.

Le projet d'ordonnance que vous avez sous les yeux aujourd'hui traduit dans les faits l'habilitation donnée au gouvernement au titre de l'article 26.

Il s'agit d'un texte que je peux décomposer en *deux parties* :

La *première partie* porte sur l'article 1er a pour objet de définir l'expression « Français établis hors de France » puisque vous avez émis un avis favorable pour que, désormais, cette expression désigne, dans tous les textes législatifs et réglementaires, les Français qui résident à l'étranger et nous avons retenu pour les désigner l'expression qui figure à l'article 24 de la constitution. Voilà donc la définition telle qu'elle figure dans l'article 1er.

La *deuxième partie* de l'ordonnance constitue ce que je peux appeler le toilettage d'un certain nombre de textes de nature législative pour remplacer les diverses expressions qui désignent nos compatriotes résidant à l'étranger par l'expression Français établis hors de France.

Toutes ces dispositions figuraient déjà dans des textes sur lesquels vous vous êtes déjà prononcés par le passé ; mais cette fois-ci, elles sont formalisées dans un document qui devrait être soumis, une fois que vous aurez donné votre avis, au Conseil d'État au début de l'année prochaine et devraient être publiées au début du printemps.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MUCETTI. Je redonne la parole à notre rapporteur pour nous présenter le premier avis.

Monsieur Christophe FRASSA

Je vais vous lire les considérants et vous pourrez lire le texte du projet d'ordonnance, si vous ne l'avez pas déjà fait.

"L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant le projet d'ordonnance relative au Français établis hors de France qui a été soumis pour examen à la commission des lois et règlements,

Considérant que le projet d'ordonnance définit la notion de Français établis hors de France et se situe dans le cadre des mesures d'harmonisation et de simplification dont le coup d'envoi a été donné par le décret numéro 2003-1377 du 31 décembre 2003,

Considérant que le projet d'ordonnance fait désormais figurer dans la loi l'inscription au Registre des Français établis hors de France instaurée par le décret du 31 décembre 2003 précité,

Considérant que le projet d'ordonnance harmonise l'ensemble des textes législatifs,

Considérant la loi de numéro 2004.1344 du 9 décembre de simplification du droit et, plus particulièrement, son article 26,

Considérant l'article 1.A de la loi relative à l'Assemblée des Français de l'étranger, et

Considérant l'article 13 du règlement intérieur de l'Assemblée,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance ci-après annexé.

Monsieur le Président

Vous avez en pièce jointe le projet d'ordonnance. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président fait procéder au vote sur cet avis. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président invite à passer au point suivant. Il donne la parole à Monsieur le Rapporteur ?

De la salle

(Hors micro) Que fait-on de l'Assemblée des Français de l'étranger ?

Monsieur Christophe FRASSA

Elle reste telle qu'elle est.

AVIS N° 2 AYANT TRAIT AU PROJET DE DECRET PORTANT APPLICATION DE LA LOI 82.471 DU 8 JUIN 1982**Monsieur le Président**

Nous passons à l'avis n° 2.

Monsieur Christophe FRASSA

Il s'agit du projet de décret portant application de la loi du 7 juin 1982 modifiée relative à l'Assemblée des Français de l'étranger.

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant la résolution n° 4 relative au projet de décret portant modification réglementaire, adoptée à l'unanimité en séance le 1er octobre 2004,

Considérant le projet de décret portant application de la loi du 7 juin 1982 modifiée relative à l'Assemblée des Français de l'étranger soumis pour examen à la commission des lois et règlements et qui prend en compte le récent réaménagement du réseau consulaire,

Considérant que 3 chefs-lieux de circonscription électorale sont dépourvus de listes électorales et qu'il convient dès lors de modifier le tableau des chefs-lieux de circonscription électorale en ce qui concerne :

- La Haye qui est remplacée par Amsterdam,
- Canberra qui est remplacée par Sydney,
- Pretoria qui est remplacée par Le Cap,

Considérant les décisions de l'administration de fermer les centres de vote en ce qui concerne :

- Ottawa, qui est remplacée par Toronto,
- Brasilia, qui est remplacée par un Rio,
- Düsseldorf qui est remplacée par Berlin,
- Stuttgart, qui est remplacée par Munich,
- Berne qui est remplacée par Genève,

Considérant l'article 1.A de la loi du 7 juin 1982,

Considérant l'article 13 du règlement intérieur,

Émet un avis favorable.

De la salle

(Quelques protestations.)

Monsieur le Président

Non quoi ? Vous avez terminé ?

Monsieur Christophe FRASSA

J'ai terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

La présentation étant terminée, y a-t-il à des demandes de prise de parole ? ... Oh là là ! On se calme !

Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa

A la suite de la réunion consulaire d'Ottawa, le 1er décembre 2004 où la fermeture de la section consulaire de l'ambassade de France au Canada appartenait au domaine du déjà et du pas-encore, nous étions arrivés à réduire au minimum les désagréments pour les Français d'Ottawa de relever prochainement de Toronto.

En clair, j'ai apprécié la coopération constructive du premier conseiller de l'ambassade de France et du consul à Ottawa dans l'examen des services consulaires pris un par un. J'ai eu avec eux plusieurs réunions de travail dont j'ai rendu compte à mes deux collègues résidant à Toronto Colette OWEN et Daniel BRIGNOLI.

Il restait toutefois *deux points* importants en suspens à savoir :

- *le premier* était le maintien à Ottawa de la commission locale des bourses du lycée Claudel, les membres dudit comité connaissent mieux en effet les familles d'Ottawa que celle de Toronto ;
- *le second* point portait sur la création éventuelle d'une section Ottawa à l'intérieur des listes électorales de Toronto afin de maintenir des bureaux de vote à Ottawa, que ce soit pour les élections nationales ou pour celles de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Contrairement à ce que nous avons entendu dire, la création et le maintien à jour d'une telle liste ne présenteraient pas de difficultés techniques majeures.

Cela dit - et ce n'est pas une attaque contre la personne du Directeur des Français de l'étranger, pour qui j'ai la plus haute estime - je juge qu'il est choquant que l'administration ne tienne pas davantage compte de la volonté exprimée par nos compatriotes expatriés et dont nous, élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, nous faisons en l'écho.

Je m'inquiète également de la diversité des critères qui président aux choix des fermetures. Je donnerai un exemple précis : ainsi, on maintient à Moncton au Nouveau-Brunswick un consul général et un consul alors qu'il n'y a que 800 immatriculés. Là, le critère retenu est le fait que Moncton est la capitale de l'Acadie où arrivèrent, il y a 400 ans, les premiers colons français.

Comparativement à Ottawa où on compte 3 500 Français immatriculés dans la région de la capitale nationale du Canada, - 2 000 à Ottawa, et - 1 500 du côté québécois de la rivière des Ottawais, on prend uniquement en compte ce chiffre apparemment insuffisant et l'on oublie qu'Ottawa est la capitale d'un pays du G8 et que 15 000 Canadiens, du Québec mais aussi du Canada anglophone, ont donné leur vie pour la France lors de la Seconde Guerre mondiale.

Décider que Toronto devienne chef-lieu de circonscription, ce qui va à l'encontre de la sagesse des pairs de la Confédération canadienne qui avaient choisi Ottawa pour éviter des tensions entre Montréal et Toronto, décider que Toronto devienne chef-lieu de circonscription est peut-être inévitable, encore que je continue à demander qu'Ottawa reste chef-lieu de la circonscription.

Mais, alors conservons pour le moins la dénomination de la première circonscription électorale du Canada, à savoir Ottawa, Toronto et Vancouver et que l'on ne me dise pas qu'Ottawa doit disparaître alors que, pendant des années, après la fermeture du consulat général d'Edmonton, la circonscription a continué à s'appeler par ordre alphabétique : Edmonton, Ottawa, Toronto et Vancouver.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques JANSON et donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT

Écoutez, mon intervention se situera à deux niveaux.

Premièrement, je découvre qu'il existe une circonscription qui s'appelle Berlin ; on vient de faire la correction à l'instant. Je pense qu'il s'agit quand même d'une erreur. En effet, comment la circonscription pourrait-elle s'appeler Berlin alors que c'est finalement là que vivent le moins de Français ? Peut-être cela procède-t-il tout simplement d'une logique jacobine française qui veut que la capitale ait la suprématie sur tout le reste du pays. Mais nous sommes en Allemagne où il faudrait quand même connaître un peu la structure géopolitique et la capitale vient en second ; la politique se fait dans les Régions d'abord.

Alors là, écoutez, je ne comprends plus rien du tout. Le consulat de Francfort regroupe à peu près les deux tiers de la population française de cette circonscription et on nous impose Berlin. Alors peut-être faudrait-il demander aux personnes qui ont pondu cela de regarder une carte de l'Allemagne. Pour ma part, je suis horrifié !

C'est donc une première chose.

Monsieur le Président

Bien.

Monsieur Claude CHAPAT

Deuxièmement, j'ai constaté que Francfort serait dans une circonscription. On ne m'a toujours pas répondu à la question que je pose depuis bientôt deux ans pour savoir si le Land de Rhénanie-Palatinat faisait partie de Francfort ou non. Administrativement, nous en faisons partie ; nous allons chercher nos papiers au consulat de Francfort. Cela, c'est une chose.

Mais je me souviens qu'ici en notre sein, nous avons voté un texte selon lequel le Land de Rhénanie-Palatinat était rattaché à Stuttgart.

Nous nous moquons d'être rattachés à Francfort ou à Stuttgart ; mais au moins qu'on nous le dise ! Parce que, figurez-vous qu'un élu du peuple, comme moi, le jour des élections, ne saura pas s'il faut tourner à droite ou à gauche pour aller voter. C'est quand même un peu gros.

D'autant plus que l'on va se retrouver face à un déséquilibre absolument effarant où on comptera beaucoup plus d'immatriculés dans une circonscription que dans l'autre ; et c'est dans la circonscription qui comportera le plus grand nombre d'immatriculés qu'il y aura le moins de représentants, à savoir :

- 4 dans le nord et

- 6 dans le sud.

On marche sur la tête. Ce n'est plus l'Allemagne, c'est le royaume du roi Ubu ; je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CHAPAT, pour votre énergie. La parole est à Monsieur CARIOT.

Monsieur Bernard CARIOT, membre élu

Si je reprends à mon compte un certain nombre - je dis bien un certain nombre - des propos de mon collègue CHAPAT, je m'étonne pour le reste. Mais enfin, je m'étonne surtout vis-à-vis de Monsieur MUCETTI. En effet, si je reprends le deuxième ou le troisième considérant :

Considérant les décisions de l'administration de fermer les centres de vote en ce qui concerne Ottawa, etc.

De fermer les centres de vote ! Mais nous n'avons jamais parlé de cela. Vous nous avez dit, Monsieur MUCETTI, au contraire, que grâce à la réforme que vous mettiez en place, qui n'était plus l'immatriculation mais l'enregistrement des Français de l'étranger, il serait au contraire possible d'ouvrir les centres de vote puisque l'on pourrait scinder, à partir de ce moment-là, les listes sur des critères géographiques et non plus par ordre alphabétique. J'avoue ne pas comprendre que l'on parle aujourd'hui de centres de vote.

Lorsque l'on a parlé de la réforme et de la fermeture de certains consulats, on a dit que, même dans les consulats d'influence, il n'était absolument pas anormal d'avoir un centre de vote. Et maintenant, voilà que l'on vient nous parler de fermer des centres de vote.

J'avoue que, là, je ne comprends pas et je demande à mes collègues qui font partie du bureau, de rejeter tout simplement en bloc ce projet de décret et puis nous en reparlerons lors de la prochaine commission. Mon avis est donc tout simplement : émet un avis défavorable.

Je vous remercie.

Monsieur le Président remercie Monsieur Bernard CARIOT et donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE, membre élu, Berlin

Je voudrais rappeler à mon collègue CHAPAT qui a parlé de Régions en Allemagne que la circonscription de Berlin regroupe cinq nouveaux *Länder* :

- Le *Land* de Hambourg,

- Le *Land* de Brème,

- Le *Land* de Niedersachsen, c'est-à-dire la Basse-Saxe,

- Le *Land* qui regroupe Kiel et toute la Région du nord de l'Allemagne, qui est le Schleswig-Holstein.

Je lui rappellerai donc que, puisque l'on parle de Région - là, on peut en parler - je conçois aisément que Berlin capitale - qui a vu rejoindre, tout le consulat général de Hambourg qui a été fermé - je conçois donc que ce ne soit pas Francfort mais Berlin qui soit le chef-lieu de circonscription. Tout simplement.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CLAVE. Avez-vous terminé ? La parole est à Monsieur le Sénateur COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, Chers collègues, je crois qu'il règne une certaine confusion dans ce texte. En effet, il contient :

- d'une part, l'avis que le bureau est appelé à donner et qui se trouve dans le texte que nous avons et qui le rapporteur général a lu tout à l'heure ; et
- d'autre part, le décret. Et, là aussi, il y a une double confusion entre les centres de vote, les circonscriptions consulaires, les consulats d'influence.

Il faut appeler un chat un chat, je crois ; il faut être très clair. Par ce biais, l'administration veut nous faire avaler - pardonnez-moi l'expression, mais je crois que, pour des coulevres, c'est celle qui est consacrée - le fait que l'on va et fermer des circonscriptions consulaires et fermer des centres de vote (*applaudissements*).

Ce n'est pas acceptable ; je le dis clairement ; d'autant plus que - vous le savez fort bien, et je crois que notre ami Bernard CARIOT l'a rappelé tout à l'heure - on peut très bien avoir des centres de vote - et nous voulons en avoir - même là où il n'y a pas de consulat du tout (*applaudissements*). C'est fondamental, si nous voulons que nos compatriotes votent.

Et puis, deuxième chose, il y a les consulats d'influence et il y a les consulats tout court. Moi, de par la langue française, j'avais l'impression qu'un consulat d'influence était mieux qu'un consulat tout court, puisqu'il exerce une influence. Ce qui viendrait à dire que les consulats tout court n'en ont pas beaucoup. Donnons donc aux consulats d'influence leur véritable influence en les laissant se préoccuper de ce qui est le plus influent dans une démocratie, c'est-à-dire les élections.

A moins que votre texte ne contienne une faute d'orthographe, comme je le disais à certains amis politiques, et que vous ne vouliez pas parler de consulats d'influence mais de consulats d'*influenza* parce qu'ils sont grippés (*applaudissements*).

Alors je crois quand même que la sagesse voudrait effectivement que l'on réfléchisse un peu plus. Il n'y a pas péril en la demeure. Nous savons qu'il faut procéder à une réforme de la carte consulaire ; nous savons qu'il faut procéder à une évolution, compte tenu du monde qui reste non pas stagnant, mais qui bouge.

Alors, réfléchissons un petit peu ! Et si l'on trouvait quelque chose d'équilibré ?

D'abord, sur les chefs-lieux proprement dits, il faut quand même que le chef-lieu soit représentatif, avec un nombre de Français significatif, sans être tout à fait à l'opposé de la circonscription et des Français.

Je sais qu'un grand nombre de Français habitent à Munich ; mais Munich n'est quand même pas au centre de la circonscription du Sud ; c'est le moins que l'on puisse dire. Berlin non plus ; là, c'est un petit peu différent, comme l'a dit Paul CLAVE ; c'est la capitale d'un État.

J'ai d'ailleurs vu que, ce qui semblait impossible au départ, quand nous l'avions évoqué il y a quelques années - de désigner comme chefs-lieux des capitales d'État - devient désormais possible puisque l'on supprime Pretoria, que l'on supprime Ottawa, etc.

Je crois donc qu'il faut réfléchir encore un peu pour aboutir à quelque chose de global et que vous nous disiez : Bien, nous allons supprimer tel poste consulaire pour telle et telle raison ; nous allons modifier les attributions de certains postes consulaires pour telle ou telle raison ; mais, en échange, nous vous garantissons que le maillage des centres de vote, lui, va être augmenté, qu'il va être amélioré et que les Français auront toujours un guichet à disposition, quitte à ce que les dossiers soient traités ailleurs et que, pour les Français, cela ne change rien.

Si vous nous présentez un plan de cet ordre, nous pourrions discuter sérieusement. Sinon, je vous le dis tout de suite - je ne vote pas, alors je suis tout à fait à l'aise - mais je recommande à tout le monde de voter contre, si on laisse les choses en l'État.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président. Je crois que mes collègues se sont excellemment bien exprimés tout à l'heure. Cela concernait aussi la rédaction. Dans le quatrième considérant :

Considérant les décisions de l'administration de fermer les centres de vote,

ce qui veut dire que, si les centres de vote ne sont pas fermés, ce qui suit devient caduque.

Maintenant, concernant la rédaction, j'ai un petit problème de compréhension de la phrase. Je mettrais, si cela devait être accepté, mais j'en doute un peu :

Considérant les décisions de l'administration de fermer des centres de vote

- et, là, je passerais directement au tiret en écrivant,

par exemple, Ottawa est remplacé par Toronto

dans la rédaction. Car :

*Considérant les décisions de l'administration de fermer les centres de vote en ce qui concerne
- Ottawa qui est remplacé par Toronto,*

n'a pas beaucoup de sens, à mon avis.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président remercie Madame Claudine SCHMID et donne la parole à Madame Anne-Marie MACULAN.

Madame Anne-Marie MACULAN, membre élu de la circonscription de Brasilia, de Guyana et du Surinam

Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait étonnée de voir que le centre de vote de Brasilia serait fermé. Je me suis demandé si c'était une petite erreur historique qui redonnait la grâce de la capitale à Rio, qui l'a été jusqu'en 1961, mais enfin cela fait quand même 40 ans. Je ne vois pas comment on peut fermer un centre de vote où se trouve l'ambassade de France ; cela me paraît quand même très surprenant.

Et puis, pour une circonscription aussi grande que celle que je représente, si on fermait Brasilia - certes, on a déjà fermé Récife qui est devenu ce fameux consulat d'influence dont on ne sait pas trop ce que cela va être. Récife, un centre de vote, est-il maintenu ? On ferme Brasilia. En gros, ils comptent le même nombre d'inscrits.

Et si on ferme Brasilia et Recife, il ne restera plus de Rio et Sao Paulo. Évidemment, c'est là que se concentre une grande partie de la communauté française. Mais, enfin, cela fera quand même deux centres de vote pour une circonscription qui est un peu plus grande qu'une dizaine de fois la France. Je m'étonne donc vraiment et je ne comprends pas comment on peut fermer un centre de vote dans la capitale d'un pays. Cela me paraît absolument aberrant.

Monsieur le Président remercie Madame Anne-Marie MACULAN et donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu pour la circonscription de Brasilia

Je suis également du Brésil. Je parle après ma collègue. Je suis effectivement tout à fait étonnée. Nous habitons toutes les deux à Rio de Janeiro. Pour nous, effectivement c'est effectivement le retour à la grandeur et à la splendeur de Rio. Mais n'exagérons rien : Brasilia réunit actuellement 17 États du nord-est et du nord du Brésil.

Cela ne représente peut-être pas une quantité extraordinaire de Français mais, sur une dimension de terrain qui mesure 10 fois la France - parce que vous avez quand même remarqué que le Brésil, du nord au sud, couvrait une distance comme de Copenhague à Dakar. Vous pouvez donc imaginer !

On se plaint les Français ne votent pas à l'étranger ; mais là, ils ne voteront plus du tout. Récife est fermé. En plus, je ne suis pas certaine que l'Ambassadeur soit très content que l'on ferme les bureaux de vote de Brasilia. Un ambassadeur, cela aime quand même avoir ses services autour de soi et s'occuper des Français qui sont autour de lui.

Pour ma part, je ne vois pas très bien la nécessité de cette fermeture, personnellement. De plus, nous avons quand même les gens de Paramaribo et ceux de Georgetown qui sont tout à fait excentrés au nord de la Guyane, des Guyanes. Donc moi et je suis contre, personnellement.

Monsieur le Président remercie Madame Françoise LINDEMANN et donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT

J'avais, durant l'été, envoyé un document très précis qui indiquait les nombreux États, lieux ou territoires dans le monde qui n'étaient pas mentionnés dans ce document.

Je citerai, par exemple, Porto Rico, les Antilles néerlandaises, qui se trouvent juste à côté du Venezuela, par exemple, Aruba, les Bermudes ou bien, dans le Pacifique, les Mariannes ; tout ces endroits ne sont pas indiqués dans ce document. Alors, après

la division des États-Unis, avec la nouvelle circonscription de Houston, par exemple, on peut se demander où vont se trouver ces états des Caraïbes, où vont se trouver ces territoires qui se trouvent dans les Caraïbes.

Ce document me semble incomplet par rapport à cette information que j'avais quand même donnée très précisément pour que l'on sache où se trouvent ces territoires. Or, lors d'une des précédentes élections, certains consulats ne savaient pas si cela appartenait à eux ou non, en particulier dans les Caraïbes, si ces territoires appartenaient à Washington, à Miami ou à New York, par exemple.

Monsieur le Président remercie Monsieur Claude GIRAULT et donne la parole à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome

J'ai une question hors sujet à poser : l'agence consulaire de Gènes doit être fermée. Gènes a un bureau électoral. Ce bureau va-t-il être maintenu ou non ? Vous vous souvenez que l'on a déjà fermé le bureau électoral de Palerme ; on a fermé celui de Venise ; on a fermé celui de Florence et maintenant on ferme celui de Gènes. Petit à petit, on ne votera plus que dans deux villes : à Rome et à Milan... et à Turin, éventuellement.

Monsieur le Président

Très bien. Vous aurez les réponses tout à l'heure.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Je vais être très rapide, puisque la plupart des choses ont déjà été rappelées. Faisant partie de la commission, j'ai donc eu l'occasion d'en parler pas mal de fois.

Notre problème, c'est que les Français - et nous sommes tous là pour représenter la communauté - vous n'en tenez absolument pas compte puisque ce sont eux qui vont être appelés à se déplacer. Je n'en prendrai qu'un exemple, puisque nous avons tous cité des chiffres : Stuttgart, c'est plus de 28 000 immatriculés. Ce n'est pas 800 à Edmonton ou des chiffres de cet ordre ; c'est 28 000. A Munich, c'est 17 000. Dans le nord de l'Allemagne, les chiffres sont à peu près équivalents :

- à Hambourg, pour tout le nord, pour Berlin ce sont 18 000 au total ;
- Francfort seul en compte déjà 19 000 et
- Düsseldorf 17 000 ;
- etc.

Nous pourrions tous citer des chiffres. Il faut donc là franchement revoir.

D'autre part, nous avons bien insisté, lors de notre dernière réunion à Berlin, notre ambassadeur a énormément insisté sur le fait que l'on ne fermait pas ces fameux consulats d'influence ; ce n'étaient pas des fermetures. Alors laissez-leur quelque chose, puisqu'on ne les ferme pas.

Monsieur le Président remercie Madame Martine SCHOEPPNER et donne la parole à Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Merci, Monsieur le Président. Je ne reviendrai pas sur les chefs-lieux de circonscription électorale. Je crois que cela nécessite effectivement un examen beaucoup plus approfondi et donc sans doute un rejet de ce texte.

Mais, en revanche, je voudrais insister sur les centres de vote. Le vote est un élément fondamental de la démocratie. Le vote des Français de l'étranger est une procédure extrêmement difficile, rendue très compliquée par l'éloignement.

Je crois que notre priorité absolue, c'est plutôt d'ouvrir des centres de vote que d'en fermer ou que d'avoir des rattachements. Il faut, une fois de plus - je me répète parce que je l'ai déjà dit à plusieurs reprises au fil des années : je crois qu'il nous faut essayer de voir comment d'autres pays - je pense par exemple aux Italiens - ouvrent autant de centres de vote pour leurs expatriés.

Sur le territoire français, les Italiens comptent plus de 300 centres de vote pour des élections équivalentes aux nôtres (*applaudissements*) ; et nous, on essaie de nous en fermer en permanence. Et cela, je trouve que c'est inadmissible parce que c'est vraiment une discrimination envers nos compatriotes expatriés à l'étranger. L'expatriation prend de plus en plus d'importance et le vote aussi. Il faut donc tout faire pour l'encourager et pas le contraire

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et donne la parole au dernier intervenant, Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, membre élu pour la circonscription de Canberra

Monsieur le Président, il semble que ce texte dans sa rédaction actuelle rencontre énormément d'obstacles et d'opposition, surtout en ce qui concerne le quatrième considérant. Mais, en ce qui concerne le troisième, éventuellement, ne pourrait-on pas justement dissocier ce texte et faire en sorte de pouvoir prendre en considération justement les trois premiers considérants et puis revoir et réétudier le problème du quatrième considérant. Il semble que, pour le troisième considérant, comme les trois chefs-lieux de circonscription électorale sont dépourvus de listes électorales...

De la salle

Ce n'est pas normal !

Monsieur John MAC COLL

Oui, mais dans la situation actuelle, je ne peux parler que de Canberra qui n'a pas de section consulaire.

De la salle

Ce n'est pas normal ! (Commentaires et réactions.)

Monsieur le Président

Monsieur MAC COLL, avez-vous terminé ? Le dernier intervenant, cette fois, est Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne

Monsieur CAPELLI sera très bref et vous rappellera simplement que, bien que Lausanne soit située à 60 km de Genève, il y a 50 000 immatriculés.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CAPELLI. Mes chers collègues, je crois que les demandes de prise de parole sont terminées ; tout le monde a pu s'exprimer sur ce projet de décret. Je vais d'abord demander à Monsieur MUCETTI s'il veut répondre sur quelques points.

Monsieur Serge MUCETTI

Très volontiers ; très très volontiers, Monsieur le Président.

D'abord, je dirai, sauf le respect que je dois à Monsieur le Sénateur COINTAT, que l'administration n'a aucune intention de faire avaler des couleuvres à qui que ce soit (*réactions*). Et, comme je le dis toujours, elle n'avance pas masquée. Et, au contraire, je vais m'efforcer de vous donner toutes les précisions que vous attendez.

D'abord, il faut bien voir dans quel cadre nous agissons. Nous sommes aujourd'hui chargés d'étudier les modalités d'application de la volonté du législateur. Qu'a fait le législateur au mois de juillet ? Il a défini des circonscriptions "électorales" qui servent de cadre à l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. Cela, c'est ce qu'il a fait.

Il nous reste maintenant à définir, pour chacune de ces circonscriptions, le poste qui recueillera tous les suffrages ou tous les résultats, plus exactement, des opérations électorales, qui les centralisera et qui proclamera les résultats pour ladite circonscription électorale. Voilà ce que nous faisons aujourd'hui.

Nous ne travaillons pas sur la liste des centres de vote. La liste des centres de vote figure dans le recueil sur les lois et règlements qui s'appliquent à l'Assemblée des Français de l'étranger, aux pages 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53 et 54. Je n'en ai pas le compte en tête, mais ils sont plusieurs dizaines. Nous ne travaillons donc pas aujourd'hui sur les centres de vote.

Il ne faut pas non plus confondre une liste électorale, un centre de vote et un bureau de vote.

Je vous signale d'ailleurs que la liste des centres de vote ne correspond pas tout à fait à la liste des postes consulaires et que, dans le cadre de la fusion des listes électorales sur laquelle vous vous êtes prononcés, vous avez également donné un avis

favorable pour que l'on ouvre des listes électorales dans tous les postes consulaires. Il y aura donc des listes électorales dans tous les postes consulaires. On votera dans tous les postes consulaires.

Mais il ne faut pas non plus confondre un centre de vote avec un bureau de vote. On peut très bien - et ce sera également le cas dans le cadre de l'opération de fusion des listes électorales - scinder enfin la liste électorale non plus par ordre alphabétique mais en fonction de la résidence des électeurs.

Nous pourrions donc ouvrir, en Belgique comme ailleurs, des bureaux de vote délocalisés, en quelque sorte, pour aller au plus près de l'électeur. Et je pense que cela répond à ce que vous souhaitez. Il ne faut donc pas confondre les bureaux de vote, les centres de vote, et les chefs-lieux de circonscription électorale. Nous ne travaillons pas aujourd'hui - je le répète et je le souligne - sur la liste des centres de vote.

En ce qui concerne donc la question posée par Monsieur JANSON, nous sommes exactement dans le sillage de ce qui vous a été dit à Ottawa. Rien n'empêchera, dans le cadre de la fusion des listes électorales, d'organiser des bureaux de vote qui permettront aux Français d'Ottawa de pouvoir voter sur place. Nous n'avons jamais dit le contraire ; en tout cas je ne vous ai jamais dit le contraire. C'est au contraire une mesure qui va dans le sens d'une meilleure expression du suffrage pour éviter à un trop grand nombre de compatriotes d'être dissuadés de se déplacer en raison de la distance. Je crois donc que nous sommes sur la même longueur d'onde.

Et il ne faut pas exagérer le rôle du chef-lieu ; ce n'est pas un rôle honorifique ; c'est un rôle technique. C'est vers lui que convergeront les listes de résultats de tous les chefs de poste, dans le poste desquels sera ouvert un centre de vote. Il s'agit donc tout simplement de collationner des résultats. Il ne faut donc pas en exagérer l'importance ni croire que, parce que tel poste ou tel poste sera choisi, ce sera une brimade à l'égard de quiconque. C'est la réponse que je voulais faire, à ce stade.

Monsieur le Président remercie beaucoup Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA

Monsieur le Directeur, vous nous donnez des assurances et, j'allais dire, un peu des paroles verbales sur la distinction entre centres de vote et bureaux de vote. En ce qui nous concerne, l'expérience que nous avons, depuis que l'on ferme des consulats, c'est que, à chaque fois que l'on ferme un centre de vote, simultanément on ferme le bureau de vote. On a vu les bureaux de vote fermer à Florence, à Bizerte... partout. A chaque fois que l'on a fermé un consulat, on a fermé le bureau de vote.

Je comprends bien le fait que l'on puisse, dans le cadre de la fusion des listes électorales, faciliter l'installation d'un bureau de vote à Florence, même s'il n'y a plus de consulat à Florence. Mais rien dans ce texte-là ne nous en donne la garantie ; et nous ne sommes pas habitués à accorder une très grande confiance, en ce domaine, parce que nous avons toujours été trompés (*applaudissements*).

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, je ne veux pas abuser du temps de parole, mais je voudrais juste faire une petite remarque sur les propos de Monsieur MUCETTI. Je dois dire que c'est toujours très agréable de travailler avec lui, parce qu'il à la fois la compétence et l'élégance. Mais, si vous aviez raison, nous serions d'accord avec le texte.

Mais nous savons très bien que, si l'on change les chefs-lieux, c'est moins pour être plus cohérent que parce que l'on supprime des consulats, parce que l'on supprime des centres de vote. Et nous le savons très bien.

Si vous nous dites que l'on ne supprimera pas Sarrebrück ; que l'on ne supprimera pas Düsseldorf ; que l'on on ne supprimera pas Stuttgart, alors pourquoi pas, effectivement déplacer un chef-lieu de circonscription parce que, comme vous l'avez dit, c'est celui qui réalise le collationnement de l'ensemble.

Mais nous savons très bien que c'est parce que l'on veut fermer Düsseldorf, Sarrebrück, etc. que l'on doit changer des chefs-lieux de circonscription, alors que c'est justement non pas parce que nous faisons une confusion mais parce que nous connaissons trop bien le sens des mots : entre centre de vote, bureau de vote, consulat, consulat d'influence, pas de consulat du tout, que nous sommes extrêmement prudents et nous vous demandons, je crois dans l'intérêt de tout le monde et vous devriez le faire parce que cela se fait dans des départements de la République quand des élus ne sont pas d'accord et cela ne veut pas dire que l'État n'avancera pas, mais, au moins, on remet sur la table le dossier pour que l'on en discute, que l'on se concerta et que l'on essaie de trouver un équilibre qui soit satisfaisant pour toutes les parties. Et je peux vous dire que, en l'état du dossier, il n'est satisfaisant pour personne car, je peux également vous le dire - et je sais très bien que c'est pareil dans le milieu diplomatique - il n'est même pas satisfaisant pour vous.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT et donne la parole Monsieur le Directeur.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que je trouve que ce débat aurait dû avoir lieu en commission et pas en séance plénière. Si j'étais vous, je ne voterais effectivement pas cela, parce que (*applaudissements spontanés et vifs*).

Je ne le voterais ni sur la forme ni sur le fond. L'administration vous a soumis pour avis un projet qui figurera dans un projet de décret. Celui-ci prévoit effectivement un certain nombre de chefs-lieux de circonscription. Je ne pense pas que ce projet de décret porte sur les centres de vote. Le débat porte donc sur autre chose que sur son véritable objet. On vous soumet un projet de décret pour avis. En réalité c'est une discussion utile, dans la mesure où il y a toujours une marge d'examen. Mais, quand je vois ce projet de où il est dit :

Considérant les décisions de l'administration de fermer des centres de vote,

j'apprends des décisions que j'ignore et évidemment je ne pourrai pas me joindre à cette décision de l'administration, alors qu'il n'est pas question de centres de vote dans ce projet. Je ne vois donc pas très bien le rapport existant entre le projet de résolution et l'objet même du débat, qui est un avis sur un projet de décret qui n'a rien à voir avec les centres de vote.

Ottawa qui est remplacé par Toronto.

Non ! Ottawa n'est pas remplacé par Toronto. C'est le chef-lieu de circonscription. La proposition consiste effectivement à dire qu'une circonscription sera la circonscription de Toronto au lieu de dire la circonscription d'Ottawa. Cela ne préjuge ni dans un sens ni dans l'autre de ce qui pourra arriver au centre de vote d'Ottawa.

Brasilia qui est remplacé par Rio de Janeiro

à partir de là, j'ai entendu dire que l'administration avait l'intention de fermer le centre de vote de Brasilia. J'en suis très surpris parce que je devrais être au courant. Mais je peux vous assurer que, si j'étais vous, je voterais effectivement contre la fermeture du centre de vote de Brasilia (*quelques applaudissements*). Mais, d'abord ce n'est pas ce qui est écrit là et c'est encore moins ce qu'il serait intelligent d'interpréter.

Düsseldorf qui est remplacé par Francfort

effectivement, l'administration a décidé, non pas de supprimer le centre de vote, et c'est donc complètement faux de dire « de fermer les centres de vote », mais de proposer, tel qu'il résulte, je crois, du projet de décret, de faire de Francfort le consulat général de rattachement, le gros consulat général. Je crois que nous avons déjà eu ce débat il y a pas mal de temps au sujet de trois gros consulats en Allemagne : Berlin, Francfort, Munich. Il est donc assez logique que l'administration ne se dédie pas et propose Berlin, Francfort, ou Munich comme chefs-lieux de circonscription. Cela ne veut pas dire que l'on va fermer les centres de vote à Stuttgart, par exemple, où vivent effectivement un certain nombre de Français.

Berne qui est remplacé à Genève

Oui ; pas le centre de vote, le chef-lieu de circonscription. Il y a beaucoup de Français à Genève. J'ai entendu dire cela.

Je crois donc que effectivement, tel que c'est rédigé concernant les décisions de l'administration de fermer les centres de vote, je vous recommande de ne pas voter cette résolution qui n'a rien à voir avec le projet d'avis demandé par l'administration. Je ne sais pas qui a rédigé ce projet de résolution, mais, en tout cas, je ne le recommande pas.

Merci beaucoup.

(*Très brefs applaudissements.*)

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur ; je crois que notre Rapporteur a demandé la parole.

Monsieur Christophe FRASSA

Puisque le Directeur se demande qui l'a rédigé, c'est le Rapporteur, bien évidemment. Et, d'autre part, s'il l'a rédigé, ce n'est pas en l'inventant, mais c'est parce que c'est la seule réponse qu'on lui ait donnée quand il a demandé la justification des

changements de chef-lieu de circonscription puisqu'il faut bien donner des considérants dans un avis et non pas une résolution, comme cela a été dit.

C'est donc maintenant le bureau qui vote ; le rapporteur ne fait que rapporter et son sentiment est de voter contre et donc il vous recommande de voter contre.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur. Écoutez, je crois que tout le monde a pu vraiment s'exprimer.

Monsieur Christophe FRASSA

Un dernier mot, Monsieur le Président. C'est toujours sur le même sujet : en revanche, je suis heureux des explications du Directeur. Si elles étaient venues avant, cela aurait été mieux.

Monsieur le Président

Mais elles sont arrivées, pour l'instant. Non, après c'est terminé. Monsieur le Sénateur del PICCHIA, vous avez la parole.

Monsieur Robert-Denis del PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je n'étais pas là parce que j'étais au Sénat - j'étais seul, d'ailleurs - pour une loi qui vous intéresse aussi, puisqu'il s'agit de voter les 5 millions pour les Français de Côte d'Ivoire. Je ferme la parenthèse.

Qui a demandé l'avis ? C'est l'administration. Je veux bien, Monsieur le Directeur. Je ne sais pas si la rédaction correspond ; je n'étais pas là ; je ne sais pas et je ne veux pas m'ingérer là-dedans. Mais un avis a été demandé ?

Monsieur Christophe FRASSA

Juste sur ce point, Monsieur le Sénateur : l'avis a été demandé par l'administration. J'en ai été mis au courant incidemment mercredi matin et la commission ne s'est pas réunie pour pouvoir expliquer ; et ce matin, nous avons couru à peu près derrière toutes les personnes compétentes dans l'administration pour obtenir une réponse ; et la seule réponse qui m'ait été donnée au bout d'un moment parce que l'on ne savait pas comment justifier les cinq changements de chef-lieu de circonscription, c'était parce que l'on fermait les centres de vote. Voilà ; c'est cela. Voilà où nous en sommes.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis del PICCHIA

Je dois dire que je suis désolé ; je ne comprends pas grand-chose. En tout cas, je voterai contre (*réactions diverses*).

Monsieur le Président

Je crois que cette fois les interventions sont terminées. Nous allons procéder au vote. Je rappelle que seuls les membres du bureau peuvent s'exprimer. Je mets ce projet de décret aux voix :

- Qui est contre ?

Vous comptez, Monsieur le Secrétaire général ? ... Je rappelle que ce sont les membres du bureau.

Monsieur Christophe FRASSA

Tous les membres.

Monsieur le Président

25 contre ;

- Qui s'abstient ? ... Abstentions ? ... Pas d'abstentions. Donc ce voeu est rejeté.

Monsieur le Président

- Qui est pour ? Excusez-moi. Qui est pour ? Vu les positions prises précédemment, excusez-moi. Donc le résultat est clair : c'est contre. Ce voeu est rejeté par 25 voix contre (*applaudissements*).

Nous passons donc au dernier sujet de la commission des lois. Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

Monsieur Christophe FRASSA

Le projet n'est pas rejeté. Il est renvoyé en commission.

Monsieur le Président

Il est renvoyé en commission, excusez-moi. Monsieur le Rapporteur, dernier projet d'arrêté ?

AVIS N° 3 AYANT TRAIT AU PROJET D'ARRETE RELATIF A LA CREATION DES COMITES CONSULAIRES**Monsieur Christophe FRASSA**

Oui, Monsieur le Président. Le dernier avis qui est demandé concerne le projet d'arrêté relatif à la création des comités consulaires. Je ne sais pas si, sur ce point, Monsieur GARANCHER souhaitait intervenir avant que nous passions à l'avis formel...

Monsieur GARANCHER

Non.

Monsieur Christophe FRASSA

Bien.

Monsieur Christophe FRASSA

Je vais faire un petit résumé. Comme vous le savez, la commission temporaire de la décentralisation a mené une réflexion sur les comités consulaires — je ne parle que de cet aspect —, et à l'issue de ces réflexions et des travaux de la commission temporaire de la décentralisation, l'administration a proposé un projet d'arrêté relatif à la création des comités consulaires.

Je vais donc passer maintenant à la lecture de l'avis qui vous éclairera un peu plus sur les motivations de cet arrêté :

"L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant les travaux de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France, et plus particulièrement ceux sur les comités consulaires,

Considérant le projet d'arrêté relatif à la création de comités consulaires soumis pour examen à la commission des lois et règlements,

Considérant que depuis le mois de mars 2004, 15 postes consulaires disposent d'une autonomie de décision et de gestion pour leur comité consulaire pour la protection et l'action sociale,

Considérant qu'il convient d'expérimenter un mode de gestion plus efficace de l'action sociale au bénéfice des communautés françaises,

Considérant dès lors que cette expérimentation consiste à :

- fondre en un seul comité consulaire les comités actuels au sein d'un même poste ;
- accroître le rôle des élus au sein du comité consulaire ;
- assouplir les règles de gestion des actions sociales ;

Considérant l'article 1.A de la loi de 1982,

Considérant l'article 13 du règlement,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté ci-après annexé."

La seule demande qui est venue de la commission des lois est que soit mentionné - et c'est l'objet de l'article 6 par rapport au projet qui avait été transmis -- le titre expérimental et que soit demandé qu'un bilan soit dressé à l'issue d'une année de fonctionnement des comités consulaires dans les postes où ils seront expérimentés.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Rapporteur et s'enquiert des demandes de parole sur ce point : il donne la parole à Monsieur Raymond PETRI-GUASCO.

QUESTIONS-REponses**Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO**

Je pense que cette idée qui paraît bonne ne peut en fait pas très bien fonctionner. Tout simplement parce que les personnes qui participent au comité pour la protection sociale, médicale et sanitaire sont complètement différentes de celles qui participent à l'emploi et à la formation :

- d'un côté, vous avez les sociétés de bienfaisance, des dames de charité, des médecins ;
- de l'autre, vous avez des hommes d'affaires, du monde de l'entreprise.

Et quand vous allez, devant cette deuxième catégorie de personnes, commencer la litanie de ces pauvres dames de 85 ans qui ont besoin de ceci et de cela — à Rome, nous en avons une quarantaine —, il est certain que les chefs d'entreprise qui sont venus là pour donner des idées sur un tout autre sujet ne reviendront pas la fois suivante. Voilà pourquoi je ne pense pas que cela puisse marcher. Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Je voudrais revenir sur un point qui me paraît manquer de précision dans ce projet : cela concerne les membres qui feront partie du comité consulaire ; le nombre n'en est pas fixé. Et quand on lit l'article 2 sur les membres désignés :

"le chef de poste et les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger représentant le pays [...] pourront désigner des personnalités",

on ne nous dit pas combien de personnalités.

Donc dans un consulat, on va en choisir une ou deux ; dans celui d'à côté, on risque d'en choisir quatre ou cinq, etc. Je pense qu'une certaine unité devrait être définie. De plus, à partir du moment où il y a des représentants des associations reconnues d'utilité publique, cela va faire double emploi avec les autres associations, les autres membres désignés. Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Marc VILLARD et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA

Je crains qu'ici, on ne confonde célérité et précipitation. Je fais partie des personnes qui avaient vu des avant-projets de ce texte il y a déjà quelque temps et qui avaient pu donner leur avis ; mais enfin, le Conseil supérieur en tant que tel a commencé à regarder ce texte dans la formation réduite qu'est la commission de la décentralisation.

La commission des lois ne s'est pas réunie : le texte n'a donc pas été étudié d'une façon approfondie par la commission compétente. Et voilà qu'alors, nous donnerions comme cela, sans avoir repris le texte, sans en avoir revu la rédaction, sans être bien d'accord sur son contenu, un avis favorable à un arrêté. Même s'il s'agit d'une expérimentation, cela paraît quand même aller un peu vite.

Dans la mesure où une réunion de toutes les commissions est prévue pour le début de mars, perdrons-nous tellement de temps en laissant à la commission des lois le temps de faire son travail pendant la session de mars ? L'arrêté serait pris avec quelques semaines de retard sur le calendrier budgétaire de l'action sociale : je ne crois pas que cela serait tragique. Mais au moins aurions-nous étudié le texte à fond dans l'Assemblée ; ce n'est pas le cas actuellement.

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Je ne sais pas si le débat continue vraiment, mais je ferai quand même deux ou trois remarques, ne serait-ce que pour le débat qui pourrait se faire, qui devrait se faire en commission.

Concernant la composition du comité consulaire, nous sommes d'accord avec la première catégorie, donc celle des membres de droit, des membres élus, ainsi qu'avec la nomination des responsables locaux des associations représentatives des Français à l'étranger.

Nous ne partageons pas une idée qui a circulé, qui voudrait que toutes les associations locales puissent être représentées - d'abord parce que cela entraînerait une inflation : à Munich, je crois me rappeler que nous en avons plus de 50 ; - et ensuite, on ne saurait pas sur quels critères les sélectionner.

En revanche, nous émettons plus que des réserves sur les membres désignés, parce que cela change la nature du comité.

Enfin, s'agissant de la troisième catégorie, celle des experts, nous ne voyons pas très bien à quoi elle correspond, à quoi elle est utile : si le comité a besoin d'entendre des experts, il peut les appeler et les entendre en tant que de besoin.

Nous sommes pour garder l'objet de ces comités à ce qui est défini et ne pas y intégrer tout ce qui concerne le scolaire : l'attribution des bourses correspond à d'autres critères de décision, qui sont fixés par l'AEFE ; nous ne pensons qu'il faille les mélanger à d'autres critères et surtout mélanger les lignes de crédits du social avec les bourses, etc.

Enfin, dernier point : nous pensons que le comité devrait désigner lui-même le trésorier et le secrétaire si c'était cela qu'il fallait faire.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Richard YUNG et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

D'abord à propos de la méthode, effectivement, il me semble qu'une telle proposition relative à des actions qui concernent quand même beaucoup les Français de l'étranger et notre conseil ne peut pas être faite rapidement, au détour d'un très court débat puisqu'en effet, le seul moment où nous avons un peu parlé de ce sujet, c'est hier en commission de la décentralisation, où nous étions fort peu nombreux.

Il me semblerait donc utile pour que cette proposition puisse être efficacement analysée de le faire en assemblée plénière au mois de mars. A vouloir faire une expérimentation trop rapide, on risque de la louper dès le début.

Sur le fond, je ferai quelques remarques.

La première, c'est que les CCPAS, puisque leurs compétences seront reprises dans ce comité, ont un certain nombre de fonctions et de règles qui sont imposées par ailleurs ; la marge de manoeuvre est très faible. On s'aperçoit — j'en ai beaucoup dans ma circonscription — que les interprétations des chancelleries consulaires d'un pays à l'autre sont très larges.

Si on dit aux gens que ce nouveau projet est un projet de déconcentration, qu'ils ont davantage de marge de manoeuvre, alors que les textes sont aujourd'hui difficiles d'accès et d'interprétation, je ne vois pas, sans préciser les marges de manoeuvre qui sont effectivement disponibles localement, quel est l'intérêt de ce texte ; et on risque de constater beaucoup de dérives.

Deuxièmement, le débat que nous avons eu hier sur la représentativité de ces comités consulaires, ou en particulier dans ces comités des membres de droit, est un vrai débat que l'on ne peut pas raccourcir en deux minutes.

La question est de savoir si nous voulons que ce soit la même chose que les CCPAS aujourd'hui avec plus de compétences, c'est-à-dire mélanger les CCPAS et les CCPEFP, avec le problème que Raymond PÉTRI-GUASCO soulignait et qui risque effectivement de nuire à l'efficacité du comité, ou bien si nous voulons en faire des entités représentatives localement des communautés françaises.

Enfin, concernant un point qui est indiqué à un certain moment de cet arrêté, lorsque l'on parle de "contreparties de services rendus", ce qui veut dire en fait qu'il peut y avoir des choses qui ne viennent pas de fonds publics, je me demande si l'on n'est pas en train de créer pour l'action sociale des objets non juridiques et non identifiés, avec des comptabilités dont on ne saurait pas si elles sont locales, françaises, obéissant à telle ou telle règle.

Je crois que, ce faisant, nous n'allons pas dans le bon sens et j'en appelle à la sagesse de l'assemblée : si effectivement nous voulons réussir notre décentralisation, ce n'est pas ce sujet, et si nous voulons réussir la déconcentration, donnons-nous encore le temps de la réflexion.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Yves LECONTE et donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Moi aussi, je suis d'accord avec mon éminent collègue Raymond PÉTRI-GUASCO : c'est un vrai problème que de faire siéger en même temps les personnes qui s'occupent de l'emploi et celles qui vont s'occuper de l'action sociale.

Mais, à l'article 1er, il est quand même dit

... dans les circonscriptions consulaires dont la liste est fixée par arrêté du ministère des Affaires étrangères.

Je vais peut-être poser une question un peu innocente, mais je voudrais savoir quelle est la tendance : voudrait-on faire cette expérimentation avec les postes où il existe effectivement une grosse structure, à la fois du comité de l'emploi et du comité de l'action sociale ? Ou bien veut-on mener cette expérimentation dans les petits postes ?

Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX et donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE

Je comprends le souci de mes collègues, et je serais presque tenté de le partager. Mais il y a quand même une modification qui a été apportée qui me semble majeure : on dit dans cet article 6 que

... les comités consulaires sont créés à titre expérimental

d'une part et que, d'autre part,

il sera dressé au bout d'une année un bilan de fonctionnement.

Personnellement, je pense qu'il serait peut-être bon que l'on s'habitue à travailler sur quelque chose de concret et non pas sur quelque chose d'abstrait, puisque l'administration a montré sa bonne volonté. Et Monsieur GARANCHER nous l'a dit hier : il avait le souci de mettre les élus au cœur du sujet

Pour la première fois, on nous demande, et, d'une façon il est vrai qui n'est peut-être pas la meilleure, nous nous sommes réunis, la compétence de la commission de la décentralisation a été mise en cause à juste titre par les deux Sénateurs Monique CERISIER-Ben GUIGA et Christian COINTAT.

Mais nous avons là un arrêté qui est soumis à notre réflexion, et qui dit bien dans son article 6 que c'est à titre expérimental : laissons démarrer cette expérience ; et je crois que Monsieur GARANCHER pourra nous dire pourquoi il faudrait que nous commençons vite : c'est une question budgétaire.

Je pense que, concernant cette expérimentation, nous pourrions, au fil des mois et de nos réunions, toujours améliorer cela et discuter sur du concret, sans dire que l'on ne sait pas si cela va fonctionner entre le CCPAS, la commission pour l'emploi : personne ne sait si cela fonctionnera bien ou mal ; voyons-le sur le terrain. J'aurais donc plutôt tendance à voter pour ce projet d'arrêté.

Monsieur le Président remercie Monsieur Paul CLAVE et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, Chers Collègues, nous nous trouvons dans une situation exactement inverse à la précédente.

Dans le cas précédent, nous pouvions nous plaindre parce qu'il n'y avait pas eu de concertation ou de concertation suffisante. Là, c'est tout à fait différent : ce sont des réflexions communes qui ont été mises sur le papier par l'administration, mais avec une concertation et une réflexion en commun ; et je tiens à rendre hommage au Directeur des Français de l'étranger qui a vraiment pris beaucoup de peine pour nous aider et, bien sûr, à Monsieur GARANCHER qui en a été la cheville ouvrière.

Quel est l'objectif ?

Vous savez que nous avons maintenant un article 39 de la Constitution qui reconnaît à ce titre les Français de l'étranger et leurs instances représentatives ; mais ces instances représentatives sont au pluriel : vous savez très bien qu'il y a l'Assemblée des Français de l'étranger, qui est l'une de ces instances, mais quelle est l'autre ? Il en faut au moins deux, puisqu'il y a un s.

En réfléchissant, nous nous rendons bien compte que si nous voulons, dans le cadre de la proximité que nous défendons tous, de cette politique, être plus proches du citoyen, les comités consulaires pouvaient apparaître comme la solution. Mais à condition que ces comités consulaires soient représentatifs.

Cela demande une réflexion en profondeur ; cela demande également une recherche pour mettre au point un texte qui tienne la route, et ce dans un équilibre pour que chacun s'y retrouve, c'est-à-dire que ce soit efficace et que ce soit le fruit d'un consensus.

Ce texte est loin de cela, nous le savons. Mais il nous faut connaître un certain nombre d'éléments et nous ne pourrions pas les connaître sans expérimentation. Voilà pourquoi il faut lancer cette expérimentation le plus vite possible. Sinon, franchement, nous allons décourager l'administration, parce que, quand elle se concerta avec nous, si nous n'arrêtons pas de temporiser, elle finira bien par décider de ne plus nous concerter ; et justement, si nous voulons qu'elle se concerta avec nous sur tous les

sujets, il faut lui montrer que nous pouvons aussi être capables d'une certaine rapidité dans les prises de décisions quand elles ne sont pas définitives et qu'elles seront justement revues après un an d'expérimentation.

Déjà quelques pas sont faits : on parle, parmi les membres de droit bien entendu des élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, mais aussi de suivants de listes ; et comme il n'y aura pas partout des suivants de listes, car dans certains circonscriptions — je pense à notre ami LECONTE et je crois qu'il y a une vingtaine de consulats dans ce cas —, il n'existera pas de liste assez longue pour pouvoir nourrir tout cela, il faudra bien que des personnes soient désignées par les Délégués, les Conseillers.

Mais une personne désignée par un Conseiller dans la République, cela ne marche pas : il n'y a pas de représentativité. Alors l'astuce consiste à les faire désigner par l'Assemblée, mais sur proposition, c'est-à-dire que l'on ne pourra nommer que la personne proposée, ce qui leur donnera une légitimité.

Et ensuite, pour tenir compte des réalités du terrain, que se passe-t-il ? Il y a déjà les associations, autrement dit UFE-ADFE. Mais il faudra que l'on fasse appel aussi à des spécialistes, qui voudront bien, cher ami PÉTRI-GUASCO, s'intéresser aux compétences générales de ce nouveau comité consulaire, étant entendu que certains d'entre eux ne seront invités qu'à titre d'experts, et d'experts dans la formation qui intéresse leur expertise, et non pas pour l'ensemble des sujets traités.

Voilà pourquoi je vous recommande personnellement de voter ce texte, parce que c'est une expérimentation, imparfaite et nous le savons ; mais si nous ne faisons pas cette expérimentation, nous ne serons pas capables de faire quelque chose qui soit meilleur. C'est simplement cela que je voulais dire.

Je tiens quand même à rendre hommage à la Direction des Français de l'étranger parce que sur ce point, elle nous a entendus ; notre désir de proximité, de représentativité est entendu, ainsi que notre désir de responsabilité et de gestion financière : car regardez, dans ce texte, on nous donne un certain nombre de moyens de gestion budgétaire et financière.

Je crois que cela vaut la peine : tentons-le. Il y aura cinq ou six postes et nous verrons bien, au bout d'un an, ce que cela donne ; et nous pourrions alors véritablement travailler au sein de la commission des lois pour avoir un texte qui tienne vraiment la route pour l'avenir.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis del PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis del PICCHIA

Écoutez, mes chers collègues, je voudrais quand même vous rappeler quelque chose : dans la commission de la réforme, nous avons avancé dans cette direction et nous avons même proposé des présidences de commissions aux élus. Il y avait eu une discussion, nous n'y sommes pas arrivés. Nous étions même allés beaucoup plus loin, et nous étions aussi allés vers l'inclusion de la commission des bourses.

Je sais bien que ce n'est pas faisable là-dedans : nous le souhaitons, nous le demandons ; on verra plus tard. Mais je crois que Christian COINTAT a parfaitement raison : c'est une expérimentation. Alors profitons de la loi sur la décentralisation applicable en France, où l'on fait ces expérimentations : pourquoi donc ne pas le faire pour les Français de l'étranger ?

Nous voulons être à égalité, nous voulons que l'on ait les mêmes droits à l'étranger et en France, en tout cas des droits assez proches : autant en profiter et le faire.

Mon ami Raymond PÉTRI-GUASCO a raison, mais une réponse lui a été apportée à moitié : lorsque les industriels vont recevoir l'ordre du jour et qu'ils verront sur celui-ci qu'il s'agit de donner une subvention à la société de bienfaisance, ils vont écrire un petit mot disant qu'ils sont désolés, mais qu'ils ne peuvent pas venir ce jour-là ; et puis il y aura quelqu'un d'autre.

Mais ce n'est pas grave : le jour où aura lieu une discussion sur l'emploi avec l'engagement de la chambre de Commerce ou autre, ils viendront, et à ce moment-là, les gens de la société de bienfaisance ne viendront pas ; et on pourra quand même très bien fonctionner.

Je sais que l'on a parlé de dérives. Écoutez, arrêtons ! A quoi cela va-t-il nous engager ? On va mener une expérimentation dans sept consulats, si je suis bien informé et au bout d'un an, on dressera un bilan. Si cela ne va pas, nous le modifierons et nous nous réunirons dans un an pour en rediscuter.

Franchement, il n'y a pratiquement pas de risque. Quel risque y a-t-il ? Si nous voulons refuser, cela veut dire qu'à l'avenir, lorsque l'on va nous proposer quelque chose qui intéresse directement notre assemblée, on va répondre que nous ne voulons pas prendre le risque. Alors arrêtons : prenons quand même ce risque ; il n'est vraiment pas grand. Et je demande bien sûr à tous les amis de voter pour.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Robert-Denis del PICCHIA et donne la parole à Madame Marie-Claire SIMON.

Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voudrais que l'on revienne peut-être un peu sur le terrain et que l'on nous indique par exemple les circonscriptions consulaires dont la liste est fixée par arrêté du Ministre des Affaires étrangères parce que mon expérience en Belgique me rend assez pessimiste : vous savez qu'en Belgique, nous avons trois circonscriptions consulaires, et on nous a d'ores et déjà prévenus que les comités consulaires se tiendraient uniquement à Bruxelles, ce qui est extrêmement ennuyeux pour le comité de la protection sociale puisque tous les dossiers, ceux de Liège ou de n'importe quelle ville de Belgique, seront envoyés à Bruxelles.

Cette centralisation sera je pense très difficile à gérer. Je veux bien la décentralisation, mais je crois qu'il faut conserver le personnel dans les consulats pour faire un travail de proximité avec les Français sur le terrain.

Ma demande est donc la suivante : j'aimerais que l'on nous distribue la liste de ces circonscriptions consulaires. Et personnellement, je serai contre le vote de ce projet d'arrêté.

Monsieur le Président remercie Madame Marie-Claire SIMON et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Personnellement, je suis pour cette proposition, mais je voudrais avoir deux explications, savoir si c'est sous-entendu : dans les premières références de ce texte, c'est-à-dire :

vu la loi..., vu le décret..., vu le décret..., vu le décret...

je ne vois apparaître nulle part, et je suppose donc que c'est donc peut-être prévu ailleurs, la nationalité des membres de cette commission ; il n'est pas précisé qu'il faut que l'on soit Français. Comme nous rencontrons ce problème avec les commissions de bourses, peut-être pourrait-on le préciser.

Et dans l'article 4, au paragraphe d, je souhaiterais si possible, pour une meilleure compréhension dans les différents consulats, que soit écrit :

le responsable local des associations représentatives des Français de l'étranger reconnues d'utilité publique par l'État français.

Monsieur le Président remercie Monsieur Guy SAVERY et donne la parole à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Je ne suis pas contre ce projet, et moralement, je voterai pour puisque je n'ai pas de droit de vote. Mais je voudrais, Monsieur le Président, vous rappeler que les CCPAS se réunissent une fois par an ; par conséquent, l'expérience d'un an est fondée sur une seule réunion. Aussi, il vaudrait peut-être mieux décider de la mener sur deux ou trois ans : nous aurions peut-être un peu plus d'expérience. Nous n'allons pas multiplier les CCPAS pour avoir des expériences ; voilà ce que je veux dire. Je suis donc pour moralement, puisque je ne vote pas, mais je voudrais que cela se réalise bien.

Monsieur le Président remercie Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO et donne la parole à Monsieur le Rapporteur qui veut lui répondre sur-le-champ.

Monsieur Christophe FRASSA

Pour répondre à Monsieur PÉTRI-GUASCO, comme cet article 6 a été introduit par la commission des lois, nous avons indiqué un an ; mais nous sommes tout à fait disposés à faire en sorte que ce soit deux ans pour que l'expérience soit un peu plus valable.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA

J'ai souhaité reprendre la parole pour d'abord préciser que l'on peut voter un tel texte aujourd'hui sans réunion préalable de commission des lois. Mais il faudrait quand même être un peu précis dans les intitulés ; et Monsieur S?CH?, qui a été longtemps responsable à la direction des lois dans différentes fonctions fait remarquer que l'on devrait dire

Avant-projet d'arrêté sur la création à titre temporaire de comités consulaires.

Il faudrait que cela figure dans le titre et pas seulement à l'article 7.

Et pour ma part, c'est un deuxième point, j'aurais bien souhaité que l'on parle de comités d'orientation consulaire, pour qu'il soit clair dans l'esprit de nos concitoyens que ce comité n'a pas réellement de pouvoirs.

On n'est pas dans le cadre de la décentralisation, ni dans la situation d'un conseil général qui lève l'impôt et qui est ensuite responsable devant les électeurs de l'utilisation qu'il fait du produit de cet impôt. Nous sommes dans la situation d'élus et de non-élus qui gèrent au mieux 10 % des crédits d'aide sociale affectés à leur poste.

Parce que je vous rappelle que 90 % des crédits d'aide sociale sont absorbés

- par les allocations de solidarité aux personnes âgées,
- par les allocations adultes handicapés,
- par les allocations enfants handicapés.

Une fois tout cela distribué, ce qui est obligatoire, de droit, il reste grosso modo 10 % des crédits.

Il ne faut donc pas laisser croire à nos concitoyens que ce comité dispose d'une grande liberté de manœuvre. Il en aura plus qu'avant, et j'en suis partisane : dans mon rapport de 1999, je demandais l'autonomie de gestion des comités et des CCPAS ; je suis donc pour, mais je ne veux pas non plus que l'on se trompe, que l'on dise qu'il s'agit de décentralisation : non, au mieux, c'est de la déconcentration, c'est une autonomie tout à fait partielle de gestion, mais ce n'est pas un réel pouvoir politique des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger dans ces secteurs.

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA et donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je demandais simplement à ce que nous ayons avant le vote la liste des postes , même oralement.

Monsieur le Président indique à Monsieur LARTILLEUX qu'on va lui répondre et il donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je voterai contre ce projet. En tant qu'élu, il ne nous apporte rien : il n'y a pas d'argent à répartir, nous n'aurons pas plus de pouvoirs ; il faudra se réunir en un seul lieu : c'est de la déconcentration jacobine. Les comités étaient des comités cache-misère ; ils le resteront. C'est un mauvais projet ; je veux bien expérimenter tout ce que l'on veut, mais il faut quand même que ce soit sérieux. Ce n'est pas un projet sérieux ce n'est pas un projet qui soit viable.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre CAPELLI et donne la parole au dernier intervenant, Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD

Je voudrais simplement faire remarquer quelque chose que j'ai déjà d'ailleurs longuement discuté hier dans la commission de la décentralisation : les sept circonscriptions concernées par l'expérimentation ne permettront pas d'expérimenter, ou au mieux peut-être une, le paragraphe 1.C de l'article 4 si je m'en souviens bien. Je me demande d'ailleurs pourquoi, tant qu'à expérimenter, on ne le fait pas dans le monde entier, en menant une expérimentation en vraie grandeur. Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean LACHAUD et demande à Monsieur GARANCHER s'il souhaite prendre la parole.

Monsieur GARANCHER

Pour apporter une réponse technique à certaines remarques, oui.

L'objectif est aussi celui des personnes que nous servons, de nos compatriotes ; et l'idée du comité unique de gestion consiste à permettre de faire en sorte que des dossiers qui sont traités de façon séparée puissent être examinés dans une même enceinte, même si celle-ci peut avoir une géométrie variable : il est tout à fait concevable, parce que les règles du jeu seront

fixées au cas par cas par les élus avec le chef de poste, qu'une partie de la réunion traite des affaires d'emploi et une autre partie des affaires plus proprement sociales.

Quant à la fixation de l'effectif des comités, là encore, notre direction ne veut pas être directive sur ce point : elle considère qu'il appartient aux élus et aux chefs de poste d'apprécier, dans chaque situation locale, quel est l'effectif souhaitable. Évidemment, nous savons tous qu'un comité qui compte plus d'une quinzaine de membres a du mal à fonctionner : il faut donc essayer de ramasser les effectifs.

On pose la question de savoir à quoi servent les experts : les experts apportent bien sûr de l'expertise. La raison pour laquelle nous avons distingué dans la composition du comité d'une part les membres de droit, d'autre part, les membres désignés et enfin les experts, c'est que c'était pour nous une façon de remettre à leur place les fonctionnaires : les fonctionnaires, dans les CCPAS ou dans les CCPEFP, sont trop nombreux de notre point de vue à être membres de droit. Ils sont là pour apporter une expertise et non pas pour décider à la place des élus et des autres personnes qui ont voix délibérative.

A ce sujet, nous estimons qu'il est nécessaire, dans cette phase expérimentale, de maintenir la présence de membres désignés : ces membres désignés le seraient conjointement — donc cooptés — par le chef de poste et par les élus, et ils seraient choisis évidemment en raison de leur engagement déjà connu, effectif et durable, auprès de la communauté locale. Retirer à ces membres désignés un droit de vote qu'ils ont déjà dans les CCPAS et dans les CCPEFP nous paraîtrait démobilisant.

Nous considérons également que, dans la phase d'établissement du budget, le comité consulaire ne doit écarter aucune possibilité de ressources. Certes, les subventions de l'administration constitueront la très grande masse, la masse prépondérante des ressources du comité, parce qu'il existe actuellement d'autres possibilités pour les CCPAS :

- les remboursements lorsqu'ils sont possibles ;
- les legs — ils sont rarissimes ;
- les dons — nous serions heureux qu'ils soient plus nombreux ; pour l'anecdote, le plafond actuel que fixe la direction générale de la comptabilité publique pour les dons avoisine les 9 000 euros par personne et par an : si les comités pouvaient recevoir de tels dons, nous serions très heureux.

Mais les comités ont sans doute la possibilité de recueillir sur place d'autres ressources, et il faut que celles-ci puissent leur être assurées.

J'en viens maintenant aux postes pilotes que nous envisageons pour cette expérience. Nos critères sont triples : premièrement, il faut que ce soit — nous partons dans notre propre logique du poste consulaire — un consulat qui tienne la route, où existe deuxièmement une communauté française importante, et où troisièmement le volume des affaires sociales ou des affaires à traiter dans les domaines de l'emploi et de la formation justifie que l'on tente cette expérience. De plus, il est judicieux de la tenter dans les grandes régions du monde.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous envisageons pour l'instant de faire appel aux postes consulaires de Dakar, de Montréal, de Tel-Aviv, de Tunis. Nous envisageons également en Europe, où c'est un cas un peu plus particulier, de proposer cette expérience aux postes de Francfort et de Barcelone. Il s'agit donc jusqu'à maintenant de consulats généraux.

Nous envisageons également de tenter l'expérience dans un poste en Asie à Bangkok. C'est une ambassade, avec une circonscription consulaire bien sûr ; mais nous pensons aussi qu'il est important d'essayer dans ce cadre-là.

Je terminerai rapidement sur la liberté qu'auraient les membres du comité d'organiser leur mode de fonctionnement. A nouveau, nous souhaitons que l'arrêté se cantonne aux grands principes pour que sur place les élus et les chefs de postes aient la liberté d'affiner leur règlement intérieur en fonction des conditions locales.

Monsieur le Président remercie Monsieur GARANCHER et donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Monsieur GARANCHER a fait l'essentiel des commentaires techniques ; il y en a deux ou trois autres que je pourrais apporter en réponse à certaines préoccupations. Mais pour l'essentiel, je voudrais d'abord vous rappeler qu'il s'agit d'un avant-projet. Un avant-projet n'est pas un projet.

Cela veut dire qu'effectivement, de l'aveu même de l'administration, ce projet n'est pas un projet puisque c'est un avant-projet. Pardonnez-moi d'insister pour ceux qui craignent la précipitation : il ne faut pas non plus confondre l'immobilisme et la lenteur ; cela fait deux ans que nous sommes sur ce coup-là, si l'on peut dire, je crois donc que nous prenons notre temps. C'est un avant-projet qui concerne une expérience dans des postes dont la liste vient de vous être donnée. En particulier pour ceux qui sont contre de toute façon, cela les intéressera de savoir où on a l'intention de faire quelque chose.

Sur le fond, la situation actuelle est perfectible, je crois que nous partageons tous ce diagnostic. Même si je proteste contre ce que j'ai entendu dire tout à l'heure à propos du cache-misère, car je trouve relativement curieux, pour ne pas dire insultant, que l'on considère que 17 millions d'euros sont une misère : c'est ce que le contribuable français affecte à l'assistance aux

Français de l'étranger ; il n'y a pas beaucoup de pays plus ou moins riches qui font cela. Je ne peux pas laisser dire cela, en tout cas je proteste contre cette assertion.

De même que je trouve curieux que l'on considère que cette proposition n'est pas sérieuse, ce que j'ai entendu dire. Elle n'est pas parfaite, ce n'est pas tout à fait la même chose. Effectivement, elle est imparfaite, et c'est pour cela que l'on fait une expérience. Je suppose qu'il y aura, dans certains cas, des leçons qui montreront que cela n'a pas marché ; et dans d'autres cas, peut-être que cela marchera, peut-être que cela n'échouera pas partout.

En effet, il y a de bonnes questions à se poser, comme vous l'avez fait, Monsieur PÉTRI-GUASCO au sujet de ce que feront ces gens dans le détail concret : regarderont-ils chaque dossier individuel ou laisseront-ils cela à un groupe plus technique qui comprendra davantage d'experts ?

Car toutes les questions examinées par les comités ne seront pas au même plan : il y en aura certaines d'ordre budgétaire, d'autres relevant davantage d'application concrète et de cas individuels. Toutes les questions examinées ne seront donc pas au même niveau. Je pense que cela fait effectivement partie de l'expérimentation que de voir comment se débrouilleront, si l'on peut dire, les élus, les personnes dont ils voudront s'entourer — et je leur fais personnellement confiance pour choisir en nombre et en qualité les gens dont ils voudront s'entourer.

Je pense que si on lit de près ce texte, imparfait mais quand même relativement sérieux, on y voit la réponse à un certain nombre de questions, en particulier sur l'"objet comptable non identifié" ; ce n'est pas un objet comptable non identifié, Monsieur LECONTE. A l'article 3 :

... le chef de poste exécute le budget dans le respect des instructions et règles comptables, notamment en ce qui concerne les modalités d'exécution des dépenses et des recettes via la régie du poste et les modalités de fonctionnement du compte de dépôt.

Ce n'est pas tout à fait non identifié.

Effectivement, c'est un point fort, c'est-à-dire que si cela ne marche pas dans le cadre de la comptabilité publique — mais personnellement, je souhaite que cela puisse fonctionner dans le cadre de la comptabilité publique — il faudra peut-être que cela marche autrement.

Mais c'est une expérience également où la comptabilité publique va être mise à l'épreuve, parce qu'on lui demande de prévoir des recettes, non seulement les dons, legs et remboursements, mais aussi les contreparties de services rendus ; et j'ai bien compris : qu'est-ce que ces contreparties de services rendus ?

C'est par exemple de demander à des employeurs de payer des frais de dossier pour les placements de personnes qui auront bénéficié du service de l'emploi du comité. C'est cela, une contrepartie de service rendu.

Ou bien, autre exemple, à Rabat actuellement, notre consulat général va probablement devoir interrompre son bulletin parce que celui-ci est financé assez largement par de la publicité, mais que les recettes de publicité ne peuvent aller qu'au trésor de l'État, aux recettes générales de l'État comme recettes exceptionnelles ; ce qui veut dire que c'est le budget de fonctionnement du poste qui doit financer en totalité le bulletin du consulat, qu'il ne peut pas bénéficier des recettes publicitaires qu'il contribue lui-même à générer.

J'espère pour ma part que le comité consulaire, s'il y en a un jour un à Rabat, pourra éditer ce bulletin et faire entrer en recettes ces recettes de publicité qui n'iront pas au budget général de recettes.

Voilà les recettes en contrepartie de services rendus ; ce ne sont pas des objets comptables non identifiés. Je crois que c'est un point à la fois idéologique, réaliste, tout à fait à la hauteur du débat : souhaitons-nous avancer, développer nos activités à l'étranger au profit des Français, ou bien ne voulons-nous pas progresser ? C'est un point central.

Monsieur Jean-Yves LECONTE intervient hors micro.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Écoutez, je ne vous ai pas interrompu ; je vous ai déjà une fois demandé la même politesse exceptionnelle de ne pas m'interrompre. C'est un point politique, effectivement, sur lequel on a le droit de ne pas être d'accord avec moi ; mais personnellement, je pense qu'il est bon que ces comités aient des recettes.

Je m'interroge, parce que ce n'est pas facile pour la comptabilité publique d'accepter cela, et si c'est un avant-projet, c'est précisément parce que tout cela n'est pas encore totalement clair : aurons-nous la possibilité, dans le cadre de ces comités, d'avoir des recettes ? Des recettes légitimes, que les comités acceptent ?

Ce seront leurs responsabilités, et si cela ne fonctionne pas, nous en tirerons les conséquences. Il faut leur faire confiance : s'ils ne veulent pas avoir des recettes, rassurez-vous, ce n'est pas l'administration centrale à Paris qui leur en imposera ; s'ils ne veulent pas en avoir, ils auront la subvention du Département, et ils n'auront rien d'autre.

J'en serai désolé, parce que ce sera peut-être la démonstration d'un échec relatif de l'expérience s'ils ne peuvent ou ne veulent pas avoir des recettes pour des raisons diverses.

Je voudrais préciser un dernier point technique qui est la question des experts, et en particulier celle du secrétaire et du trésorier. L'avant-projet dispose que ces experts "peuvent" — non pas "doivent", mais "peuvent" — être des agents de l'État affectés au poste ou auprès du poste, ou être choisis à l'extérieur du poste en raison de leurs qualifications" ; c'est "ou", "peuvent".

Effectivement, ce n'est pas très jacobin ; c'est tout à fait autre chose. Cela revient à dire : "vous faites ce que vous voulez". Nous mettons cela pour que l'on ne nous dise pas un jour : "cela n'a pas été décidé, pas prévu, vous n'avez pas le droit de... avant, on faisait comme cela, il n'est pas question de changer".

C'est en effet très audacieux de dire que "ces experts peuvent être des agents de l'État" ; pourquoi pas ? Il pourrait n'y avoir que des agents de l'État ce jour-là ou dans ce poste-là ; on ne va pas s'en priver, mais cela peut ne pas être le cas. Je vous demande pardon d'essayer de faire un effort d'explication pour vous montrer que ces craintes me paraissent assez mal fondées.

En revanche, effectivement, si les commissions compétentes de votre assemblée n'ont pas eu le temps d'examiner ce texte convenablement — nous avons le souci d'essayer d'être prêts pour le 1er mars ; le calendrier faisait qu'il se présentait une occasion de consulter l'Assemblée en décembre et c'est ce que nous faisons en ce moment.

Il n'est pas question pour l'administration de tirer avantage d'un vote positif de l'Assemblée pour brûler les étapes. C'est un avant-projet : il est donc tout à fait possible qu'une fois le projet définitif arrêté, entre autres sur le plan des dispositions comptables qui sont très importantes, on puisse confirmer le texte d'aujourd'hui ; ou si c'est un autre texte, on demanderait à la commission des lois de l'examiner. Je ne sais pas ce qu'en pense Monsieur GARANCHER — je parle sous son contrôle — qui maîtrise le calendrier mieux que moi ; si cela ne comporte pas de conséquences fâcheuses sur le calendrier, car il serait dommage de perdre toute une année, nous pourrions le faire.

Pour répondre aussi à une question sur le nombre de réunions, on pourrait parfaitement imaginer de mener une expérience plus longue, plus durable qu'un an. Les comités ne se réunissent pas une seule fois : ils se réunissent au moins deux fois parce qu'il faut qu'ils puissent élaborer un avant-projet de budget et ensuite confirmer le budget une fois que le Département aura notifié sa subvention : donc de toute façon, il faudra au moins deux réunions par an.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole pour terminer sur ce point à Monsieur Christophe FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA

Au préalable, je voudrais juste faire une petite parenthèse sur ce qu'a dit tout à l'heure le Sénateur COINTAT, concernant le fait que nous suivions évidemment la démarche inverse du texte précédent car il était mené une réflexion par la commission temporaire de la décentralisation, à laquelle huit membres de la commission des lois participaient, qu'il n'y avait donc pas d'inconnue, que nous savions où nous allions, et que surtout, il s'agissait d'une expérimentation et que, dans ce cas, le risque était vraiment minime.

C'est pour cette raison que, pour ce présent avis n° 3, la commission des lois recommande de voter favorablement, avec les corrections que je vais apporter à l'instant ; puisque la précision dont ne disposait pas la commission des lois, c'était celle de savoir si c'était un projet ou un avant-projet.

Il faudra donc indiquer :

- dans l'objet, "avant-projet d'arrêté" ;
- dans le second considérant, "considérant l'avant-projet" ;
- dans le premier tiret du cinquième considérant, "les comités actuels" ; et
- "émet un avis favorable sur l'avant-projet" ;
- dans le titre même de l'avant-projet "Avant-projet (*quelques réactions*) d'arrêté relatif à la création à titre temporaire de comités consulaires uniques" ;
- ensuite, à l'article 6, au 2e alinéa, "il sera dressé un bilan au bout de deux années de fonctionnement" ;
- il faut reprendre le titre "Avant-projet d'arrêté relatif à la création à titre temporaire de comités consulaires uniques" dans l'objet de l'avis ;
- puis reprendre exactement la même formulation dans le second considérant et on pourra passer au vote.

Monsieur

Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais tout de même savoir si notre commission va être saisie de ce texte lors de notre prochaine réunion.

Monsieur le Président

Non, puisque nous allons nous prononcer actuellement sur ce texte.

Monsieur Christophe FRASSA

Je parle sous le contrôle du Directeur pour savoir si ce sera possible : l'arrêté finalisé sera-t-il publié avant la réunion de mars ou pas ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je peux difficilement vous répondre sans connaître les conséquences. Si les conséquences sont très marginales, effectivement, ce serait très ridicule de ne pas consulter l'autre commission.

Cela dépend : sera-ce le même ? Vous voyez, il y a quatre cas de figure, mais je prends l'hypothèse extrême où ce serait exactement le même texte et où les conséquences d'un retard nous feraient perdre totalement une année : je trouve alors que ce serait disproportionné.

Si, en revanche, le texte est un petit peu différent ou le même et qu'il s'agit d'un retard de trois semaines, parce que l'on aurait consulté début mars et que l'arrêté serait du 15 mars pour entrer en vigueur le 1er avril au lieu du 1er mars par exemple, cela n'a pas de véritables conséquences. L'administration serait alors un peu mesquine de ne pas consulter l'Assemblée.

C'est donc plutôt dans ces termes que je raisonne, très simplement et très franchement avec vous. Je ne suis pas en position à brûle-pourpoint de répondre oui ou non ; mais nous ferons tout notre possible pour consulter l'Assemblée, dans la limite du raisonnable, parce que cela fait deux ans que nous en parlons et cela dépend également de la manière dont l'Assemblée réagit.

Monsieur Christophe FRASSA

Pour conclure là-dessus, je vous remercie, Monsieur le Directeur, et la commission estime que si le projet est publié tel quel il n'y a pas besoin de repasser devant elle pour le faire. C'était l'objet. Je pense donc que nous pouvons passer au vote, Monsieur le Président.

Monsieur le Président fait procéder au vote sur l'avant-projet d'arrêté relatif à la création à titre temporaire de comités consulaires uniques, après rectifications. Celui-ci est adopté, avec 31 voix pour et 1 voix contre.

Monsieur le Président remercie Madame la Présidente et Monsieur le Rapporteur de la commission des lois et règlements. Il indique que l'on passe au point allant de l'ordre du jour.

**POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE COMITES CONSULAIRES ET
RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA
DECENTRALISATION APPLIQUEE AUX FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE**

Monsieur Paul CLAVE, Rapporteur de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France

Mes chers amis, je voudrais d'abord vous prier d'excuser l'absence de notre Président, Monsieur DARRASON, qui a eu un empêchement.

En ce qui concerne la commission de la décentralisation, quoi vous dire puisque tout a été dit ? Ce que nous avons fait hier vient d'être refait. Hier, la commission de la décentralisation avait prévu d'auditionner Monsieur GARANCHER ; nous l'avons fait.

Nous avons entendu, dès le début, deux pertinentes remarques de la part des Sénateurs Monique CERISIER-Ben GUIGA et Christian COINTAT concernant la compétence de notre commission sur ce sujet ; on nous a bien expliqué que c'était de la compétence de la commission des lois, et nous en sommes convenus.

Mais je vous signalerai que, sur l'ordre du jour que j'avais rédigé - et j'en assume la responsabilité - je n'avais parlé que d'auditions et d'une discussion sur cet avant-projet de comités de gestion consulaire. Nous n'avons donc fait exactement hier après-midi pendant trois heures et rien d'autre que le débat que nous venons d'avoir maintenant.

Mon rapport, c'est donc ce que vous avez fait tout l'après-midi : je n'en ferai donc pas plus, et je vous en remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président annonce une suspension de séance d'un quart d'heure.

La séance est interrompue à 17 heures 00.

Reprise de la séance à 17 heures 15.

POINT D'INFORMATION SUR LE REFERENDUM SUR LE TRAITE INSTITUANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE

Monsieur le Président

Nous avons à l'ordre du jour un point d'information sur le référendum sur le traité instituant une constitution pour l'Europe. Nous accueillons deux invités :

- Monsieur François BONET, du cabinet du Ministre, et
- Monsieur Jacques FANOUILLAIRE, en charge de la Mission Europe.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BONET.

Monsieur François BONET, cabinet du Ministre

Je ferai une petite présentation très courte à titre informatif — mon collègue, Monsieur FANOUILLAIRE vous apportera quelques précisions sur certains points plus particuliers de notre action concernant la campagne d'information du Gouvernement sur la constitution européenne.

Très rapidement, je voudrais vous rappeler, concernant ce référendum qui devrait avoir lieu en 2005 et dont on ne connaît pas encore exactement la date :

- quelles sont les grandes échéances d'une part,
- ce que font nos partenaires au sein de l'Union européenne en vue du même objectif, d'autre part, et enfin
- ce que le Gouvernement a l'intention de faire, et a surtout déjà commencé à faire, pour informer les Français sur les enjeux de la constitution européenne.

La première étape dans ce calendrier qui va jusqu'au référendum est celle de la révision de la constitution française. Vous savez que le Conseil constitutionnel a rendu une décision le 19 novembre qui prévoit la nécessité de modifier la constitution française pour pouvoir adopter le traité constitutionnel européen.

Je n'entrerai pas dans les détails ; de façon générale, c'est une décision qui amène à peu modifier la constitution française.

Le projet de loi constitutionnelle va être déposé au conseil des Ministres au mois de janvier et le débat aura lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat sur la révision de la constitution française respectivement

- les 27 et 28 janvier (la date est déjà fixée pour l'Assemblée nationale) et
- en février, avant la réunion du Congrès du mois de mars 2005 pour réviser la constitution française.

C'est à ce moment-là normalement que la date du référendum français sera annoncée par le Président de la République ; on peut penser que cela pourrait avoir lieu à la fin du printemps, mais ce n'est pas encore sûr, la décision n'est pas encore prise.

A ce moment-là, quand les Français seront amenés à se prononcer, nous ne serons pas les premiers : vous savez que la Lituanie a déjà ratifié le traité constitutionnel ; mais il y aura eu aussi entre-temps, si tout va bien, l'Espagne qui devra se prononcer sur le traité par référendum le 20 février, ainsi que l'Allemagne qui devra le faire par voie parlementaire et non référendaire.

Un petit rappel rapide sur ce que font nos partenaires. Nous sommes sûrs à peu près de huit référendums plus le nôtre ; des changements peuvent encore intervenir, mais a priori, huit pays recourront au référendum de façon certaine :

- l'Espagne, je l'ai citée,
- le Portugal au mois d'avril à peu près,
- les Pays-Bas au printemps, mais ce sera un référendum consultatif,
- le Luxembourg à l'été,

- la Pologne,

- le Royaume-Uni,

- le Danemark et

- la République tchèque,

le tout s'échelonnant jusqu'à juin 2006 environ.

Pour revenir en France, quel est l'objectif poursuivi par le Gouvernement ? C'est de bien faire apparaître *deux phases successives* :

- une *première phase* d'information, le Président de la République et le Premier Ministre l'ont rappelé à plusieurs reprises, il s'agit d'une information aussi objective, pluraliste et neutre que possible ;

- une *deuxième phase* qui sera une phase politique classique avant un scrutin, où les idées s'échangeront lors de débats.

Dans la *première phase*, qui est donc celle de l'information des Français — cette phase a en réalité commencé —, il s'agit finalement d'aider les Français à se faire une opinion sur un traité qui, malgré la volonté de simplification qui a présidé à sa rédaction, reste, vous avez pu le voir, volumineux, technique et difficile à lire pour quelqu'un qui n'est pas familier des questions européennes.

Il est donc évident qu'il y a un rôle d'information à avoir, sans pour autant orienter le choix final des Français. Les sondages sont assez intéressants à cet égard, puisque encore aujourd'hui (le dernier sondage de ce mois-ci), ils montrent que 68 % des Français estiment ne pas connaître ce qu'il y a dans la constitution et n'ont finalement à peu près aucune idée de ce qu'elle propose ; ce qui est d'autant plus significatif que, comme vous le savez, on a eu un débat assez intense au sein du Parti socialiste qui a quand même permis de beaucoup médiatiser ce sujet, et malgré tout, la grande majorité des Français ne sont pas encore très au fait de ce que contient ce traité. Le but est donc de montrer finalement ce que ce traité apporte de nouveau par rapport à ceux qui l'ont précédé.

Les grandes actions sont menées tout autour de la Mission Europe, mise en place au sein du ministère des Affaires étrangères, qui est commune au ministère des Affaires étrangères et au Ministère délégué aux Affaires européennes — Monsieur FANOUILLAIRE en est ici justement le représentant.

Ce que l'on a d'ores et déjà fait - et ensuite que l'on va faire — sachant que, pour la deuxième partie de ce que l'on va faire, tout n'est pas encore totalement arrêté - c'est déjà de mettre à disposition le traité : le traité va être envoyé à tous les Français avec le matériel de vote avant le scrutin.

Tous les pays ne font pas cela : je viens d'ailleurs d'apprendre que la Grande-Bretagne ne le ferait pas, car elle considérait que c'était trop long et trop compliqué et que cela desservirait finalement le traité que de l'envoyer à chaque électeur. Nous, nous avons l'obligation de le faire, je crois, et en tout cas, nous le ferons. Mais il faut que les Français puissent se faire une idée avant cette échéance ; nous avons donc déjà commencé, cela date du 10 décembre, en réalité, à mettre à disposition le traité constitutionnel dans tous les bureaux de poste et mairies pour que les Français puissent y avoir accès ; à peu près 400 000 traités vont être mis à disposition.

Nous avons également produit un mode d'emploi qui, je crois, vous a été remis : c'est un petit livre assez court qui présente l'avantage d'exposer de façon assez synthétique, mais néanmoins assez complète, ce que contient cette constitution ; ce document n'est pas destiné au grand public parce qu'il est encore trop détaillé pour être un objet de communication ou d'information vis-à-vis de celui-ci, mais il est plutôt destiné à des relais entre le grand public et le Gouvernement, à des associations, à des élus, à des gens comme vous-mêmes pour aider à faire comprendre ce texte. Il existe également un site Internet dont les références sont citées sur ce mode d'emploi, *constitution-européenne.fr*.

Viennent ensuite, à partir de là, les actions qui vont être menées par la suite. Nous allons mettre en place à partir du mois de janvier un centre d'appels téléphoniques ; c'est une opération assez lourde que nous sommes en train de finaliser pour que tous les Français puissent appeler un numéro de téléphone à tarif réduit et poser n'importe quelles questions sur la constitution. C'est assez compliqué : il faut former les gens pour le faire, et nous sommes en plein dans cette opération actuellement.

Nous pensons également, mais la décision n'est pas encore arrêtée, adresser à l'ensemble des Français une brochure beaucoup plus courte que celle-ci, extrêmement simple, présentant les principaux apports, un peu comme la plaquette que vous avez vous-même rédigée, que vous avez conçue, de façon extrêmement simplifiée.

Voilà concernant les grandes opérations d'information. Il y a un autre aspect, mais Monsieur FANOUILLAIRE vous en parlera mieux que moi, qui consiste en la formation des journalistes, des élus, des associations, des syndicats, de tous les relais d'opinion sur la constitution européenne ; je crois que c'est même aujourd'hui le lancement de ces activités.

Le deuxième volet de cette campagne d'information : le volet débat. Car il ne s'agit pas seulement de donner des supports d'information aux Français ; il s'agit aussi de leur permettre de prendre la parole, de poser des questions et d'exprimer leurs idées sur l'Europe. Le débat sur l'Europe est une vieille idée, cela fait des années que l'on cherche à créer un débat sur l'Europe ; généralement, on le lance à l'occasion d'une échéance particulière comme celle-là, et après, cela retombe ; ce que nous allons justement essayer d'obtenir, c'est que cela devienne pérenne, ce qui n'est pas facile.

Ce débat va prendre deux formes :

- d'abord à travers les déplacements des différents Ministres, au premier chef de M. Michel BARNIER et de Mme Claudie Haigneré, et d'autres responsables un peu partout en France pour parler de la constitution et permettre aux gens de s'exprimer ;

- ensuite, il prendra aussi la forme d'une multitude de débats qui ne seront pas l'émanation du Gouvernement, qui seront organisés par la société civile. Et pour ce faire, nous mettons à disposition des crédits, des financements pour que la société civile les suscite, sur une base pluraliste : c'est-à-dire que l'on ne finance que les associations qui ne présentent pas une version partielle du traité et qui permettent à toutes les opinions de se manifester, et nous avons déjà commencé la sélection des dossiers pour que puisse exister en France une multitude de débats sur la constitution.

Voilà grosso modo comment va s'organiser cette opération, dont le gros de la campagne va se dérouler, même si cela a déjà commencé, en janvier, février et mars ; je pense que ce sont les trois mois essentiels pendant lesquels cette communication va s'effectuer. Je laisse la parole à Monsieur FANOULLAIRE pour vous présenter certains points plus précisément.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BONET et donne la parole à Monsieur Jacques FANOULLAIRE.

Monsieur Jacques FANOULLAIRE, Mission Europe

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs, François BONET vient de vous présenter l'articulation générale du processus mis en place par le Gouvernement. La Mission Europe est une structure administrative, comme il vous l'a dit, placée auprès des cabinets du Ministre des Affaires étrangères et de la Ministre déléguée aux Affaires européennes, le Gouvernement ayant considéré qu'il fallait une structure de mission ad hoc pendant cette durée de campagne qui puisse mobiliser des moyens au service de l'information et du débat sur l'Europe.

Il a rappelé le déficit d'information ressenti par les Français et le Premier Ministre est très attaché au rôle que le Gouvernement doit avoir d'informer les Français dans cette phase en dehors de la campagne électorale proprement dite qui précèdera le référendum sur le contenu de cette constitution.

Et au-delà, cela étant issu des sondages qui ont été réalisés, le Premier Ministre a considéré que le moment était venu à cette occasion, comme l'a rappelé François BONET, de susciter un débat sur les sujets européens au sens large ; sachant évidemment qu'il faut pas rester enfermé dans une conception trop juridique, qui voudrait que lorsqu'on nous pose des questions sur ce qui n'est pas dans la constitution ou ce que la constitution ne change pas en Europe, on réponde que l'on verra plus tard : non, tous les sujets européens peuvent faire l'objet de débats et d'échanges entre les Français ; c'est l'esprit de cette campagne d'information nationale.

Pour cela, un certain nombre de moyens ont été définis, et François BONET vous a rappelé les moyens essentiels d'information. A côté de cela, je vous parlerai surtout des moyens de débats et d'échanges qui sont mis en place dans une perspective d'information des Français et, en même temps dans la préoccupation de rester dans le cadre juridique relativement contraint qui est fixé par notre droit sur un sujet qui va faire l'objet d'un débat électoral et d'un vote des Français.

Nous travaillons donc naturellement dans une stricte neutralité, dans une stricte objectivité, et dans une perspective stricte d'information pour susciter les débats ; ce qui, dit comme cela, a l'air peut-être relativement simple et aisé, mais cela n'est pas nécessairement facile lorsque l'on veut entrer au fond des choses.

Pour ce faire, la démarche qui a été adoptée — excusez-moi cette expression : c'est peut-être quelques années passées dans les affaires européennes qui me permettent de l'utiliser — est une démarche de *bottom-up*, c'est-à-dire qui vise à susciter des initiatives à travers des réseaux de relais destinés à l'ensemble des publics avec une priorité, que sont les publics qui, d'après les sondages dont nous disposons, sont les plus éloignés des questions européennes ; il ne s'agit bien entendu pas des gens qui sont les plus éloignés du oui ou du non au référendum, mais de ceux pour lesquels la question européenne pose problèmes, difficultés, interrogations.

Cela concerne un certain nombre de publics, et ce sont les associations ou les structures qui visent ces publics qui retiennent particulièrement l'attention du Gouvernement : je citerai naturellement les personnes âgées, les personnes en difficulté, etc., qui sont peu concernées par ce débat, et notamment par le contenu du texte qui, comme l'a rappelé François BONET, est quand même relativement complexe.

Les divers moyens mis en oeuvre consistent à agir par l'intermédiaire de ces relais que sont les associations, les journalistes, les élus, tous les groupements, je dirais, intéressés par la chose publique au sens large — et naturellement, vous êtes une des assemblées privilégiées pour cela — pour, par un travail de compréhension, de maîtrise du texte — et la brochure *Constitution, mode d'emploi* qui a été diffusée doit y aider — répondre et apporter au grand public non pas une argumentation mais une information objective et fiable sur ce texte constitutionnel.

On le rappelait tout à l'heure, une première manifestation a eu lieu aujourd'hui à Cluny regroupant la presse locale, puisque la presse régionale, la presse locale qui sont des relais privilégiés à nos yeux, d'une part parce qu'il est incontestable — je crois ne critiquer personne en disant cela — que quelquefois, la presse écrit parfois des choses un peu approximatives ou tout au moins

selon des formes qui pourraient être plus précises et plus faciles pour le grand public, et d'autre part parce qu'il y a une proximité qui est la dimension à laquelle nous tenons.

Un certain nombre de manifestations de ce type auront lieu dans les différentes régions regroupant la presse locale, leur délivrant donc un message, et suscitant de leur part naturellement les débats et des questions.

Ce que nous organisons avec la presse sous forme de séminaires peut être fait avec toute association ou tout organisme qui souhaiterait faire appel à la Mission Europe pour organiser une manifestation, une rencontre de taille plus ou moins différente : les associations d'élus que nous avons rencontrées sont en train de prendre des initiatives.

Evidemment, chaque association d'élus à son niveau, à sa dimension, couvrira un cadre plus ou moins grand ; je prends l'exemple des associations départementales de maires qui sont susceptibles de prendre, à l'échelle départementale, des initiatives, mais il y a aussi tous les groupements de communes selon des bases quantitatives ou géographiques qui vont aussi prendre des initiatives.

Cette partie séminaires d'information constitue donc un point essentiel du dispositif. Ces séminaires s'effectuent, je le rappelle, selon un processus de remontée, c'est-à-dire à l'initiative locale, des organisations. Sachant, comme je crois François BONET l'a dit tout à l'heure, qu'une enveloppe budgétaire a été dégagée pour pouvoir soutenir des initiatives qui apparaîtraient comme particulièrement judicieuses, notamment à destination des publics qui ne sont pas les publics habituellement touchés par des questions européennes : les associations d'aides aux personnes en difficulté, etc. — je prends un exemple précis d'initiative que nous avons reçue et qui devrait recueillir le soutien des pouvoirs publics.

Pour participer à ces manifestations, toujours pour rester dans le cadre qui est le nôtre, qui est une campagne d'information, il nous est apparu que les élus politiques pouvaient quelquefois se trouver, quel que soit leur choix politique personnel ou celui de leur parti politique, dans une situation peut-être difficile pour situer exactement leur place dans le dispositif.

Aussi avons-nous adopté une procédure qui consiste à faire appel à des témoins : la Mission Europe a contacté, et est en train de contacter, un grand nombre de spécialistes de tous les sujets européens en leur demandant s'ils accepteraient de participer et de figurer sur une liste qui serait communiquée aux organisations souhaitant monter une manifestation et qui pourraient faire appel à ces personnes, dont les compétences sont avérées garanties, sachant d'une part par exemple que les frais de déplacement pourraient être financés, dans la mesure où, je le répète, nous faisons largement appel à des associations, à des organismes qui, peut-être par essence, n'ont souvent pas nécessairement des moyens importants pour organiser des manifestations ; sachant d'autre part que les préfetures seront aussi impliquées pour apporter une aide logistique à ce dispositif.

Voilà donc en gros le dispositif de débat mis en oeuvre aujourd'hui, qui débute donc aujourd'hui même comme nous le disions. Un grand nombre de manifestations sont demandées et nous allons adopter une procédure d'information, notamment au niveau local pour que chacun sache ce qui se passe dans sa région ou dans son département.

Et en ce qui vous concerne directement, puisque nous souhaitons aussi, comme je le disais, dans notre démarche certes vous informer, mais aussi faire appel à vous, il est évident que pour ceux d'entre vous qui résident dans l'Union européenne, il y a deux rôles essentiels à jouer.

- D'abord le rôle d'information, et François BONET a rappelé les initiatives de certains Etats membres ; mais évidemment les idées que nous avons ne sont ni meilleures ni plus mauvaises que celles que peuvent avoir d'autres Etats membres, et nous sommes donc tout à fait preneurs de tout ce qui pourrait exister comme informations sur des initiatives qui peuvent quelquefois s'avérer très originales ; il nous en revient certaines auxquelles nous n'aurions pas directement pensé pour toucher les publics. C'est l'aspect remontée vers Paris.

- Et en même temps, il y a ce rôle de relais : naturellement, il serait extrêmement utile que vous puissiez tous dans vos pays de résidence le jouer, ne serait-ce que qu'en diffusant toute l'information sur la procédure de vote (un référendum dans les consulats, etc.), mais aussi par la possibilité de répondre aux questions sur cette constitution. Je vous invite donc chaleureusement à lire cette petite rubrique *Constitution, mode d'emploi*.

Et je crois maintenant qu'après vous avoir expliqué un peu comment fonctionnait la Mission Europe, dont vous trouverez le site sur les documents dont vous disposez, le mieux est que nous puissions répondre François BONET et moi aux questions que vous nous poserez.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques FANOUILLAIRE pour son intervention et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

QUESTIONS-REPONSES**Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Personnellement, je me présente en deux mots : je suis ancien fonctionnaire des communautés européennes, et nous savons à Bruxelles combien le débat qui s'annonce va extrêmement difficile, compte tenu de la complexité du dossier, de sa dimension, de sa technicité, en France en particulier puisque cela se terminera par un référendum.

Je voudrais savoir, dans la structure que vous vous proposez de mettre en place ou que vous avez déjà commencé à mettre en place, quels seront les informateurs. En France, il y aura bien entendu les partis, les élus qui voudront prendre parti concernant cette question, certains organismes ; mais au niveau de l'administration, du Ministère, quels types d'experts pensez-vous mettre en place ? De combien d'experts disposez-vous pour porter la bonne parole, et bien entendu d'une façon neutre en tant qu'administration ?

D'autre part, je souhaite vous dire que nous-mêmes sommes un petit groupe à Bruxelles qui réfléchissons sur le rôle que nous pourrions jouer, étant donné que malgré tout, nous travaillons là-bas depuis des années et des années. Nous avons donc tout de même, concernant un certain nombre de politiques, des experts qui sont à même d'apporter des réponses extrêmement fiables, extrêmement exactes sur ce que nous avons fait.

Et nous avons même constitué un groupe de travail, mais pour réfléchir, c'est-à-dire que nous n'avons pris aucune décision dans ce domaine. Mais j'aimerais savoir ce que vous pensez de notre initiative, même si celle-ci n'est pas extrêmement avancée à l'heure actuelle ; et éventuellement, pensez-vous qu'il pourrait s'établir un certain contact, une certaine osmose entre ce que vous vous proposez de faire vous-même et nous, et à qui devrions-nous nous adresser pour cela ? Autrement dit, si je veux résumer d'une seule phrase : pourrions-nous apporter quelque chose et de quelle façon ? Merci beaucoup.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Jacques RATEAU et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu de la circonscription de Vienne

Merci, Monsieur le Président. Vous nous avez dit que dans les régions en France, des manifestations seraient organisées afin de permettre de mieux expliquer ce référendum. A-t-on également prévu de le faire dans les postes diplomatiques à l'étranger ? Voilà ma question.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Monsieur le Président ; merci aux intervenants pour leurs explications. Je voudrais simplement faire remarquer que, en tant qu'élu, je suis un petit peu choqué par ce qu'a dit Monsieur FANOUILLAIRE en fin de discussion, et je voudrais simplement que l'on prenne acte que je n'ai pas l'intention d'être considéré par une administration, quelle qu'elle soit, comme un agent électoral, quelles que puissent être mes positions sur le débat en cours. Merci.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean LACHAUD et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Nous sortons d'une campagne qui a été assez difficile, dans une des grandes formations politiques françaises que vous connaissez, et je peux vous assurer que le débat autour du texte constitutionnel est difficile.

Je pense qu'au moins dans l'Union Européenne — et peut-être aussi dans d'autres pays - il serait bon que les élus ou les associations prennent des initiatives pour organiser des débats, et pas simplement dire qu'il faut voter pour le référendum ; c'est important, mais avoir également des débats : oui et non. Ma question à la Mission Europe est la suivante : ceci rentre-t-il dans vos plans ? Avez-vous des capacités d'aide et de financement à des élus ou à de grandes associations représentatives qui voudraient organiser des débats sur le texte constitutionnel ?

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Richard YUNG et il donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN

Ce que je voudrais, Messieurs, c'est vous parler d'une campagne d'information. Bien sûr, je suis tout à fait d'accord pour qu'elle soit menée. Mais que comptez-vous faire pour les pays lointains ? Je représente le Brésil ; en général tout ce qui est information sur des votes, etc., nous arrive 15 jours après la date ; c'est en général un peu délicat.

Dans des pays très lointains, comme celui où nous sommes, la plupart des gens ne vont pas savoir à quoi correspond ce référendum. N'y aurait-il pas quand même une possibilité de diffuser une information, par exemple sur TV 5. On reçoit différentes chaînes européennes. Je ne sais pas ce que ces chaînes vont faire. Ce sont par exemple la RTP, la RAI ou la télévision allemande, la BBC ; pourquoi ne ferait-on pas quelque chose sur TV 5 qui est reçue par beaucoup de gens, et pourrait quand même donner des informations très solides ?

Monsieur le Président remercie Madame Françoise LINDEMANN et donne la parole à Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Mon intervention se situe dans la droite ligne de ce que vient de dire ma collègue et amie Françoise LINDEMANN, parce que nous avons un immense besoin d'information sur les campagnes électorales et cela en deux temps.

Premièrement, n'oublions pas que le 31 décembre les inscriptions seront closes sur les listes électorales et qu'énormément de nos jeunes s'expatrient, notamment dans les pays de l'Union européenne sans savoir qu'ils auraient la possibilité de voter dans les consulats, à condition d'être inscrits sur ces listes ; et là, je crois qu'il y a urgence.

Malheureusement, la journaliste de RFI qui suit nos débats n'est pas là, mais il serait peut-être déjà urgent d'envoyer un message sur RFI pour informer nos Français expatriés qu'il faut s'inscrire sur ces listes électorales avant le 31 décembre.

Deuxièmement, c'est effectivement une information sur le traité et sur ce référendum. Je souscris tout à fait à ce qu'a dit Françoise : il nous faut une information sur TV 5. C'est très facile, puisque notre groupe de communication avait obtenu lors des élections au CFSE une campagne d'information télévisée sur TV 5 pour un encouragement à voter lors des élections CFSE dans la zone Amérique. Donc c'est faisable. Donc, s'il vous plaît, je vous encourage donc vraiment à le faire ; c'est trop important. Merci.

Monsieur le Président remercie Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Vous nous avez annoncé que vous commencez à mettre à disposition des fascicules dans les postes et dans d'autres endroits en France ; avez-vous prévu de les envoyer aussi dans les consulats et les ambassades ?

Monsieur le Président remercie Madame Claudine SCHMID et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Simplement à propos de l'inscription sur les listes électorales, dont Joëlle a déjà parlé, je voulais simplement signaler encore quelques sources où on peut vraiment bien se renseigner, si on veut, et les diffuser. Personnellement, je les inclus tout le temps dans toutes mes circulaires pour que les Français puissent les consulter. Il s'agit notamment de la fondation Robert SCHUMANN, qui a des dossiers très bien faits, et des tas de renseignements, et l'Union européenne elle-même, de toute façon.

Par ailleurs, nous habitons tous dans différents pays. Je parle là pour ceux qui vivent dans l'Union européenne en particulier où il y a quand même des actions et la plupart de nos Français qui y habitent - je ne suis concernée que par l'Allemagne - parlent allemand. Des mouvements européens sont vraiment très actifs.

Personnellement, je travaille toujours en relation avec eux et cela fait déjà six mois que je parle du référendum dans mes circulaires. Je pense qu'il y a beaucoup de choses faites par d'autres collègues également. On a intérêt à travailler en collaboration dans les différents pays avec ces mouvements qui existent déjà.

Monsieur le Président remercie Madame Martine SCHOEPPNER et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je crois que tout le monde a compris qu'il y avait une mobilisation générale et votre présence ici le confirme. Nous avons eu une réunion importante hier avec tous les chefs d'État. A situation extraordinaire, solutions extraordinaires. En ce qui concerne l'importance de ce vote, qu'est-ce qui empêcherait légalement de reporter la date du délai d'inscription sur les listes électorales pour le référendum au 30 juin prochain ?

Monsieur le Président remercie Monsieur Guy SAVERY et donne la parole au dernier intervenant inscrit, Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Je suis élu depuis très longtemps dans ma zone d'Italie, et je vous livre une réflexion qui m'a été faite il y a peu de temps : "Comment ! Les socialistes ne sont pas d'accord entre eux sur ce problème ? Mais que signifie cette histoire ?"

Je dois dire que j'étais un peu en difficulté pour y répondre. Actuellement, chez les Français de l'étranger, il règne une incompréhension énorme de ce problème ; et je dois dire que l'élu que je suis se trouve incapable de leur expliquer exactement ce qui se passe et c'est grave. Cela est grave parce que cela va se terminer soit par une abstention, soit par un vote pour ou contre Chirac, pour ou contre la Turquie, et cela va dévier. Moi, je ne sais pas comment faire, alors si vous venez m'aider, je veux bien.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO. S'il n'y a plus d'intervenants, et si vous en êtes d'accord, je vais demander à Monsieur BONET de commencer à nous répondre sur quelques points. Monsieur BONET, vous avez la parole.

Monsieur François BONET

D'abord, concernant la première intervention qui a été faite, celle de Monsieur RATEAU sur une sorte de pôle d'expertise européen, cela rejoint complètement ce que nous voulons faire, et notre souci d'avoir des témoins sur l'Europe et sur la constitution, qui soient nombreux. On vise 1 000 témoins ; c'est un chiffre rond, ce sera plus ou ce sera moins. Il est évident que les experts bruxellois seront un public particulièrement recherché et particulièrement privilégié dans cette opération.

Il nous faut des personnes qui connaissent bien l'Europe, qui soient capables d'en parler simplement, mais en parfaite connaissance de cause. Donc bienvenue ; et je pense que, à la fin de cette réunion, nous pourrions échanger nos coordonnées pour mettre cela en place. Merci beaucoup de cette proposition en tout cas.

En ce qui concerne le rôle des associations dans ce débat — c'est l'intervention de Monsieur le Sénateur YUNG — je reviens sur ce que je disais tout à l'heure dans mon intervention, à savoir que notre but est de donner l'information et c'est surtout de rendre possible l'organisation du débat de façon spontanée par les associations ; c'est donc précisément l'objectif que nous nous fixons en mettant un certain montant à la disposition des associations. Ce montant n'est pas encore totalement défini ; il atteindra au minimum 1 million d'euros ; peut-être plus, en fonction d'un certain nombre de paramètres. Le but est justement que les débats soient spontanés et totalement en dehors du contrôle du gouvernement. Donc là-dessus, nous sommes tout à fait sur cette longueur d'onde.

Concernant le report de la date limite d'inscription sur les listes électorales au 30 juin, comme je vous le disais, la date du référendum n'est pas encore fixée. Lors de son discours du 14 juillet, le Président de la République avait parlé de la deuxième moitié de l'année 2005 ; il n'est pas exclu que cela ait lieu plus tôt, par exemple à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin. Au mois de juin, ce serait en tout état de cause trop tard. Je suis un peu mal placé pour vous en parler : c'est une décision qui relève du ministère de l'Intérieur et non pas de nous.

Vous avez attiré notre attention sur le danger de la survenue de faux débats, finalement, ou sur le fait que de fausses questions seraient posées au moment du référendum, ou plutôt que l'on réponde à des questions qui n'ont pas été posées, notamment de politique intérieure ou concernant la Turquie. C'est évidemment un souci majeur qui n'est pas propre à ce scrutin, mais est propre à tous les référendums, et d'ailleurs pas seulement aux référendums. Et c'est vrai que la tentation est particulièrement forte à propos d'un sujet aussi lointain, malheureusement, que l'Europe et les Français, en général ; la partie est très difficile à jouer.

Nous en sommes tout à fait conscients et c'est pour cette raison que le gouvernement va tout mettre en oeuvre pour présenter les enjeux de l'information la plus simple, mais néanmoins aussi exactement que possible, notamment en montrant ce que cette constitution apporte véritablement de nouveau. Ceci est finalement assez simple, et pourrait tenir en une dizaine de points faciles à expliquer, auxquels il est facile d'intéresser les Français, de leur faire comprendre quels sont les enjeux.

C'est à cela que nous allons nous attacher et c'est le but des différents supports de communication dont je vous parlais, et nous restons à votre disposition pour vous alimenter en information. Malheureusement, nous ne pouvons pas faire plus. C'est

déjà une partie importante. Ce sera notre travail à tous que de faire en sorte que le débat porte véritablement sur l'Europe et pas sur autre chose.

Concernant ce que vont faire les postes diplomatiques : la distribution des traités dans les consulats et les postes diplomatiques est quelque chose que nous allons faire. C'est important ; il en va de même pour la distribution des différents supports de communication dont je vous ai parlé, comme la brochure *Mode d'emploi*.

Quant à TV 5, je ne suis pas expert en la matière, mais je me demande si nous n'allons pas rencontrer un problème budgétaire. Notre campagne d'information s'inscrit dans un budget qui ne doit pas être infini et qui doit être limité. Tout ce qui est audiovisuel coûte particulièrement cher. C'est une idée intéressante ; il nous faudrait en parler plus avant et voir exactement si c'est possible. Je pense avoir répondu aux principales questions auxquelles je pouvais répondre. Je passe la parole à Monsieur FANOUILLAIRE.

Monsieur Jacques FANOUILLAIRE

J'ajouterai quelques précisions à ce que vient de dire François BONET. Je précise, à propos de la première question que vous aviez posée, Monsieur, concernant l'intervention de spécialistes et de compétences bruxelloises, François a répondu. Parmi les témoins qui interviendront, les fonctionnaires français n'ont pas vocation à intervenir. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une campagne menée par le gouvernement ; il s'agit de moyens mis à disposition d'une initiative locale, et personne n'est agent du gouvernement dans cette affaire-là.

Je citais tout à l'heure les préfetures, qui, à la demande du Premier Ministre, devront organiser les choses, mais il n'est pas question que le gouvernement intervienne à travers ses fonctionnaires. Les spécialistes dont nous parlons - la liste en est longue - ont des compétences professionnelles de toutes sortes, mais il ne s'agit pas du tout d'interventions de fonctionnaires du gouvernement.

Je le précise parce que c'est un point très important du dispositif et du cadre juridique dans lequel nous nous inscrivons ; c'est le cadre du droit électoral le plus strict.

Parmi les interventions que vous avez faites, Mesdames, on note des points très importants. Vous avez précisé, Madame, tout ce que nous pouvions faire avec les associations et les organisations. Bien entendu, elles sont complètement impliquées et nous travaillons avec elles. Je précise en réponse à la remarque de Madame que nous concentrons justement nos efforts - et c'est peut-être de cela que nous avons le plus parlé - sur tous les publics lointains, dans tous les sens du mot "lointain". Le sens géographique - et vous nous l'avez rappelé - est une composante importante dont nous devons tenir compte ; je retiens votre remarque avec beaucoup d'intérêt.

Naturellement - nous ne l'avons peut-être pas précisé, d'ailleurs ni l'un ni l'autre - une campagne télévisuelle est prévue ; une campagne télévisuelle comme il appartient au gouvernement d'en faire, c'est-à-dire une campagne civique.

Madame le Sénateur a rappelé la campagne d'incitation à s'inscrire sur les listes électorales qui n'est pas de notre ressort car nous appartenons tous les deux au ministère des Affaires étrangères. Mais c'est effectivement un point fondamental. Et la campagne d'incitation à la participation au vote pour laquelle tous les gouvernements interviennent avant des scrutins majeurs, même si quelquefois on leur reproche de ne pas le faire. Mais naturellement, une campagne est prévue.

Je n'en connais pas exactement les modalités puisqu'elle se situe au niveau du SIG, le Service des informations du gouvernement, dont c'est la fonction. Je ferai la même réponse que François BONET sur TV 5. On ne peut pas s'avancer.

Monsieur François BONET

Oui, concernant la campagne télévisuelle, une première contrainte est financière et je vous en ai parlé. Mais une deuxième est d'ordre juridique. Elle est que le droit électoral est très strict ; mais le droit électoral appliqué aux médias audiovisuels empêche pratiquement de tout faire.

Jacques FANOUILLAIRE vous disait que nous ferions peut-être - parce que cela n'est pas encore acquis - une campagne audiovisuelle dans ce cadre. Mais elle portera sur l'Europe en général ; elle ne pourra pas porter sur le traité parce que, à partir du moment où vous parlez du traité, où vous le présentez à la télévision, vous tombez sous le coup du droit établi par le CSA, qui interdit toute forme de communication qui puisse ressembler à une publicité politique.

C'est une question que nous avons bien étudiée parce que nous étions conscients qu'il s'agissait peut-être du média le plus porteur ; mais nous n'avons aucune marge de manoeuvre. C'est pour cette raison que, si nous communiquons à la télévision, ce sera sur l'Europe en général, mais pas sur le traité.

Monsieur le Président

Très bien, Messieurs. Merci pour votre réponse. Monsieur NAEDER, vous aviez demandé la parole sur ce sujet ?

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

On nous a remis tout à l'heure deux documents extrêmement intéressants sur l'exposition de la constitution, donc du traité. Ils vont certainement nous permettre d'expliquer aux personnes dans nos régions les raisons et donc les motifs de choix.

Cela dit, je m'étonne que, dans ce document où l'on cite, entre autres, les membres français de la convention, la seule personne qui n'y figure pas soit Monsieur GISCARD D'ESTAING. C'est assez surprenant ; y a-t-il une raison politique ou autre à cela ? Je trouve curieux que les membres présents et passés du gouvernement qui ont représenté la France s'y trouvent, mais pas Monsieur GISCARD D'ESTAING. Il ne figure à aucun endroit.

Monsieur François BONET

Juste une réponse : vous faites référence à cette brochure ; Monsieur GISCARD D'ESTAING y figure en place d'honneur puisqu'il est cité au tout début de l'ouvrage, lorsque l'on expose la convention et le rôle de la France et de la convention et notamment, au premier chef, de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING.

Monsieur Alain NAEDER

Il n'y a pas sa photo.

Monsieur François BONET

En réalité, il apparaît beaucoup plus tôt que les autres membres de la convention, parce que son rôle est un peu particulier en l'occurrence, puisqu'il en était le président.

Monsieur Alain NAEDER

A quelle page ? Je n'ai pas le temps de le lire.

Monsieur le Président

Très bien ; eh bien, Monsieur NAEDER, vous avez tout le temps pour le lire maintenant. Merci beaucoup. Messieurs, nous vous remercions pour vos informations et je pense pouvoir dire — si vous en êtes d'accord — à tous mes collègues qui souhaiteraient davantage d'information, que vous restez à notre disposition et que nous pouvons continuer ces travaux de renseignements en demandant à notre commission des affaires européennes, par la voix de son Président ou de son Rapporteur, de continuer les travaux avec vous.

Messieurs, merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Mes chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Marc DUBOURDIEU, Directeur de la Mission interministérielle aux rapatriés, qui est actuellement en charge des problèmes de la Côte d'Ivoire, entre autres. Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

DISPOSITIFS ENVISAGES POUR VENIR EN AIDE A NOS COMPATRIOTES DE COTE D'IVOIRE**Monsieur Marc DUBOURDIEU, Directeur de la Mission interministérielle aux rapatriés**

Monsieur le Président, merci. Je voulais simplement vous dire quelques mots des dispositifs qui sont envisagés pour venir en aide à nos compatriotes de Côte d'Ivoire.

Comme vous le savez, le gouvernement, et surtout le ministère des Affaires étrangères d'ailleurs, a mis en place un premier accueil, qui est allé à son terme, notamment pour les gens qui sont rentrés. Nous envisageons maintenant de passer à une deuxième phase, qui sera celle de la réinstallation sur notre territoire de ceux qui souhaitent y rester.

C'est dans ce cadre que, à l'heure où je vous parle, *deux dispositifs* ont été mis en place :

- *premièrement* une enveloppe de 5 millions d'euros qui a été votée en loi de finances rectificatives, et
- *deuxièmement* un décret pris par le Président de la République le week-end dernier, dont l'objet est d'appliquer aux rapatriés de Côte d'Ivoire des dispositions issues de la loi du 26 décembre 1961 qui est la loi relative à l'accueil des Français d'Outre-mer.

C'est dans le cadre de ce dispositif que désormais, dans les semaines qui viennent, vont intervenir des mesures d'aide à l'installation ou à la réinstallation.

Je ne vais pas vous parler de manière très précise de ce dispositif aujourd'hui ; il est en voie d'être constitué ; des arrêtés ministériels ou interministériels seront pris qui mettront en place ces mesures.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'effectivement la philosophie de ce dispositif consistera à la fois à aider à l'installation de manière rapide de ceux qui, aujourd'hui, rencontrent des difficultés de reclassement professionnel, ou des difficultés de logements et d'emploi.

Cela se fera dans le cadre des *dispositifs de droit commun*, bien entendu, qui sont mobilisés par les préfets (d'ailleurs les préfets ont reçu ou vont recevoir ce week-end une directive du Premier Ministre leur demandant de recenser les personnes issues de Côte d'Ivoire qui résident dans leur département, pour voir quelle est leur situation actuelle et quels sont leurs attentes ou leurs projets professionnels).

Le deuxième type de mesure, ce sont des mesures aidant au reclassement professionnel, donc des *mesures particulières* bien entendu.

Il y aura les aides de droit commun, mais également un dispositif spécifique, lié à la réinstallation des rapatriés d'Outre-mer, dans le cadre de la loi de 1961. Voilà tout ce se prépare.

Tout cela sera mis en oeuvre très rapidement, d'ici le début de l'année, dans les 15 jours qui viennent. Les dispositifs seront connus, les arrêtés ministériels seront mis en place, et les rapatriés de Côte d'Ivoire seront informés par voie de presse, et également par les préfetures qui auront en charge de les informer et de les recenser.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour vous informer.

Monsieur le Président, je propose que nous passions par votre intermédiaire pour informer, le moment venu, les délégués des Français d'outre-mer — et notamment ceux de Côte d'Ivoire, avec qui j'ai eu un premier contact pour la plupart d'entre eux. Parce que ce qui est important, c'est d'arriver à déterminer quels sont leurs besoins en France et leurs projets.

Bien entendu, on se doute que ceux qui ont des projets professionnels ne les ont pas nécessairement en tête aujourd'hui ; ils restent encore dans une phase d'installation d'urgence sur notre territoire ; mais notre objectif est de les aider, pour ceux qui souhaitent s'installer, à monter leur projet professionnel et de les accompagner jusqu'au bout.

Monsieur le Président

Très bien ; merci beaucoup, Monsieur le Directeur. Avez-vous des questions à poser ? Monsieur le Sénateur YUNG ?

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Merci, Monsieur le Président ; merci Monsieur le Directeur. Nous nous réjouissons de la mise en place du décret, et du dispositif que vous avez décrits. La question que nous nous sommes posée, et d'ailleurs déjà aujourd'hui ici dans un débat, est celle de savoir si, comment, et sous quelles conditions, les rapatriés - encore que le terme soit étymologiquement incorrect en la matière - qui sont ailleurs qu'en France — par exemple à Dakar, où il sont plus de 200 ou 300 — pourraient ou peuvent bénéficier des aides à l'installation à l'emploi, ou au logement que vous avez décrites.

Monsieur Marc DUBOURDIEU

Dans l'immédiat, la réponse que je peux vous faire ne va pas être très positive. Effectivement la loi de 1961, et le dispositif qui va être mis en place, s'appliquent à la réinstallation des Français d'Outre-mer, mais sur le territoire métropolitain. Dans le cadre de ce dispositif, on ne pourra pas aider une entreprise à se monter à Dakar, ou aider quelqu'un à trouver un emploi à Dakar. Il faudra mobiliser d'autres dispositifs. Ce dispositif législatif est très particulier qui prévoit l'installation ou la réinstallation sur le territoire français.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA

Nous avons demandé à plusieurs reprises qu'il y ait dans chaque préfecture une personne nommément désignée, avec un numéro de téléphone, pour savoir à qui s'adresser. Cela a-t-il été mis en place ?

Monsieur Marc DUBOURDIEU

Je pense que ce que vous demandez va effectivement être rapidement mis en place, puisque le Premier Ministre a signé une circulaire à l'attention des préfets leur demandant de mettre en place des cellules d'accueil. Cette circulaire, qui a dû être signée hier, a dû partir aujourd'hui vers les préfetures. Donc, la réponse est oui, tout à fait ; et très rapidement l'information va être communiquée.

Monsieur le Président

N'y a-t-il plus de demandes de prise de parole ? Apparemment, vous êtes suffisamment renseignés. Monsieur le Directeur, je vous renouvelle toutes nos excuses pour le retard ; nous resterons en contact avec vous, afin de suivre toutes les informations nécessaires.

Monsieur Marc DUBOURDIEU

Merci ; et moi-même je reste à l'écoute des délégués des rapatriés de Côte d'Ivoire, puisqu'on cherche aussi à répondre le mieux possible et au plus près possible des attentes ; donc, effectivement, nous restons à votre écoute.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Le dernier point de notre ordre du jour est l'examen des questions orales.

EXAMEN DES QUESTIONS ORALES**Monsieur le Président**

Cela devrait aller vite, il n'y en a que huit ou neuf. Monsieur le Directeur, s'il vous plaît.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci, Monsieur le Président.

Question orale n° 1 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription électorale de Düsseldorf, relative au Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) lors du prochain scrutin de 2006, pour l'élection des conseillers à l'AFE ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse est affichée, elle est courte ; le Land de Rhénanie-Palatinat se trouve dans la première circonscription électorale, qui inclut les circonscriptions consulaires de Bonn, de Berlin, de Düsseldorf, de Francfort et de Hambourg. Y a-t-il des observations ?

Monsieur Claude CHAPAT

Je ne vais pas me répéter, sinon vous allez me croire atteint de démence sénile ; mais je vous rappelle que lorsque nous en avons discuté dans notre Assemblée, la Rhénanie-Palatinat était rattachée à une autre circonscription. Alors, *exit* ce découpage ; mais seulement il y avait en jeu le nombre de délégués de la répartition entre les deux circonscriptions ; nous étions tombés d'accord sur une répartition qui était équitable : 6-4. Or maintenant, la répartition n'est plus du tout équitable, parce que la circonscription dans laquelle se trouve la Rhénanie-Palatinat continue à n'avoir que quatre délégués, alors qu'il y a beaucoup plus d'immatriculés. De ce fait, je trouve qu'il y a toujours quelque chose de boiteux dans cette décision et dans ce découpage.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup. Moi, j'ai répondu à la question ; le reste, c'est un autre problème.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-Ben GUIGA

Si vous permettez, Monsieur le Président. Sur ce point, il y a vraiment eu une faute qui a été commise — et je fais partie des responsables — à la commission de la réforme du CFSE et de la carte électorale. A cette époque-là, il avait été dit que le Land de Rhénanie-Palatinat serait rattaché au consulat de Sarrebruck, et qu'avec le consulat de Sarrebruck, il serait rattaché à la circonscription sud.

Donc, nous nous trouvions en effet avec une circonscription Nord qui avait un nombre d'élus de 4, et de 6 dans le Sud, parce qu'on mettait beaucoup plus de population dans le Sud que dans le Nord. Maintenant, on a beaucoup plus de population dans le Nord que dans le Sud, mais 4 délégués pour 6. Il y a vraiment eu là une maladresse et cela est grave ; cela ôte son sens à la réforme de la carte électorale.

Monsieur le Président

Très bien ; Monsieur le Directeur, nous continuons.

Question orale n° 2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart relative à la délivrance des certificats de vie

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse est donnée par la sous-direction de l'administration consulaire et de la protection des biens, c'est-à-dire Monsieur MUCETTI.

Monsieur Serge MUCETTI

Des informations recueillies auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, il ressort que les retraités qui vivent à l'étranger doivent, quelle que soit leur nationalité, continuer à produire une attestation qui indique qu'ils sont toujours vivants et qu'ils peuvent donc toujours percevoir les pensions qui leur sont dues.

Cette attestation est faite au moyen d'un formulaire plurilingue qui doit être visé et complété par l'autorité locale de la région où ils vivent ; ce n'est qu'à défaut que ce document plurilingue est visé par les services consulaires.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

J'avais encore deux petites questions supplémentaires.

La première, c'est : qu'est-ce que l'administration française considère comme administration équivalente à une mairie. Dans certains pays, cela pose parfois problème.

Deuxième question, je voudrais faire remarquer que si la CNAV a des formulaires plurilingues, ce qui est tout à fait souhaitable, les caisses complémentaires, en revanche, n'en possèdent pas. Et c'est cela qui pose problème.

Monsieur Serge MUCETTI

Pour répondre à votre première question, l'équivalent d'une mairie, c'est l'autorité locale de type municipal sur place. Concernant le deuxième volet de votre question, je dois dire que vos préoccupations rejoignent les nôtres. Non seulement, il y a la Caisse nationale d'assurance vieillesse, mais également un grand nombre d'organismes qui versent des prestations à caractère viager.

Nous nous heurtons à des difficultés de leur côté :

- d'une part, pour utiliser ou pour accepter le formulaire plurilingue, et
- d'autre part, pour accepter les documents visés par les autorités locales.

Je dois dire que nous sommes en ce moment, non pas en "conflit" avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse, mais en désaccord profond. Nous ne désespérons pas — comme je l'avais déjà signalé lors d'une précédente séance de questions orales — d'obtenir de leur part une vision telle que tous les organismes sociaux qui versent des prestations viagères utilisent ou acceptent le même document.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Monsieur le Directeur, nous continuons. Question n° 3.

Question orale n° 3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart relative à la prise en charge des soins dans les zones frontalières franco-allemandes

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La question porte sur le fait que les retraités des caisses obligatoires dans les zones frontalières entre la France et l'Allemagne devraient pouvoir continuer à se faire soigner dans le pays de leur choix, en général par des médecins qui les connaissent depuis de nombreuses années.

Considérant que cette possibilité existe dans certaines régions, mais pas dans d'autres, elle demande quelles sont les démarches à conseiller en cas de refus d'une caisse obligatoire de prendre en charge les soins prévisibles dans le pays voisin. La réponse est donnée par la sous-direction des conventions, Mme SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON, sous-direction des conventions

Les travailleurs frontaliers sont régis par le règlement européen 1408.71 qui prévoit que c'est l'organisme d'assurance maladie de leur lieu de résidence qui assure le versement des prestations maladie, pour le compte de l'organisme d'affiliation, dans les cas de travail.

S'agissant des travailleurs frontaliers en activité, les soins peuvent être dispensés dans l'État de résidence ou dans l'État d'affiliation. Le règlement impose une limite dans le choix du lieu des soins aux personnes qui sont en situation de retraite, dès lors qu'elles doivent normalement, en application de ce règlement, obtenir une autorisation préalable pour les soins ambulatoires et les soins hospitaliers.

Il y a toutefois une jurisprudence de 1998 de la Cour européenne de justice qui autorise désormais tout assuré à faire effectuer des soins ambulatoires dans n'importe quel État membre, sans autorisation préalable. Cette jurisprudence devrait être suivie d'une évolution de la réglementation européenne ; évolution qui est en cours d'adoption par la commission administrative de Sécurité sociale des travailleurs migrants.

Dans l'attente de cette évolution, des dispositions ont été prises du côté français pour que cet arrêt puisse être effectif, sans attendre une évolution de la jurisprudence européenne. Normalement, tout travailleur frontalier pensionné peut faire effectuer des soins dans l'État de résidence ou dans l'État d'affiliation.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

En théorie, c'est exactement ce que vous décrivez, mais en pratique, je peux vous assurer que ce n'est pas appliqué. Je suis installée moi-même en tant que médecin dans une zone frontalière, et je suis confrontée relativement souvent aux cas où, justement, cela ne fonctionne pas.

Très souvent, pour que la personne n'ait pas d'ennuis, ou de difficultés de remboursement, je fais une demande d'entente préalable qui, en général, est acceptée. Mais, d'abord elle ne l'est pas toujours ; et en plus, cela ne correspond pas à la jurisprudence qui devrait être appliquée, c'est-à-dire la procédure particulière.

J'ai connu des cas où cela a été refusé, et même certains, aberrants où, par exemple, une consultation a été remboursée, mais l'ordonnance qui avait été engendrée par cette consultation ne l'a pas été ; la caisse l'a refusé.

Ce sont des choses que j'aimerais justement pouvoir transmettre à cette commission administrative de Sécurité sociale. Peut-être pourrions-nous nous entretenir de ce sujet à la fin des questions orales ; j'en serais ravie. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

Question orale n° 4 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart relative à la prise en charge par les caisses de maladie des pensionnés ayant travaillé dans plusieurs pays de l'Union européenne

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il s'agit donc d'une question portant sur la complexité et la longueur des démarches pour obtenir une pension lorsqu'on a travaillé dans plusieurs pays de la Communauté économique européenne. La demande porte sur le recours possible pour un retraité qui, du fait de renseignements inexacts, se retrouve obligé de payer de sa poche une opération de la cataracte effectuée en ambulatoire alors qu'il était assuré.

Réponse de la sous-direction des conventions.

Madame Odile SOUPISON

Le même règlement européen que celui que j'évoquais tout à l'heure détermine les modalités de remboursement des prestations en nature. Y ont droit tous les pensionnés, y compris ceux pour lesquels la pension n'est pas encore liquidée, donc pour lesquels la demande de pension est en cours.

Ces prestations sont en règle générale servies par l'organisme de l'État de résidence, à charge pour celui-ci d'obtenir le remboursement auprès de l'État compétent qui a encaissé les cotisations. Dans ces conditions, en cas de difficultés de prise en charge évoquées dans la question, le recours doit s'exercer auprès de l'organisme maladie de l'État de résidence.

Madame Nadine FOUQUES -WEISS

En théorie, c'est parfait. Mais en pratique, on se retrouve dans le cas où chaque organisme de Sécurité sociale dit, en gros : "Ce n'est pas moi, c'est l'autre". Finalement, cela se termine par une assignation faite à l'assuré, de bien vouloir rembourser les frais ayant été engendrés par cette opération, ce qui est tout de même une injustice flagrante.

Il s'agit d'un retraité qui demeurait en Allemagne ; il a pris sa retraite, il a décidé de changer de pays et de s'installer en France et sa caisse de maladie allemande lui a indiqué par écrit, officiellement, qu'il était encore assuré mettons jusqu'à fin octobre. Il s'est fait opérer de la cataracte en septembre, et on lui a dit rétroactivement : "Monsieur, finalement, vous n'étiez assuré que jusqu'en avril".

Alors, la caisse française a dit : "Nous n'étions pas compétents parce qu'il habitait en Allemagne" ; et la caisse allemande a dit : "Nous n'étions pas compétents parce qu'il ne dépendait plus de nous".

Normalement, théoriquement, ces choses-là devraient pouvoir s'arranger entre les deux caisses ; cela aurait sûrement été le cas si l'opération avait eu lieu en hospitalisation ; mais comme cela a été fait en externe, il est très difficile d'établir des contacts entre les caisses. J'aimerais savoir comment on peut remédier à de tels dysfonctionnements.

Madame Odile SOUPISON

Ce que je vous propose, c'est que nous voyions les cas particuliers après la séance et que nous examinions les modalités d'intervention ponctuelle sur ces dossiers pour effectivement régler ces problèmes.

Madame Nadine FOUQUES -WEISS

A la direction de la Sécurité sociale, que le service des affaires européennes soit informé de telles choses.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Moi, j'ai demandé dans ma direction une étude sur les obstacles à la mobilité au sein de l'Union européenne ; et je peux vous dire que je ne suis pas convaincu des résultats de cette étude, et j'en suis encore moins convaincu ce soir.

Pour ce qui est du modèle social européen, il y a encore des progrès à faire concrètement, comme vous dites, même si, sur le papier, tout est parfait. Mais c'est une question fondamentale. Merci d'avoir posé ces questions hélas trop triviales. Je crains que nous ne soyons au coeur du problème par rapport au débat de tout à l'heure.

Question orale n° 5 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu pour la circonscription électorale de Vienne, relative à la représentation des parents en conseil d'établissement

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Monsieur LECONTE se réfère au décret de 1993 relatif aux établissements français à l'étranger qui impose à ces établissements de dispenser un enseignement conforme aux programmes, aux objectifs et aux règles d'organisation applicables en France aux établissements de l'enseignement public. Parmi ces règles, il en est une qui évoque la représentation des parents d'élèves au conseil d'établissement.

Malgré ceci, il semblerait que des directives aient été données afin que les nouvelles dispositions relatives à la représentation des familles dans les conseils d'établissement en France ne soient pas appliquées à la rentrée 2004-2005 dans les établissements du réseau de l'AEFE. Monsieur LECONTE souhaiterait connaître les raisons de cette exception.

Je vais m'exprimer à la place de l'AEFE, qui n'est pas représentée ici, pour vous donner la réponse : effectivement, le principe posé par le décret du 9 septembre 1993 prévoit que soient appliquées dans les établissements à l'étranger les règles d'organisation pédagogique applicables en France dans les établissements de l'enseignement public.

L'Agence veille à mettre en place dans son réseau des conseils d'école et des conseils d'établissement dont la composition et les attributions sont aussi proches que possible des instances françaises comparables, et au sein desquels les parents participent à la vie scolaire. C'est ainsi que la circulaire du 11 octobre 1994 organise le fonctionnement de ces établissements et de ces instances.

L'Agence rappelle néanmoins l'extrême diversité statutaire qui prévaut à l'étranger, et elle se réfère aussi à la circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 29 mars 1994, selon laquelle l'immersion des établissements français à l'étranger dans le droit local fait obstacle à l'application à l'identique de la législation et de la réglementation françaises.

J'ajouterai qu'en l'absence de circulaire du ministère de l'Éducation nationale, & la réalité reviendrait au même ; c'est-à-dire qu'effectivement nous sommes à l'étranger.

Chaque établissement est ainsi amené à définir ses propres modalités de désignation des représentants des membres de la communauté scolaire en fonction des particularismes du droit local, dans le respect des principes généraux mentionnés ci-dessus.

L'Agence conclut en indiquant qu'un groupe d'étude travaillant actuellement à la refonte de la circulaire de 1994, pour prendre en compte au mieux les spécificités des établissements français à l'étranger, envisage d'adapter les textes français réformant les modes de désignation des représentants des parents d'élèves à ces établissements dans ce cadre.

J'aurais tendance à dire que l'objectif vise effectivement à assurer le mieux possible la représentation des parents d'élèves, ni plus, ni moins.

Ce qui est fâcheux dans notre métier, c'est que nous sommes à l'étranger, et que donc la loi française ne s'applique tout simplement pas. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt : nous sommes conduits à une obligation de moyens et pas nécessairement à une obligation de résultats.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

La seule petite remarque que je ferais, c'est qu'il y a deux aspects. Je comprends la réponse. Ceci étant, le droit local peut s'appliquer au conseil de gestion. Jusqu'à présent, les conseils d'établissement étaient tout à fait codifiés selon des règles spécifiques pour l'AEFE, règles que l'AEFE n'a pas retransmises alors que, pour les conseils de gestion, des règles locales doivent s'appliquer et les préoccupations indiquées dans la réponse sont tout à fait légitimes.

Ceci étant, en ce qui concerne les conseils d'établissement, il y a des règles que l'Agence impose à l'ensemble des établissements parce que c'est un conseil qui est d'ordre absolument pédagogique, et selon les établissements conventionnés, l'AEFE ne divise pas la pédagogie et en assure encore le pilotage.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Les conventions culturelles entre deux pays donnent souvent la solution du problème ; il faut donc s'y référer. C'est le cas pour le lycée Chateaubriand à Rome, où il apparaissent des problèmes de temps en temps avec les parents italiens ; la convention culturelle franco-italienne prévoit tel et tel point ; pour le reste, c'est la loi italienne qui s'applique. Et il s'agit de conflits assez compliqués.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, ce sont des conflits compliqués dans la lettre ; mais on arrive souvent à résoudre ces problèmes dans l'esprit. L'important, c'est que l'enseignement, les objectifs et les règles d'organisation soient conformes à ce qui se pratique en France, autant que possible.

Si c'est totalement impossible, eh bien on regarde ; mais c'est rarement totalement impossible. Ce qu'il faut, c'est de la bonne volonté ; nous sommes tout de même à l'étranger. Nous sommes le réseau qui parvient le mieux à appliquer cette règle, c'est donc possible dans l'essentiel des cas. Effectivement, il faut éviter de le faire exprès : si vous connaissez des exemples où délibérément on s'est dispensé d'appliquer ces règles alors que ce n'était pas imposé par le droit local...

Monsieur Jean-Yves LECONTE

(hors micro) la réponse est conforme à ce que j'espérais qu'elle soit, sur le fond : cela n'a pas été fait cette année, mais ce sera probablement fait l'année prochaine, pour ce qui est de cette question des familles aux conseils d'établissement.

Question orale n° 6 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu pour la circonscription électorale de Vienne, relative à l'ISVL à Moscou

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Depuis la réforme du statut des enseignants résidant et travaillant dans les établissements de l'AEFE l'évolution de l'ISVL servie prend en compte en particulier l'évolution du coût de la vie...

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, Monsieur LECONTE est satisfait par la réponse, apparemment.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Ce n'est pas que je sois satisfait par la réponse, mais elle est claire et précise.

Monsieur le Président

Elle est claire et précise. Merci beaucoup. Question suivante ?

Question orale n° 7 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart relative aux visites médicales obligatoires dans les établissements scolaires français à l'étranger

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, j'ai déjà entendu cette question et je me souviens vaguement de la réponse.

La question porte sur les mesures incitatives réelles dont l'administration dispose et dont elle fait usage pour les établissements français à l'étranger, et le nombre des établissements que cela concerne.

La réponse vient de l'AEFE ; elle reprend la réponse à la question orale posée en septembre 2004, indiquant qu'une seule visite médicale est obligatoire en France à l'école primaire, tous les élèves devant bénéficier d'un bilan médical dès l'âge de 5 ans, conformément à l'article L.541 du code de l'éducation.

Dans le second degré, un bilan de santé des élèves est obligatoirement réalisé en classe de troisième, bilan qui doit permettre d'organiser le suivi des élèves pendant l'année en cours et de donner un avis médical dans le cadre de l'orientation pour les élèves qui se destinent à l'enseignement professionnel, conformément à la circulaire du 12 janvier 2001.

Du fait de l'absence de textes réglementaires précisant l'aspect obligatoire de ces visites dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger, la décision ne peut être prise que localement par le chef d'établissement, ou les comités de gestion des établissements conventionnés.

Dans ce cadre, l'Agence ne peut que procéder à une information sur l'importance de cette pratique et ne dispose pas, les médecins scolaires étant rémunérés sur des budgets propres, d'information statistique quant au nombre des établissements qui font appel à ces praticiens.

Etes-vous satisfaite de cette réponse ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je m'interroge.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Si j'étais vous, je ne serais pas satisfait de cette réponse, qui laisse d'ailleurs effectivement tout le monde un peu insatisfait.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je m'interroge sur la possibilité, en fait, de produire un texte réglementaire. C'est difficile lorsqu'il s'agit d'établissements qui ne sont pas en gestion directe, peut-être, parfois, du fait de l'interférence avec le droit local. Mais lorsque ce sont des établissements en gestion directe, je me demande ce qui s'opposerait à l'existence d'une telle réglementation.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je suis d'accord. Tout à l'heure nous avons parlé du décret du 9 septembre 1993 qui impose un enseignement conforme aux programmes, aux objectifs et aux règles d'organisation applicables en France.

Je ne sais pas si les visites médicales font partie des règles d'organisation applicables en France, et si l'on peut, parallèlement aidant, considérer que la visite médicale est au moins aussi importante que la représentation des parents ; on peut.

A partir de là, on pourrait dire que, finalement, tous problèmes de financement mis à part — ce qui est probablement au cœur de la question - considérer qu'il faudrait s'efforcer d'organiser des visites médicales à peu près dans des conditions comparables.

Je serais tout à fait d'accord avec ce raisonnement ; mais je suppose qu'il y a un problème de moyens, et que tant que nous ne répondons pas aux questions concernant les moyens, nous passons à côté de l'essentiel.

Monsieur le Président

Monsieur LECONTE sur ce sujet ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Effectivement, on pourrait inviter l'AEFE, dans le cadre de la refonte de cette circulaire, à procéder à cet ajout, même s'il peut poser de temps en temps des problèmes de droit des médecins français à exercer à l'étranger, ou de droits de médecins étrangers à exercer selon les règles de la visite médicale française.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Ceci dit, on pourrait aussi très bien s'en sortir en disant qu'il appartient aux parents de veiller à ce que les visites médicales sont assurées, et d'en faire leur affaire personnelle vis-à-vis de l'établissement. On pourrait donc très bien aussi retourner le problème dans l'autre sens ; il faut faire attention. Les établissements pourraient demander aux parents faire leur affaire des visites médicales en question, parce que l'enseignement français à l'étranger n'est pas obligatoire, à la différence de la France.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Il pourrait exister sans que cela n'engendre des frais supplémentaires. On peut imaginer tout un ensemble de solutions pour ces visites médicales qui en France n'existent pas, pour le plaisir seulement, mais pour répondre à un objectif de santé publique.

Par exemple, en Allemagne, dans les écoles maternelles, il est tout à fait normal que, pour faire inscrire leur enfant dans un établissement, les parents présentent un certificat médical précisant que l'enfant a été examiné et qu'il ne présente aucune maladie dangereuse pour lui. Ceci pourrait être une solution.

Monsieur le Président

On verra ultérieurement.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

On verra avec l'Agence. De toute façon je ne pense pas, là non plus, qu'on puisse imposer un système uniforme. C'est plutôt localement que les questions devraient pouvoir se régler.

Question orale n° 8 de Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élue, Bruxelles, relative à la suppression d'un poste d'attaché de défense à Bruxelles

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Elle n'est pas là. La réponse sera communiquée.

Question orale n° 9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu pour la circonscription électorale de Vienne, relative aux conditions d'importation et de retour des animaux domestiques dans l'Union européenne

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Est-ce bien cela la question ? Il s'agit de savoir si une mesure a été prise afin de permettre aux Français de revenir en France avec leurs animaux domestiques. Sont-ils obligés d'enfreindre les lois de leur pays de résidence pour obtenir un titrage ? Nous avons une réponse de la sous-direction des affaires communautaires internes. Celle-ci satisfait-elle Monsieur LECONTE ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Il y a certains pays où on ne peut pas envoyer le titrage pour le faire analyser dans la mesure où il est interdit de sortir des prélèvements sanguins. Effectivement, le problème est insoluble.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse est correcte ; la réponse est de qualité, mais la réalité est sans doute aussi toujours aussi difficile. Merci beaucoup. En avons-nous fini avec les questions ?

Monsieur le Président

Monsieur LACHAUD demande la parole.

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur un sujet qui a défrayé la chronique et qui a beaucoup fait rire en France, mais beaucoup moins aux États-Unis, et qui s'est produit après la date limite de dépôt des questions orales. C'est pourquoi c'est maintenant que j'interviens.

Comme vous le savez, une erreur de manipulation des gendarmes dans le gouffre aux bagages de l'aéroport Charles de Gaulle a fait perdre une valise qui contenait un pain de plastic.

Sachant que cette manipulation avait été faite à l'insu du propriétaire de la valise, sachant aussi qu'en particulier aux États-Unis, et peut-être aussi dans d'autres pays, les voyageurs sont soumis de façon aléatoire mais pas exceptionnelle - comme je suis sûr que Monsieur le Directeur le sait - à des contrôles où l'on vérifie à l'aide d'une sorte d'appareil renifleur l'absence de traces d'explosifs sur le bagage, et qu'il est bien évident qu'une manipulation de ce genre peut conduire les autorités de la sécurité américaines à inculper une personne totalement innocente d'avoir des traces d'explosifs dans son bagage, pourrions-nous, dans un délai proche - puisque je comprends bien que la question n'a pas été posée à temps - obtenir l'assurance du gouvernement que ce genre de chose ne se reproduira plus. C'est-à-dire le dépôt, à l'insu d'un passager, d'explosifs ou de produits prohibés dans son bagage.

Monsieur le Président

Très bien Monsieur LACHAUD, nous transmettrons votre question et vous ferons suivre la réponse. Monsieur le Directeur, vous vouliez répondre à Monsieur LACHAUD.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je voudrais répondre à Monsieur LACHAUD que cette personne aurait droit plus que quiconque à la protection consulaire, d'une part, sauf à Guantanamo.

Le deuxième aspect, c'est que sur le fond, je trouve très intéressant que vous posiez cette question formellement ; elle sera transmise aux autorités compétentes et c'est une affaire que nous devons prendre très au sérieux. Je me limiterai à ce commentaire.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, nos travaux étant terminés, la séance est levée, et je vous souhaite une excellente soirée. A demain.

La séance est levée à 18 h 50.

SAMEDI 18 DECEMBRE 2004

La séance est ouverte à 10 h 10

sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Vice-Président.

Monsieur le Président

Monsieur le Président invite les conseillers à prendre place.

Nous allons commencer en donnant la parole à la commission Europe et affaires européennes, qui n'a pas pu être entendue hier. Et donc sans plus attendre, je passe la parole à son Président.

COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne**

Merci, Monsieur le Président. Nous regrettons évidemment de n'avoir pu terminer hier soir le sujet sur lequel nous avons travaillé dans l'après-midi, c'est-à-dire le référendum sur l'Union européenne. Et comme nous vous l'avions dit en septembre, la commission avait proposé d'éditer une sorte de plaquette, de manière à amener nos concitoyens, qui sont les Français de l'étranger, à participer à ce vote qui aura lieu donc vraisemblablement dans la première ou dans la seconde semaine de juin.

Il y a à cela un certain nombre de raisons. Vous savez — et vous vous en souvenez tous évidemment — nous avons tous suffisamment protesté contre le fait que nos compatriotes de l'étranger n'aient pu voter dans les consulats à l'occasion du vote pour le parlement européen.

Et personnellement - et les membres de la commission sont bien d'accord sur ce sujet - nous avons une certaine crainte que les Français de l'étranger confondent maintenant complètement le sujet et que, si nous posons de nouveau une question sur l'Europe, ils se disent que finalement cela va refaire comme la dernière fois : ils vont voter en France, ou ne pas voter du tout.

Nous savons également que nous avons un déficit de votants dans nos circonscriptions. La raison de cette plaquette était donc aussi d'amener nos compatriotes à voter, à accomplir leur devoir électoral.

C'est la raison pour laquelle, vous le verrez dans cette plaquette, nous avons bien insisté sur le fait que c'est un référendum et que comme pour tous les référendums, nous allons donc avoir la possibilité de voter dans nos consulats.

Je ne vais pas trop dévoiler la plaquette, parce que Claudine SCHMID va le faire. Simplement, nous avons essayé de faire simple, de manière à ce que nos compatriotes puissent lire les arguments que nous avons développés. Et en second lieu, nous avons essayé de rester dans la plus grande neutralité, puisque nous parlons d'argent public et que nous ne pouvons pas nous engager et engager notre commission sur un oui et sur un non, à partir du moment où l'on utilise de l'argent public.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, avant de donner la parole à Madame SCHMID, je crois que Monsieur del PICCHIA a souhaité avoir la parole.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis del PICCHIA

Je voulais poser une question à l'administration. La plaquette c'est pour faire voter le moment venu. Mais y a-t-il eu une campagne pour les inscriptions avant le 31 décembre ? Est-ce que les consulats l'ont fait ? Parce que je crois que c'est cela qui est très important aussi. Parce que, comme les Français de l'étranger avaient été échaudés par les élections européennes, peut-être que... Je voulais savoir ce qu'il en était.

Monsieur le Président

Nous en avons parlé hier, mais je passe la parole à notre Secrétaire général, qui a des éléments de réponse.

Monsieur Pierre ROBION

Effectivement il y a eu un télégramme qui est parti fin octobre. En fait, en fin d'année, en général, il y a une incitation habituelle, mais là plus particulièrement, en soulignant le fait qu'il y a une échéance électorale, et que par conséquent nos compatriotes de l'étranger sont invités à s'inscrire sur les listes électorales.

Je crois que c'était un télégramme en date du 25 octobre.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président. Cette plaquette est pour nous vraiment une incitation au vote, faite sous forme d'appel, où il n'était pas question de reproduire le petit fascicule que nous vous avons distribué hier. Mais nous avons tenu quand même à reprendre les principaux arguments qui pouvaient intéresser nos compatriotes résidant principalement hors de l'Union européenne, pour leur faire comprendre qu'ils étaient aussi concernés par ce référendum.

Nous avons voulu insister sur plusieurs points. Je vais vous en citer quelques-uns. Vous avez tous la plaquette sous les yeux.

Déjà, au début nous avons tenu à écrire "Pour ou contre", car nous savons que nous allons passer à la censure. Cette plaquette va être soumise à la censure. "Pour ou contre" signifiant que nous ne prenons pas d'engagements.

Nous avons aussi tenu à mentionner, après le "Pour ou contre", "Nous sommes tous concernés" et pas "Vous êtes tous concernés", pour leur dire que nous sommes leurs élus, que nous faisons partie d'eux, que ce n'est pas l'administration.

Et ensuite sous la photo, nous avons inscrit "Vous devez décider" pour leur faire comprendre que c'était une obligation morale et un devoir civique. Avec "Vous devez décider", nous avons beaucoup insisté sur le "devez" ; sur le verbe "devoir".

En bas de la plaquette, comme l'a rappelé le président Jean-Pierre VILLAESCUSA, qu'ils peuvent voter depuis les consulats, pour éviter un amalgame entre les élections européennes et le référendum.

Nous nous sommes aussi demandé si elle devait être acceptée et distribuée sous format papier, pour que cela ne fasse qu'un recto-verso pour des raisons de coût et de pliage. En fait, souvent, cela sera envoyé dans une enveloppe au format A 4, il n'y aurait donc même pas de pliage.

Tous les points ont été rédigés de façon à ce qu'ils soient considérés comme neutres et ne pouvant être considérés comme des arguments en faveur du oui.

Dix points, parce c'est un argument de communication bien connu . Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est une forme d'appel. Nous avons tenu à rédiger les premiers points sous une forme très simple, pour inciter les personnes à aller jusqu'au bout. Parce que si l'on commence par des points compliqués, les lecteurs risquent de s'arrêter au deuxième ou au troisième argument.

Nous avons gardé aussi pour la fin le point auquel nos compatriotes sont sensibles, surtout ceux qui vivent hors de l'Union européenne : ce que l'Union européenne peut aussi leur apporter.

Bien leur dire que le droit à la protection diplomatique et consulaire est assuré par l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne dans tout Etat extérieur à l'Union européenne. A l'inverse, par exemple, des membres d'autres pays de l'Union européenne ont pu bénéficier du secours de la France en Côte d'Ivoire. C'est un rappel ; cela existe déjà maintenant, mais c'est quand même un rappel du Traité.

Nous avons regroupé les points concernant la politique étrangère, et nous les avons mis à la suite, en points 6 et 7. Nous avons tenu à mettre un point concernant le social en point 8. Et le point 9 est une novation du Traité. C'est le droit d'initiative populaire, permettant à 1 million de citoyens de l'Union européenne de soumettre une proposition de loi européenne.

A la fin, dans l'encart, nous rappelons que ce n'est pas une constitution. Et d'ailleurs, dans toute la plaquette, nous ne parlons jamais de constitution, mais de traité, pour ne pas prêter à confusion.

Monsieur le Président

Je vous en prie, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Je voudrais simplement ajouter ceci. C'est que, puisque nous parlons de la restructuration d'un groupe de communication, il nous a semblé bon également de profiter de cette occasion pour envoyer ce message au nom de l'Assemblée des Français d'étranger et de cette commission. Ne gâchons pas le plaisir de faire parler de nous !

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

Nous allons passer aux questions. Il y avait déjà trois inscrits. Monsieur Pierre GIRAULT, vous avez la parole.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président. J'ai tout simplement une question à poser pratique. La question de l'incitation de notre électorat à voter est une question récurrente et classique. Si à l'occasion de la visite au consulat nos compatriotes sont régulièrement invités à régulariser leur situation, ce qui se fait vraiment très bien, pour autant de façon externe, rien n'est fait.

Je ne comprends pas cette timidité, parce que nos amis Italiens ou Portugais — par exemple au Grand Duché — font régulièrement paraître des annonces vis-à-vis de leurs populations, pour les inciter à régulariser, et annonçant les échéances électorales.

Pourquoi rien n'est-il fait dans ce domaine-là ? Alors vous pouvez me dire : oui, l'élu peut faire un communiqué de presse. Mais le communiqué de presse dépend de la bonne volonté du rédacteur en chef. Cela n'a pas du tout le même impact que celui d'une annonce payée par le consulat de France, ou transmise par voie officielle.

Je vous demande s'il ne serait pas possible de passer à la "vitesse supérieure", concernant cette publicité ? Parce que c'est de la publicité.

Monsieur le Président

Merci pour votre intervention, qui sort un peu du cadre.

Bien sûr, nous sommes en plein dans le sujet des inscriptions sur les listes parce que nous sommes sur un projet de référendum et de vote, mais elle n'est pas spécifique du point que nous traitons aujourd'hui. Mais je suis bien d'accord pour dire que cette question est récurrente.

Je crois que Monsieur LACHAUD voulait s'exprimer sur le même point.

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais en fait m'exprimer sur deux points et tout d'abord revenir sur un sujet évoqué hier, à propos de l'incitation à voter. Et les représentants de l'État à la tribune nous ont dit qu'ils n'avaient pas le droit de faire de la publicité, et que cela coûtait cher. Je vais proposer quelque chose qui se faisait dans les années 90 et qui ne coûte pas cher — certainement moins cher qu'un film.

Il s'agit d'un déroulant, c'est-à-dire du texte déroulant à l'écran, surimposé sur l'image, et qui dit "Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre à votre consulat". Quelques lignes qui seraient diffusées sur TV 5 par exemple au début du journal ou peu importe.

Cela a priori est quelque chose qui ne coûte pas cher, qui ne prend pas de temps d'antenne, puisque c'est rajouté sur quelque chose. Encore une fois, cela se faisait aux Etats-Unis dans les années 90. Je ne sais pas pourquoi cela ne se fait plus. Mais enfin, c'est une piste que je lance.

Le deuxième point pour dire que cette plaquette est très bien. Elle va être envoyée par les consulats, a priori ; je ne pense pas qu'elle va être envoyée par l'Assemblée. Ce sont les consulats qui ont les listes d'immatriculation, d'inscription. Y a-t-il des moyens prévus non seulement pour les imprimer, mais pour les expédier ? Des moyens en personnes, parce que cela veut dire qu'il faut remplir les enveloppes ou sous-traiter le travail. Merci.

Monsieur le Président

Nous prendrons les réponses au fur et à mesure. Madame URBAN-INIESTA vous aviez demandé la parole. Je vous la donne.

Madame Martine Schoeppner, membre élu de la circonscription de Stuttgart

J'interviendrai simplement sur le même sujet, très rapidement, puisque ce n'est pas l'intervention que j'avais prévue. Systématiquement aux mois de juin et de novembre, qu'il y ait des élections ou pas, je rappelle aux gens qu'il faut s'inscrire. Mais pourquoi ne pas suggérer de le faire dans tous les consulats qui envoient des lettres ? Les consulats nous envoient des lettres et s'ils le font systématiquement, cela ne prend pas beaucoup de place puisque ce n'est qu'une phrase.

Mon intervention portait sur la plaquette. J'aurais souhaité que nous ajoutions sur la première page, et en caractères suffisamment gros, parce que j'ai l'impression que si cela tombe sous le sens quand l'on vit dans l'Union européenne ce n'est pas nécessairement acquis quand on vit à l'extérieur — "Citoyens français, vous êtes aussi citoyens européens", ou "Vous êtes des citoyens européens". Pour bien les sensibiliser, parce que lorsque l'on habite, comme tu le disais hier, au Brésil ou en Afrique du Sud, l'on ne se rend peut-être pas compte.

Monsieur le Président

Je vous remercie. Je crois qu'il y a quand même un point que nous avons déjà soulevé, c'est que nous ne sommes pas des citoyens européens.

Monsieur

Légalement cela n'existe pas. C'est donc difficile de l'écrire. De toute façon, je suis sûr que le ministère des affaires étrangères nous bloquera.

Monsieur le Président

Je suis sûr que le Sénateur COINTAT qui avait demandé la parole sur autre chose pourra nous éclairer aussi sur ce point. Sénateur, vous avez la parole.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, Mes chers collègues, je ne sais pas si c'est maintenant que je dois intervenir, parce que je souhaiterais intervenir sur le texte.

Monsieur le Président

Oui, parce que nous avons un peu débordé sur l'entourage du texte.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Ce texte est très simple et très clair, mais il comporte quelques éléments que je souhaiterais voir préciser et peut-être préciser dans la rédaction.

En effet, il y a d'abord un problème de présent et de futur. L'on commence, dans les premiers points, à parler au présent, et ensuite l'on parle au futur. Je pense qu'il faudrait tout mettre au présent, puisque l'on dit ce qu'il y a dans le texte.

Au paragraphe 4, l'on dit que

... les compétences sont clairement réparties entre l'Union européenne et les États membres.

Elles le sont déjà. Ne faudrait-il pas rédiger :

... sont réparties de manière plus claire

parce qu'en fait, ce sont des précisions qui sont apportées.

Attention : si on écrit

de manière plus claire

c'est positif. Mais quand l'on écrit avant :

... la charte des droits fondamentaux renforce le droit des citoyens européens

c'est également positif. Vous voyez qu'il y a pas mal de choses. Un peu plus loin également, l'on écrit :

la création du poste de ministre des Affaires étrangères consolidera le rôle et l'image de l'Union européenne.

Cela aussi est un engagement en faveur du oui.

Par conséquent :

- ou nous ne mettons rien, et à ce moment-là nous sommes sûrs de ne pas nous tromper ;
- ou alors il faut quand même que nous mettions les avancées par rapport à ce qui existait avant. Mais de dire que cela répartit clairement, cela laisserait entendre qu'aujourd'hui elles ne sont pas réparties clairement, ce qui est faux. Elles sont réparties clairement, mais pas facilement, pas clairement visibles.

Je n'hésiterais pas à rédiger de manière positive en écrivant :

... sont réparties de manière plus claire entre l'Union Européenne et les Etats membres.

A la place de :

L'extension du vote à la majorité qualifiée réduit les risques de blocages dus au veto d'un Etat membre.

il faudrait mettre :

... d'un seul Etat membre

parce qu'en réalité plusieurs Etats membres peuvent opposer un veto, et cela continuera d'être bloqué. Mais c'est un seul qui ne pourra plus le bloquer dans les matières qui passent de l'unanimité à la majorité qualifiée.

Par ailleurs :

... l'Union Européenne aura la possibilité

mettons

a la possibilité

pour rester dans le présent.

La création du poste de ministre des affaires étrangères consolide le rôle et l'image de l'Union européenne.

C'est déjà moins positif que le futur.

Ensuite, au paragraphe 8, vous écrivez que :

... la coordination des législations de Sécurité Sociale des travailleurs immigrants assure le maintien des droits.

Or, ce maintien est déjà assuré. Ou nous ne le mettons pas, ou alors il faut mettre que cela renforce les droits. Mais ce qui est écrit est déjà le cas, il n'est donc pas possible de mettre que c'est une avancée du traité.

Et dans le dernier point, quand l'on écrit que :

le droit à la protection diplomatique et consulaire est assuré par l'ensemble des Etats membres

c'est déjà le cas. Ce n'est donc pas une avancée. Mais le traité constitutionnel le confirme. Donc on pourrait écrire :

... confirme pour l'ensemble des Etats membres cette protection.

Voilà quelques petites remarques pour que le texte gagne en cohérence.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, directement une réponse ?

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Sur ce point Monsieur le Sénateur, le texte que nous avons préparé il y a encore deux jours de cela était complètement différent de celui que vous lisez, et allait beaucoup plus dans le sens de ce que vous venez de dire.

Et puis ce texte est allé au cabinet de Madame HAIGNERÉ, avec Monsieur BONET que vous avez vu hier. Et un certain nombre de choses inscrites ici d'ailleurs, sont des corrections amenées par Monsieur BONET.

Effectivement Monsieur COINTAT, nous avons dû reprendre pratiquement l'essentiel des 10 points que nous avons ici, de manière à ne jamais trop être positif. Et sur des phrases que vous venez d'ailleurs vous-même de lire, ce sont des phrases directement inspirées par Monsieur BONET, de façon à limiter l'effet positif.

Et c'est là que nous sommes dans la contradiction. C'est que nous voulons développer des arguments. Or, par définition un argument sert à démontrer quelque chose. Alors comme nous ne voulons pas démontrer que voter est négatif, nous voulons

finalement essayer d'amener des gens à voter, et bien sûr nous voudrions qu'ils votent oui vraisemblablement, comme beaucoup de gens dans notre commission. Mais d'un autre côté il ne faut pas le dire.

Voilà la raison pour laquelle nous nous trouvons dans une limitation du vocabulaire, de façon à peser chaque mot, de manière à ce que les commissions qui vont vérifier si ce texte-là n'est pas trop positif ne puissent pas nous en faire le reproche. Voilà pourquoi nous avons mesuré chaque mot.

Madame Claudine SCHMID

Au début nous avons marqué ce qu'il fallait savoir, justement pour ne pas dire c'étaient uniquement des avancées, mais des arguments qui existent déjà, des points déjà en vigueur, en écrivant ce qu'il faut savoir.

Dans les projets que nous avons réalisés au cours des deux derniers mois sur cette plaquette, nous avons les principaux changements ou autres. Et donc nous les avons transformés en ce qu'il fallait savoir, ce qui nous permet de citer des choses qui existent déjà.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je voulais dire deux choses. La première question est de savoir si ce format est le format définitif. C'est simplement un projet ? Parce qu'il faudra veiller à faire une chose. Supposons que nous pliions cette plaquette en 3.

Madame Claudine SCHMID

Non, non !

Monsieur Didier LARTILLEUX

Attendez, vous le pliez en 3 pour utiliser une enveloppe plus petite. Il faudrait qu'ici, sur la première page, apparaisse bien qu'il s'agit du référendum sur l'Europe. Je suggérerais que cela soit bien écrit en gros dans le premier tiers du haut.

Et la deuxième suggestion que je ferais, c'est que ce dépliant soit transmis par exemple sous format pdf sur Internet, aux conseillers. Si cela est possible, je crois que c'est important. Nous pouvons l'envoyer aussi à tous nos correspondants branchés sur Internet, ou bien nous pouvons l'imprimer nous-mêmes.

Monsieur le Président

Merci. Madame Claudine LEPAGE, vous avez demandé la parole.

Madame Claudine LEPAGE

Merci, Monsieur le Président.

En fait ce que je voulais dire a déjà été évoqué. A la lecture de ce texte qui me convient tout à fait, je me suis dit que plus qu'une incitation à participer au référendum, il constituait une incitation à voter oui. Mais personnellement, cela me convient tout à fait.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH

Bonjour. Je me porterais un peu en contradiction avec ce point, parce que je pense que les gens qui s'opposent à ce traité voient justement le danger de la généralisation et l'aggravation pour eux d'un certain nombre de points. Le fait que nous mettions en avant que les choses vont s'éclaircir, vont devenir plus efficaces, peut aussi être pris comme un point négatif par les opposants au traité.

Ce n'est pas mon cas, mais je pense que le texte est effectivement rédigé d'une façon assez claire en présentant des faits et des choses concrètes. Si l'on n'est pas d'accord avec cette avancée, l'on est contre le traité ; si l'on est d'accord avec cette avancée, l'on est pour. C'est tout.

Je suis aussi d'accord sur le fait qu'il vaut mieux rédiger tout au présent, sur l'acquis du texte. Mais sinon c'est un excellent travail.

Monsieur le Président

Merci. Vos deux interventions nous rassurent sur la nature neutre du traité... de la plaquette. C'est un bon lapsus ! Monsieur LECONTE avait demandé la parole.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Quant à moi, je suis très réservé sur ce texte. D'abord parce que je crois qu'il n'est pas clair. En fait, il ne fait pas de pédagogie, dans la mesure où il mélange des choses qui existent et des choses qui sont proposées.

En plus, on a l'impression à la lecture, que nous incitons au oui, ce qui ne doit pas être. D'abord, ce n'est pas de l'information, parce que ce n'est pas clair. Le point 8 existe déjà. On mélange les choses. On ne dit pas pourquoi, il faut voter pour ou pourquoi il faut voter contre, ou quelles sont les différences entre le oui et le non. On mélange des choses qui vont changer et des choses qui sont déjà là.

Deuxièmement, pour avoir participé au débat interne, ceux qui sont pour le traité constitutionnel au sein du Parti socialiste, je crois que si l'on avait sorti quelque chose comme cela à l'intérieur du parti pour expliquer pourquoi il fallait participer, cela ne faisait pas voter un électeur de plus.

Si l'on fait de l'information, cela doit être de la bonne information, et cela doit être quelque chose de positif, qui présente l'avantage de voter oui ou cite les arguments pour le non. Et de la vraie information sur ce qui change, sur l'architecture du traité, sur les différentes parties, sur ce qui est la même chose et sur ce qui a changé. Or, ce texte ne contient rien de réel.

Personnellement, je crois que si l'on communique de cette manière, l'on n'aura pas apporté grand-chose au débat. Et il pourra nous être reproché d'avoir sorti quelque chose qui, de manière un peu subliminale aura été favorable au oui, sans apporter de réels arguments.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je voudrais revenir sur la réflexion que vous m'avez faite. Je le prends dans le livre *La citoyenneté* :

Le traité de Maastricht avait consacré la notion de citoyenneté européenne

Et ici c'est le chapitre 2 articles 1 à 10. Il ne faut donc pas me dire que la citoyenneté européenne n'existe pas.

Monsieur le Président

Merci. J'en prends bonne note.

Monsieur Antoine VALENZA, membre élu, Tunis

Ce texte ne heurte pas mes convictions, et me convient donc parfaitement. Mon intervention porte sur la diffusion de ce texte. Il est diffusé auprès des Français de l'étranger. Est-ce une communication de l'Assemblée des Français de l'étranger, ou de la commission de l'Union Européenne de l'AFE ?

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

La réponse est celle-ci : c'est une communication de l'Assemblée des Français de l'étranger. Si vous voulez nous pouvons enlever le terme de "commission de l'Union Européenne".

Comme nous le souhaitons, la diffusion se ferait par pli vers les Français de l'étranger, à partir des consulats. Dans l'Union européenne et à l'extérieur. C'est surtout pour l'extérieur que c'est important. Et également, ce que nous disons, sur les sites des consulats.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci. Je serai très brève. Je suis d'accord avec ce texte. Je préfère également que nous le mettions au présent. Mais j'ai un petit problème au paragraphe 8. En fait il n'y a pas particulièrement de changements cruciaux, sauf le fait que les droits sont étendus de 12 à 25 pays. Pourquoi ne dirions-nous pas tout simplement "la coordination des législations de Sécurité sociale est étendue à 25 pays" ?

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Merci, Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites, avec lesquelles je suis d'accord. Et en particulier plusieurs remarques de Jean-Yves LECONTE.

Je pense effectivement qu'il faut faire très attention dans la rédaction de cette plaquette, et distinguer ce qui existe, et ce qui va être créé. Je crois que c'est un point extrêmement important. Il doit y avoir véritablement deux rubriques. Que la structure en 10 points soit gardée, c'est très bien. Mais je crois qu'il faut distinguer ce qui existe de ce qui est proposé.

Compte tenu de toutes les remarques faites aujourd'hui - nous avons un problème de délai de diffusion de cette plaquette ; c'est tout à fait certain - mais je crois malgré tout qu'une plaquette de cet ordre-là doit tendre vers la perfection.

Et pour ma part, je crois qu'il ne faut pas trop se presser. Nous allons avoir tout de même un prochain Bureau . Je ne suis même pas certain qu'à ce moment-là la date du référendum aura été fixée, parce que le processus de modification de la constitution ne sera certainement pas arrivé encore à son terme.

J'insiste, comme je le fais toujours, sur l'urgence de l'affaire. Mais je crois qu'il faut tout de même que nous arrivions à un texte irréprochable. Et je pense que nous pouvons attendre le prochain Bureau. Nous pouvons envoyer ce texte-là à tous nos collègues, bien entendu, pour favoriser la réflexion. Mais je crois qu'il faudrait finaliser le texte d'une façon définitive l'occasion du prochain Bureau. Et il nous restera encore trois ou quatre mois pour assurer la diffusion, ce qui sera, me semble-t-il suffisant.

Monsieur le Président

Monsieur del PICCHIA va nous donner des informations sur la date possible ou probable du référendum.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis del PICCHIA

Je ne suis pas d'accord avec notre ami RATEAU parce qu'il est probable que le référendum ait lieu au mois de juin. Cela ne servira donc plus à rien. Parce que nous nous réunissons début mars, et le temps de faire cela et de l'envoyer, un mois avant cela ne sert plus à rien. Je crois qu'il faut le faire dans les mois qui viennent, sans cela l'opération est nulle.

Ou on le fait, ou on ne le fait pas. Si on le fait, il faut le faire dans les prochaines semaines. Disons dans le courant du mois de janvier. Il faut donc prendre une décision.

Je ne pense pas qu'il y ait tellement de points sur lesquels nous ne serions pas d'accord. Il y a quelques corrections. Christian COINTAT a d'ailleurs avancé les principales. Si nous arrivions à nous mettre d'accord là-dessus, après nous le ferions comme cela.

Je pense que franchement l'impact ne va pas être si terrible que cela. L'effet de ce papier va être un effet de mobilisation plus qu'autre chose. C'est-à-dire rappeler aux gens qu'ils peuvent aller voter, et qu'ils vont aller voter. Je crois que c'est cela le plus important.

Ma boulangère à Vienne, les détails, les virgules, s'en fout totalement. Ce qui l'intéresse, c'est de savoir si elle vote ou pas. C'est tout. je ne crois pas qu'il faille aller aussi loin. Ici entre nous d'accord. Vous êtes tous des spécialistes, et nous connaissons cela très bien. Mais je crois que sur le terrain, pour les Français qui vont voter à l'étranger, les détails ne sont pas aussi importants.

En revanche, ce qu'il faut, c'est passer la barrière, et que nous ne soyons pas accusés d'utiliser l'argent public à des fins partisans. Je crois que même si l'on dit que cela renforce ceci ou cela, mais si on dit oui on est content, si l'on est d'accord c'est bien, on vote oui ; si l'on n'est pas d'accord on vote non. On peut donc dire que cela renforce. Maintenant, vous jugez vous-mêmes.

Je crois que Madame CAPIEU-BUTZBACH l'a très bien dit. Ou on est pour, ou on est contre. Le principal, c'est que l'on informe. Personnellement, je crois qu'il ne faudrait pas aller trop loin dans la réflexion, et ne pas perdre de temps. Je crois qu'il vaudrait mieux l'adopter maintenant. Merci.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je reviens juste sur le mode de communication. Il me semble que sur le site de l'Union européenne, on trouve des informations, là aussi neutres, et qui sont à mon avis d'une toute autre qualité que celles-là, de manière tout à fait sensées, ramassées. Et je crois que nous aurions plutôt intérêt à nous inspirer de ce qui a été fait par la commission sur le site d'une constitution pour l'Europe, qui sont des éléments qu'à mon avis nous pouvons reprendre, puisque ce sont des éléments publics, faits par l'Union européenne. Ces éléments donnent des informations d'une toute autre qualité que ce text e.

Monsieur le Président

Merci. Bien. Je pense que nous allons donner la parole au Président, et ensuite nous devons passer au vote sur ce projet de plaquette.

Monsieur le Président, je vous donne la parole pour faire une synthèse, défendre votre projet, et ensuite nous passons au vote.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Je voudrais simplement répondre à Monsieur LECONTE que notre but dans la commission a justement consisté à chercher un vocabulaire relativement simple et qui soit lisible de tout le monde.

J'ai évidemment consulté un certain nombre de sites. Je connais un argumentaire complet sur le sujet. Mais je suis totalement persuadé, au bout de 37 ans de vie à l'étranger, que les argumentaires développés sur la plupart des sites sont pratiquement illisibles et incompréhensibles pour la plupart des gens qui sont des personnes peu habituées à parler ce langage diplomatique et complexe. Cela a été le souci de notre commission, que d'essayer d'organiser cela.

Quant à la neutralité, je vous le répète une dernière fois. Le texte a été soumis à Monsieur BONET que nous avons vu hier. Dans la plaquette que nous a d'ailleurs donnée Monsieur BONET hier, je fais remarquer que la Maison de l'Europe a été également obligée d'utiliser les termes "renforcer", les "avancées", un certain nombre de choses positives, qui d'une manière ou d'une autre, ne peuvent pas être évitées. Sinon on utilise des verbes, on explique qu'il va y avoir un vote, on ne dit pas sur quoi on doit voter. Alors, ou on s'engage, ou on ne s'engage pas.

Et personnellement je conçois vraiment très bien que l'on change un certain nombre de choses, c'est-à-dire que l'on remette tout au présent. J'ai bien retenu aussi également d'écrire en haut "Référendum", pour que cela se voie parfaitement bien. Mais sinon, ou bien vous approuvez ce texte, ou vous ne l'approuvez pas.

Mais je pense que si nous ne le faisons pas, comme le disait le Sénateur del PICCHIA, si nous remettons ceci à mars, le temps que cela repasse par des commissions qui vont contrôler tout cela, nous serons en mai ou en juin, le référendum sera passé, et nous passerons à autre chose. Et nous aurons perdu l'occasion de faire parler de nous.

Monsieur le Président

Nous passons au vote. Je vous rappelle que seuls les membres du bureau peuvent voter. Monsieur Jean-Jacques RATEAU, in extremis ?

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Un mot simplement : je pensais que notre plaquette, une fois adoptée par notre Bureau, pourrait partir immédiatement à l'imprimerie, et ensuite être diffusée dans les consulats.

Madame Claudine SCHMID

Non, non !

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Si effectivement on doit passer tous les filtres de l'administration — excusez-moi pour le terme "administration", mais c'est au sens global — je retire ma proposition. Je pense effectivement qu'il faut aller vite.

Merci.

Monsieur le Président

Merci. Nous passons au vote.

Monsieur le Président

Je pense que les modifications ont été notées. De toute façon, comme cela va devoir passer au filtre, nous leur faisons confiance, et nous votons. Sinon nous n'allons jamais y arriver. Nous votons :

- Qui est contre ? Il n'y en a pas ;

Il y a des personnes dans la salle qui me demandent pourquoi on vote Je leur réponds :

- Qui est pour ? ;

- Qui s'abstient ? ;

A l'unanimité.

Madame Claudine SCHMID

Merci.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, Madame, je vous remercie. Le second point que nous avons à examiner est la création du groupe de travail.

CREATION DU GROUPE DE TRAVAIL**Monsieur le Président**

Il a été décidé la mise en place d'une commission de travail sur la communication. Ce groupe de travail sera composé :

- des 3 vice-présidents,
- de 5 représentants de l'UFE,
- de 3 représentants de l'ADFE,
- de 2 représentants du RFE.

Pour l'UFE nous avons :

- Madame HIRSH, Monsieur Francis HUSS et Claudine SCHMID.

Pour l'ADFE :

- Monsieur Daniel BRIGNOLI, Christine AUCLAIR et Christine ROY. Et

Pour le RFE :

- Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et Madame Laurence HURET.

Ce n'est pas à nous de dire au groupe de communication ce qu'il a à faire. Il doit travailler sur la communication de notre assemblée, à la fois vers l'extérieur, et en même temps pour renforcer les outils de communication interne que nous avons.

Monsieur le Président

Il y a eu un petit changement. Je reprends.

Pour l'UFE nous avons :

- Madame HIRSH, Monsieur Francis HUSS, Madame CHAABAN, Madame CHARVERIAT et Madame Claudine SCHMID ;

La liste va vous être diffusée, de toute façon ;

Pour l'ADFE :

- Monsieur Daniel BRIGNOLI, Christine AUCLAIR et Christine ROY.

Pour le RFE :

- Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et Nadine FOUQUES-WEISS.

Monsieur le Président

Quand aura lieu la première réunion ?

Est-ce que les membres de cette commission de travail qui sont présents veulent décider de leur première réunion ?

Monsieur

(Hors micro : ils ne sont pas là.)

Monsieur le Président

Ils ne sont pas là. Mais les vice-présidents font partie de cette commission.

Je vous propose que nous fassions une proposition de date par Internet, entre les différents membres de ce groupe de travail, ce qui permettra déjà de tester si nous sommes capables de communiquer entre nous.

Monsieur le Président

Le prochain point sur l'ordre du jour est le projet d'ordre du jour de la prochaine session de mars 2005.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION DE MARS 2005**Monsieur le Président**

Avant de commencer par le projet d'ordre du jour, je vais vous donner les dates. Ce serait donc du 7 au 12 mars 2005. Sachant que le lundi 7 nos travaux ne commenceraient que l'après-midi, par la réunion des commissions temporaires.

Mardi 8 et mercredi 9, ces deux journées sont consacrées aux commissions permanentes. Ce qui est original Monsieur le Sénateur, c'est qu'au lieu de dire qu'elles sont consacrées aux réunions des commissions permanentes, nous disons qu'elles sont consacrées aux commissions permanentes qui ont le loisir d'organiser leur emploi du temps comme elles le souhaitent. A savoir, faire des réunions, faire des auditions, rédiger leurs vœux, rédiger leurs rapports. Nous n'imposons : tel jour, vous aurez une demi-journée pour faire la rédaction des rapports. Les commissions ont donc toute latitude pour s'organiser dans ces 2 jours.

Le jeudi 10 et le vendredi 11 seront donc consacrés aux sessions plénières et aux invités. En ce qui concerne les invités, nous avons pensé apporter une légère modification ou un assouplissement à la façon dont nous procédions jusqu'à maintenant de façon à pouvoir inviter trois personnes, dont deux seraient invitées par la session plénière, et la troisième par une commission, étant entendu que la commission qui inviterait se réunirait à ce moment-là dans une salle beaucoup plus grande, de façon à ce que les membres des autres commissions qui souhaitent assister à l'audition de cet invité puissent s'y joindre.

Ceci nous donnerait plus de souplesse et vous allez comprendre quand vous allez savoir qui sont les trois invités que nous avons pressentis. (Merci pour la personne qui m'a soufflé le mot pressenti.)

Nous avons pensé à Monsieur FILLON et à Monsieur DARCOS (pour la coopération) invités en session plénière, et la Commission de l'Union européenne souhaiterait inviter Madame Claudie HAIGNERÉ. Voilà pourquoi il nous a paru intéressant que cette invitation soit ouverte à tous.

De la salle

(Divers commentaires.)

Monsieur le Président

Ce matin, Monsieur DARCOS a été invité par la commission des finances en tant que Ministre de la coopération. Monsieur le Sénateur ? Je vous en prie, Monsieur le Sénateur.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

(Hors micro) Il me paraît très difficile d'inviter Monsieur DARCOS uniquement pour la Coopération. Il est évident qu'il est très concerné puisque c'est lui qui met en oeuvre notre politique en matière d'enseignement à l'étranger. Il ne s'agit donc pas de le prendre à la commission des finances.

D'ailleurs, Messieurs FILLON et DARCOS seraient très complémentaires en ce qui concerne l'enseignement, si on veut avancer. Il y a donc peut-être quelque chose à organiser, cher Président de la commission des finances.

Monsieur le Président

De toute façon, il n'est pas invité, mais suggéré par la commission des finances. Il est invité en session plénière.

Je continue. Le samedi 12 sera donc consacré, comme d'habitude, à la réunion du collège des vice-présidents et, en session plénière, suite éventuellement de l'ordre du jour de la veille, ou questions orales et enfin la réunion du bureau.

De la salle

Le samedi 12, il y a Bureau ?

Monsieur le Président

Oui, Bureau, réunion du collège des vice-présidents et session plénière. Suite éventuelle.

Monsieur le vice-président, Monsieur le Sénateur, s'il vous plaît ? Avez-vous des questions à poser sur cet ordre du jour ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Ce n'est pas une question ; c'est simplement une demande qui sera certainement difficile à satisfaire, mais on peut quand même poser la question. Le lundi après-midi, il y aura donc les commissions temporaires, c'est-à-dire : emploi, décentralisation et anciens combattants. Si l'on pouvait peut-être placer la commission des anciens combattants un petit peu avant ou à petit peu après, de façon à ce qu'elle ne soit pas concomitante avec les autres commissions, si cela est possible.

Monsieur le Président

Je ne comprends pas.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

C'est parce que, par exemple, je fais partie de la commission des anciens combattants et de celle de la décentralisation et que je suis toujours obligée de choisir entre les deux.

Monsieur le Président

D'accord.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

On peut éventuellement essayer de décaler, si c'est faisable. Si cela ne l'est pas, eh bien, je comprends.

Monsieur Alain NAEDER

Je m'associe pleinement à ce qui vient d'être dit parce que je me plains régulièrement des superpositions de réunions dans les commissions permanentes ou avec les commissions temporaires et notamment, également de deux commissions temporaires à la fois. Je crois donc que l'on peut effectivement trouver un certain échelonnement, quitte peut-être d'ailleurs à commencer le lundi matin au lieu de commencer le lundi après-midi.

Monsieur le Président

Le lundi matin, ce n'est pas possible, parce que cela pose des problèmes de logistique étant donné que les locaux sont occupés la veille ou jusque encore en fin de matinée.

Il y a la commission permanente de l'action et de la protection sociale qui se réunit le lundi matin. On va essayer de tenir compte de vos deux remarques pour s'organiser.

Normalement, nous devons nous réunir en Bureau avec une ou deux commissions. Nous élargissons à une plénière. Nous travaillons même le lundi, jusqu'au samedi. Je crois que nous ne pouvons pas allonger encore la session ? Et pourquoi ne pas organiser des réunions le dimanche ?

(Réactions.)

Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a trois commissions temporaires et l'après-midi commence à 15 h. Si les anciens combattants viennent à 18 h après les deux autres, ils peuvent se réunir entre 18 h et 19 h, ou à partir de 17 h 30. Je crois qu'il faut que les trois présidents de ces commissions se mettent d'accord : ils peuvent avancer le début de leur réunion à 14 h 30 et à 17 h 30 pour les anciens combattants. Je crois que cela devrait pouvoir se faire parce que on ne peut pas déborder sur le lundi matin. Et, d'abord, il n'y a pas de possibilité.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Simplement, je souhaitais qu'il y ait une concertation entre les présidents, de façon à ce que les horaires soient faisables parce que, dans la commission des anciens combattants, il y a nécessairement d'autres membres de commission. Obligatoirement. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci. Nous allons faire une proposition d'horaires pour la répartition de l'après-midi du lundi dans les trois commissions temporaires, afin que cela serve de base de discussion aux trois présidents qui se mettront d'accord pour régler les horaires entre eux.

Le dernier point que j'ai à l'ordre du jour, ce sont les questions diverses. Mais comme je n'ai aucune question diverse, je pense qu'il n'y en a pas. Oui Madame HIRSH ?

CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2005**Madame Nicole HIRSH**

Pouvons-nous connaître le projet de calendrier des réunions pour 2005, s'il vous plaît ?

Monsieur le Président

Excusez-moi ; vous faites bien de me le rappeler.

Le calendrier prévu pour 2005, sachant qu'il est probable que le référendum se tienne les 5 et 12 juin, sachant par ailleurs que la Caisse des Français de l'étranger se réunira en conseil d'administration la deuxième quinzaine de juin, les 14 et 15, nous avons proposé comme date pour le deuxième semestre les 17 et 18 juin prochains.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Et nous n'avons pas encore de projet d'ordre du jour, si c'était votre question.

Monsieur le Président

Traditionnellement, septembre est bloqué par la tradition et la réglementation. Et ce sera le lundi 5 septembre.

Le 14 et le 15, c'est le conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger. Comme certains d'entre vous et d'entre nous y assistent, c'était intéressant de se caler sur cette date-là.

Monsieur Robert CORON

Je voulais simplement dire que, souvent, le 18 juin, les délégués qui viennent à Paris ne sont pas dans les pays.

Monsieur le Président

Cette question a été soulevée ce matin, et nous avons pensé que nous pourrions, pour une fois, faire tous une délégation à l'arc de Triomphe qui est tout juste à côté, puisque nous ne serons pas dans nos circonscriptions.

Monsieur Claude GIRAULT

J'avais proposé, nous avons proposé il y a de cela de nombreuses années, que les Français habitant à l'ouest du 34^e méridien, je veux dire par-là simplement les Amériques ...

Monsieur le Président

Voilà ; simplement !

Monsieur Claude GIRAULT

puissent voter le samedi. Et je ne sais pas du tout où nous en sommes à ce sujet.

Monsieur le Président

Je crois que Monsieur del PICCHIA veut répondre sur ce point.

Monsieur le sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

J'avais déposé une proposition de loi allant justement dans ce sens. Cela a été intégré en partie dans une autre loi par le gouvernement. Mais sans décret d'application. Alors justement nous pouvons demander le décret d'application d'ici le mois de juin. C'est la date à laquelle tu pensais ?

Monsieur le Président

Oui bien sûr.

Monsieur le sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Cela a été pensé, fait. Nous attendons un décret d'application, mais nous allons urger auprès du Premier Ministre.

Monsieur le Président

Monsieur GIRAULT ?

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais aborder et obtenir quelques mises au point sur la journée de préparation de ce que nous appelons la JAPD, l'appel à la défense. C'est quelque chose de très important. C'est le seul rendez-vous qu'ont à l'étranger un certain nombre de jeunes compatriotes avec leur Etat, avec la nation. C'est le seul.

Et il semblerait qu'il n'y ait pas encore une volonté très nette, très marquée, de l'administration pour imposer la mise en place, quand cela est possible, de la JAPD dans les consulats, ou autour des consulats. J'ai vécu trois JAPD remarquables, organisées précédemment. Et je dois dire que j'ai énormément de mal à susciter un intérêt pour que cela se poursuive.

En d'autres termes, est-ce que l'organisation de cette journée est laissée "au libre choix", au libre-arbitre, soit d'un consul, soit d'un attaché de défense. Où en sont exactement maintenant les éléments ? C'est très important. J'insiste beaucoup : c'est le seul moment où nos jeunes compatriotes ont un rendez-vous avec la nation.

Monsieur le Président

Je comprends votre préoccupation. Je fais partie des rares nostalgiques du service militaire. Mais je pense que cette question pourrait faire l'objet d'un vœu. Au moins une question orale. Ou un vœu et une question orale. Madame ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce serait une demande adressée à l'administration. Nous avons tous discuté lors des dernières sessions très longuement des délais de délivrance des cartes d'identité. Cela s'arrange lentement dans les postes.

Mais un autre petit problème apparaît : j'ai été concernée, et j'ai donc vécu cela directement. Quand notre carte arrive au consulat, on reçoit une lettre de ce consulat : "Nous avons le plaisir de vous informer que votre carte est maintenant disponible au consulat". C'est la suite qui est moins drôle. "Vous êtes prié de venir la retirer en personne", on ne vous l'envoie plus malgré l'enveloppe affranchie. Et surtout la suite : "Si vous ne la retirez pas dans un délai de 5 semaines" — je ne sais plus, mais je crois que c'est cela — "votre carte sera détruite, et vous n'aurez plus qu'à recommencer".

Je vous assure que, quand les immatriculés, qui ont attendu un an leur carte reçoivent cette lettre-là, mon téléphone a sonné. Et je pense que, du côté des autres collègues, cela ne va pas tarder à faire la même chose, parce que nos Français sont franchement choqués. Parce que l'on n'a pas toujours le temps, dans le délai imparti, ni l'argent d'ailleurs, d'aller faire 500 ou 300 km pour aller au consulat chercher sa carte.

Monsieur le Président

Cela aussi pourra faire l'objet d'une question orale.

Il aurait fallu poser la question hier, quand il était là. Monsieur LACHAUD, vous avez demandé la parole.

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Monsieur le Président.

Je confirme les difficultés, encore plus sensibles évidemment aux Etats-Unis, vu les distances. En particulier il y a des gros problèmes dans le Midwest, puisque le consulat de Chicago couvre un territoire considérable, avec des distances importantes — il y a plus de 1 000 km jusqu'à Saint-Louis.

Je ne comprends pas bien la raison de cette exigence de l'administration, compte tenu du fait que pour les passeports, qui sont soumis aux mêmes règles de sécurité, c'est-à-dire les empreintes digitales, l'administration accepte d'envoyer le passeport confectionné, aux Etats-Unis en tout cas, par FEDEX. A condition que l'on paie d'avance, mais les gens sont prêts à le faire. Et je ne comprends pas bien que pour les cartes d'identité, il n'en soit pas de même.

En attendant la question orale du mois de mars, est-ce qu'éventuellement le Secrétaire général pourrait s'adresser aux services concernés, pour faire évoluer la situation ? Merci.

Monsieur le Président

A défaut d'une question orale, on a toujours la possibilité de poser entre-temps une question écrite.

Oui exactement. Nous pourrions poser les questions écrites oralement. C'est une bonne idée.

Si vous n'avez plus de questions, les questions diverses sont donc épuisées. Je vous propose de mettre fin à cette séance. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous un joyeux Noël et une bonne année.